

PROGRAMME D' ACTIONS

CDDRA et CTS

Pays de Maurienne

2012-2017



Partager un projet de développement durable pour la Maurienne.

La Maurienne est la plus importante des vallées transversales des Alpes françaises. Elle est composée de 62 communes, étalée sur 120 kilomètres le long de l'Arc et répartie entre 300 et 3 200 mètres d'altitude. Ce territoire rural peu dense, a initié de longue date une habitude de coopération intercommunale à travers « l'association des maires de Maurienne », fondée en 1972, devenue le Syndicat mixte du Pays de Maurienne en 2000.

Cette expérience, riche pour le territoire, a su convaincre les communes et toutes ont rejoint le Syndicat du Pays pour participer ensemble à cette nouvelle génération de contrats, en l'occurrence le Contrat de Développement Durable avec la Région Rhône-Alpes et le Contrat Territorial Savoie avec le Département de la Savoie.

Ce document a été élaboré pour être le plus proche possible des préoccupations majeures du territoire, affichées dans la Charte de Développement adoptée par les collectivités en septembre 2010, donnant ainsi une part importante aux trois piliers sur lesquels repose l'économie de la vallée (*l'industrie l'artisanat le commerce, le tourisme, l'agriculture*) ainsi qu'aux services à la population. L'intérêt de la Maurienne pour l'aménagement durable de son territoire se traduit également dans les contrats par plusieurs opérations, en particulier, l'engagement de la réflexion et la préparation d'un SCOT dans lequel l'anticipation du Lyon-Turin ferroviaire tient naturellement une place essentielle.

La question de l'impact de ce projet pour l'avenir du territoire est appréhendée en filigrane au sein des différentes thématiques (économie, services à la population) d'une part, de manière spécifique dans une fiche dédiée à l'aménagement du territoire d'autre part. Le calendrier de réalisation des travaux n'étant pas maîtrisé aujourd'hui, un avenant pourrait être établi en fonction de l'avancée des décisions prises pour cette infrastructure.

Le souci du développement durable est transversal à l'ensemble du contrat avec une attention toute particulière à l'impact climatique du programme d'actions et aux moyens d'en limiter les effets pervers. Cette volonté de mettre en œuvre un développement responsable sera illustrée par la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial.

Cependant, il convient de souligner que certaines préoccupations centrales du territoire n'ont pu être affichées dans les contrats au vu des montants financiers qu'elles nécessitent pour générer un effet levier significatif : il s'agit des Maisons de Santé, de la filière numérique et de l'amenée du Très Haut Débit sur le territoire.

Gageons que la co-construction de ce projet par les élus, la société civile au travers du Conseil Local de Développement, en dialogue avec les partenaires Région et Département, garantisse le succès de cette démarche dans laquelle le territoire a privilégié l'émergence de projets transversaux, concernant l'ensemble du pays. Cette volonté constitue un progrès notable par rapport aux anciens contrats (CDPRA et CTS 1^{ère} génération).

Table des matières

<u>Orientation 1 : Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement</u>	p. 7
Fiche action 1.1. Planifier, anticiper et coordonner le développement durable de la vallée.....	p. 9
Fiche action 1.2 Soutenir les modes de transport collectifs, alternatifs et adaptés	p. 14
Fiche action 1.3 Sensibiliser les citoyens à l'environnement spécifique de la vallée et à une alimentation responsable.....	p. 19
Fiche action 1.4 Plan Climat Energie Territorial (PCET)	p. 23
<u>Orientation 2 : Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités économiques</u>	p. 27
Fiche action 2.1.1 Accompagner la création et la reprise d'entreprises et animer les pépinières d'entreprises	p. 29
Fiche action 2.1.2 Pérenniser, développer et densifier le tissu économique local	p. 34
Fiche action 2.2 Elever et mutualiser les compétences et en améliorer la gestion et la polyvalence	p. 41
Fiche action 2.3 Maintenir des services et des emplois compétitifs.....	p. 45
Fiche-action 2.4 Volet agricole des contrats.....	p.49
<u>Orientation 3 : Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons.....</u>	p. 51
Fiche action 3.1 Etudier, structurer et qualifier l'offre d'itinéraires en Maurienne	p. 53
Fiche action 3.2 Structurer la filière CycloMaurienne dans le cadre de « La Maurienne, le plus grand domaine cyclable du monde »®	p. 58
Fiche action 3.3 Animer, promouvoir, développer les patrimoines de la Maurienne	p. 62
Fiche action 3.4 Aider les projets de rénovation de gîtes collectifs (gîtes de groupe, gîtes de séjour, gîtes d'étape)	p. 70
Fiche action 3.5 Promouvoir la destination « Pays de Maurienne » auprès des clientèles touristiques et des partenaires	p. 74
Fiche action 3.6 Elaborer, mettre en œuvre et suivre les projets de développement touristique du Pays de Maurienne.....	p. 78
<u>Orientation 4 : Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté.....</u>	p. 83
Fiche action 4.1.1 Mailler le territoire en structures d'accueil et d'information.....	p. 85
Fiche action 4.1.2 Faciliter l'accès aux informations.....	p. 90
Fiche action 4.2 Améliorer les conditions de vie et de travail des saisonniers et développer une offre de services aux employeurs saisonniers.....	p. 94
Fiche action 4.3 Développer et adapter les modes de garde, l'information et le conseil pour la petite enfance.....	p. 98
Fiche action 4.4.1 Favoriser le développement culturel de la vallée	p. 101
Fiche action 4.4.2 Soutenir les manifestations d'action sociale	p. 108
Fiche action 4.5.1 Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs	p. 111
Fiche action 4.5.2 Soutenir la création et la rénovation des équipements culturels	p.114
<u>Orientation 5 : Renforcer la coopération intercommunale sur le territoire</u>	p. 119
Fiche action 5.1 Ingénierie générale	p. 121
<u>Contrat de centralité.....</u>	p. 125
<u>Annexes (avis du CLD, tableau financier).....</u>	p.133

Orientation 1 :

Penser l'aménagement
durable du territoire,
dans le double souci de la
préservation de l'environnement
et du développement

Fiche action 1.1. :	Planifier, anticiper et coordonner le développement durable de la vallée
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 1 :	Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement.
Objectif 1.1	Organiser l'espace en définissant une répartition optimale des activités, des services, des logements.

■ CONTEXTE :

➤ Elaboration du SCOT

L'économie de la vallée fait face à une déprise industrielle qui s'est accélérée avec la crise de 2009, une croissance démographique faible, un développement touristique intéressant polarisé par les 22 stations de sports d'hiver et d'été. Malgré des filières agricoles dynamiques l'agriculture de Maurienne est portée par des pluriactifs vieillissants Enfin 70% du territoire est reconnu d'intérêt patrimonial (*données 2010 CPNS*).

Cette photographie rapide démontre tout l'intérêt d'appréhender, pour l'avenir, l'organisation de l'espace à plusieurs niveaux :

- en plaine, les activités et l'urbanisation se déploient entre des axes de circulation internationaux historiques ou vecteurs de croissance et de modernité mais consommateurs d'espace. Les risques naturels et technologiques couplés à l'éroitesse du fond de vallée constituent également des contraintes au développement.
- en altitude, la montagne reste un milieu sensible du point de vue de l'environnement pouvant être soumis à des pressions foncières localisées et dans lequel s'exercent des conflits d'usage entre agriculture et tourisme quant à l'occupation des terrains ou l'utilisation de l'eau.
- l'organisation de l'espace se joue également dans l'articulation et les interactions entre la plaine et la montagne, qui sont nombreuses et structurent le territoire.

C'est pourquoi, il est impératif d'optimiser les ressources foncières, de maîtriser la programmation de l'habitat en lien avec une politique de transport en commun réaliste, d'équilibrer géographiquement les activités économiques sur le bassin de vie, de veiller au maintien des corridors biologiques. Cet impératif trouve une réponse dans la préparation d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en anticipant sur la volonté exprimée par le législateur d'inciter à élaborer progressivement des SCOT sur l'ensemble du territoire national. La réflexion sur le SCOT intègrera naturellement les impacts du chantier du Lyon-Turin ferroviaire sur l'aménagement de la vallée.

➤ Anticipation du Lyon-Turin

La réflexion sur le SCOT intègrera naturellement les impacts du chantier du Lyon-Turin ferroviaire sur l'aménagement de la vallée.

Dans le cadre de la démarche « Grand Chantier » (pour laquelle a été signé en septembre 2008 une convention quadripartite entre Etat, Région Rhône-Alpes, Départements de la Savoie et de l'Isère) un travail d'analyse a été mené afin d'anticiper des mesures de nature à faciliter l'accueil des personnes embauchées, valoriser les retombées des travaux sur le développement local au bénéfice des populations locales et de l'activité touristique. Ont ainsi été menées des études sur :

- l'emploi, les métiers, le profil des entreprises et l'activité des chantiers : étude SETEC de 2009-2010
- le logement et l'hébergement des personnels : études approfondies du CAL-PACT 2007, actualisées 2010 et 2011 en tenant compte de la situation du marché et en complément du Plan Départemental de l'Habitat (DDT –octobre 2009).

Des éléments de connaissance sont apportés dans le domaine de :

- l'action foncière : étude de 2006, actualisée en 2009, sur les entreprises impactées par le projet Lyon/Turin et les possibilités de relocalisation, (DDEA et Maurienne Expansion).
- l'appui au tissu économique local : conduit par Maurienne Expansion dans le cadre de ses missions d'agence économique inscrites dans l'axe 2 – objectif 2.2.

Ces éléments rassemblés dans le cadre de la démarche Grand Chantier complètent utilement ceux apportés par les maîtres d'ouvrage LTF et RFF, compte tenu de leurs responsabilités, y compris sur les impacts environnementaux et les mesures à prendre : bruit, dépôts de matériaux, valorisation des matériaux du chantier, rivières.



Opération 1.1.1 Elaboration du SCOT

→ Description :

Dans le cadre des contrats seront réalisées les études et les cartographies complémentaires à celles ayant contribué à l'écriture de la Charte de Développement du Pays de Maurienne en 2010. Elles sont indispensables à l'établissement des documents sur lesquels s'assoit le SCOT (rapport de présentation, PADD, DOG).

Pour animer la démarche, le Syndicat du Pays de Maurienne devrait se doter d'une coordination technique qui, assurera l'échange et la négociation sur chaque thématique de l'aménagement du territoire, organisera la concertation permettant d'associer l'ensemble des acteurs du territoire à l'élaboration du projet (élus, techniciens, experts, Conseil Local de Développement) ainsi que les collectivités territoriales Région Rhône-Alpes et Département de la Savoie aux différentes étapes de construction du SCOT.

Des moyens de communication seront également mobilisés pour « faire savoir ».

La réflexion initiée par le SCOT sera conduite concomitamment à la réalisation du chantier du Lyon-Turin et offrira la possibilité d'en saisir les opportunités en l'intégrant à la problématique globale du développement durable du territoire. Le SCOT est en lien avec la fiche 2.4 qui doit permettre en particulier de réaliser les études d'ordres commerciales et de travailler sur l'accueil d'activités et la relocalisation des entreprises impactées. Le Plan Climat Territorial permettra également d'apporter des données mobilisables dans le cadre du SCOT.

→ Bénéficiaire

Syndicat du Pays de Maurienne



Opération 1.1.2 Anticipation du Lyon- Turin.

→ Description.

La période d'exécution du contrat (2012-2017) devrait coïncider avec le démarrage du chantier dans la vallée (2013) mais devrait aussi permettre de finaliser un travail de prévision et d'actualisation des besoins sur les années 2012 et 2013. En outre, même si le projet Lyon/Turin a, jusqu'à présent, bénéficié en Savoie d'un large consensus global auprès des territoires concernés et de leurs représentants, nul ne peut affirmer que des débats ne sont pas susceptibles de s'élever en certains points, au fur et à mesure que s'engagera la phase du chantier et la réalisation effective du projet.

La valeur ajoutée des crédits mobilisés dans cette fiche action pourra notamment alimenter des démarches expérimentales ou à innovation qualitative élevée au service d'une meilleure intégration du chantier dans son environnement : animation, communication pour des dynamiques nouvelles (ex : procédure logement), expertises s'inscrivant dans des thématiques diverses (aspects environnementaux en particulier) mais situées hors de la compétence juridique d'intervention du maître d'ouvrage.

➔ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

Prestation de services pour des : Expertises, études, diagnostics.

Pour les deux opérations 1.1.1 et 1.1.2, la Région pourra accompagner :

- des études thématiques et outils de communication à l'échelle du territoire de la Maurienne, permettant la prise en compte des impacts du grand chantier dans le cadre d'une démarche de planification du territoire.
 - des opérations permettant d'anticiper et d'accompagner les impacts du Lyon-Turin Ferroviaire sur le territoire en matière de logement, de mobilité, d'aménagement du territoire... Les modalités de ces opérations seront définies en lien avec le comité sectoriel, les services de la Région et du Département et en articulation avec les dispositifs de droit commun existants.
- La nature des dépenses éligibles et le taux d'intervention régionale seront à préciser au cas par cas, au regard de l'avancement de la démarche.

➔ Bénéficiaires :

Collectivités territoriales, SEM, associations, privés

▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

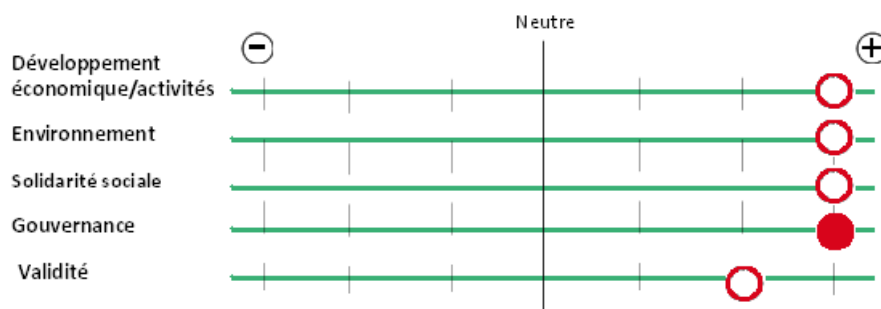
Le SCOT est une opportunité pour repenser l'organisation des activités sur le territoire. Il proposera des orientations pour favoriser le développement et la diversification d'activités en définissant des activités prioritaires, renforçant l'attractivité territoriale, anticipant les demandes de foncier des entreprises.

Sur la question de l'environnement le SCOT définit les zones à valoriser, dresse un état des lieux de la situation environnementale, valorise le patrimoine naturel et paysager, limite la consommation d'espace et les pollutions (environnementale, paysagère, bruit...). Le Syndicat du Pays de Maurienne s'entourera des compétences extérieures nécessaires pour l'accompagner sur les aspects Climat Energie inhérents au Scot.

Au niveau social, les orientations inscrites dans le DOG ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans la vallée, de renforcer l'identité du territoire, et de s'assurer de l'équité territoriale en termes d'accès aux services et aux activités.

La gouvernance pour l'élaboration d'un Scot se caractérise par une démarche participative intégrant l'ensemble des acteurs de la vallée et la consultation des populations.

En outre cette action doit permettre d'anticiper les impacts du chantier sur l'ensemble des problématiques du développement durable, notamment environnementales, économiques et sociales pour que le projet constitue un levier de croissance économique durable de la vallée



- Lien avec les autres fiches :

La réflexion initiée par le SCOT sera conduite concomitamment à la réalisation du chantier du Lyon-Turin et offrira la possibilité d'en saisir les opportunités en l'intégrant à la problématique globale du développement durable du territoire. Le SCOT est en lien avec la fiche 2.4 qui doit permettre en particulier de réaliser les études d'ordres commerciales et de travailler sur l'accueil d'activités et la relocalisation des entreprises impactées. Le Plan Climat Territorial permettra également d'apporter des données mobilisables dans le cadre du SCOT.

L'anticipation du Lyon Turin est transversale à l'ensemble du contrat. On retrouve cette préoccupation plus particulièrement dans :

- les fiches économies du contrat (axe 2 – fiches actions 2.1.2 ; 2.2 ; 2.3 implantation d'entreprises, Ressources Humaines, zones d'activités) qui doivent permettre d'adapter les entreprises locales aux besoins du chantier.
- le Fichier Interactif Logement Lyon / Turin (axe 4 – opération 4.1.2.2) dont l'objectif est de faciliter l'accès des habitants résidant ou arrivant en Maurienne aux informations relatives au logement locatif.

- Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :

Toutes les politiques sectorielles du territoire seront impactées par le SCOT notamment en termes de :

- mobilité / transports : une connexion sera à établir entre le SCOT et le projet TRIA (Transport Intégré Transfrontalier) qui s'insère dans le cadre du programme Alcotra 2007-2013 (INTERREG) et dont l'objectif vise à développer une offre transfrontalière de transport public au service de la mobilité touristique et locale entre les régions historiques de la Savoie (Maurienne, vallée de Suse) et du Delfinato (Briançonnais, vallée de Suse).
- L'objet spécifique pour la Maurienne consistera à définir une stratégie d'amélioration du système de transport au service de la population, de l'activité économique et touristique à l'échelle du pays et au niveau transfrontalier.
- formation / emploi : le projet LTF est un enjeu fort pour la Vallée de la Maurienne. L'impact du chantier sur la main d'oeuvre, locale notamment, sera important en terme d'emplois et de qualification ; cela tant pour les demandeurs d'emploi que pour les personnes en poste. Les réflexions sur la formation seront menées dans le cadre des instances partenariales du CTEF en lien avec les groupes départementaux et régionaux travaillant sur le sujet. Pour mémoire, les instances du CTEF s'appuient sur un protocole d'accord Etat, Région, Partenaires sociaux, signé en mai 2011.

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total (5 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
Etudes et Animation pour l'élaboration du SCOT et l'anticipation du Lyon-Turin	Prestataires extérieurs pour des études expertises diagnostic + 1 ETP	840 000 €	840 000 €	750 000 €
Total (I)				
Total (F)				
Total (I+F)		840 000 €	840 000 €	750 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	840 000 €	42 %	351 098 €	F
Subvention CG 73	750 000 €	37 %	278 106 €	
Subvention Etat	750 000 €	19 %	146 000 €	
Total subventions			769 204 €	F
Auto financement	750 000 €		70 796 €	F
Total des recettes			840 000 €	

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux, Syndicat du Pays de Maurienne
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tel : 04 79 64 12 48 – contrat.pays@maurienne.fr

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2016

Fiche action 1.2 :	Soutenir les modes de transport collectifs, alternatifs et adaptés
Dispositif	CTS
Orientation 1 :	Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement.
Objectif 1.2	Mettre en œuvre des actions pour favoriser les déplacements avec le souci central de diminuer l'empreinte écologique

CONTEXTE :

La Maurienne et plus particulièrement sa partie aval est confrontée à des modes de déplacement « transportivores ». ¹ Ainsi, dans les deux communautés de communes à l'entrée de la vallée, moins de 60% des gens travaillent dans l'intercommunalité où ils résident.

Les déplacements domicile-travail sont prédominants même s'il existe une demande de mobilité liée à l'activité touristique et à l'accessibilité des services.

Les transports dans la vallée doivent s'organiser autour de deux axes : d'une part des déplacements horizontaux entre les villes du fond de vallée et d'autre part des déplacements verticaux entre le fond de vallée et les stations.

La crise énergétique et le vieillissement de la population exercent un frein à la mobilité et sont source d'exclusion.

L'évaluation du précédent contrat souligne l'importance de la question du transport.

L'amélioration de la mobilité doit profiter à tous et permettre à la solidarité territoriale de s'affirmer tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement.

Opération 1.2.1 : Informer, encadrer et soutenir le développement du covoiturage.

Description :

Il convient de communiquer sur l'offre de transport et les solutions de mobilité alternatives disponibles dans la vallée, notamment sur les outils développés par le Département de la Savoie. Cette action devra veiller à proposer une offre locale, complémentaire de celle du Conseil général.

- Actions de communication, mise en place de supports de communication et signalétique (aire de covoiturage, stickers, kit...). Une réflexion devra être menée pour l'élaboration d'une charte commune à l'ensemble de la vallée qui pourrait être spécifique ou reprendre la charte du Conseil Général de Savoie.
- Information et coordination du service. Création d'outils de mise en relation des utilisateurs et développement de lieux d'information sur le service en lien avec la fiche 4.1. En effet, les points relais de services (opération 4.1.1) pourraient diffuser, renseigner et organiser ce service.

Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

Les actions liées à l'information et au développement du covoiturage doivent s'inscrire dans le prolongement et le renforcement de la politique départementale au niveau local. Les projets devront veiller à être cohérents avec le « Schéma Départemental des aires de covoiturage ».

Pourront être financés : des supports de communication (repérage et matérialisation d'aires de covoiturage, stickers, plaquettes d'information...)

Des dépenses d'investissement sont prévues pour permettre la matérialisation et l'identification d'aires de covoiturage ainsi que des dépenses de fonctionnement pour la création d'outils de communication. Les indicateurs climats énergie préconisent des aménagements doux (parkings perméables...)

¹ D'après la charte du pays de Maurienne p 25

Le financement lié à la mise en œuvre du service devra trouver sa place dans la fiche 4.1, relative aux points d'information et de services. Le CTS soutiendra ces projets au taux de 80 % pour les dépenses de fonctionnement (communication) et à hauteur de 50 % pour celles liées à de l'investissement.

Opération 1.2.2 : Développer un transport à vocation sociale et culturelle.

↳ Description :

Le déplacement des personnes à mobilité réduite est difficile dans la vallée. L'objectif est de rompre l'isolement des personnes rencontrant des difficultés de déplacements en leur proposant des services alternatifs permettant leur intégration sociale, professionnelle ou scolaire grâce à une offre de type transport à la demande. Le service sera ouvert à tout type de public ayant besoin d'une aide à la mobilité, par exemple : aux personnes en insertion professionnelle, aux personnes âgées... Il pourra proposer des déplacements dans la vallée ou à l'extérieur notamment lors de manifestations culturelles.

↳ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

Dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre et au fonctionnement du service soutenues à un taux de 40% par le CTS. Les projets ouverts sur un large type de public (personnes âgées, handicapées, en insertion professionnelle...) et permettant des déplacements différents (déplacements scolaires et/ou professionnels, développement de l'accès à la culture, aux loisirs, aux services et aux équipements) seront prioritaires.

Opération 1.2.3 : Mutualisation des transports existants (Transport Scolaire, Ligne régulière, navettes stations...)

↳ Description :

Il s'agit de rechercher une amélioration de l'offre de mobilité notamment entre les bourgs-centres et les stations en favorisant la mutualisation des moyens existants.

Deux stations test seraient choisies pour mettre en place un plan de type « plan de déplacement station » :

- Diagnostic des besoins
- Recensement, état des lieux de l'existant
- Etudes à vocation opérationnelle

Cette action soutiendra la réalisation de schémas opérationnels de transport là où il n'y a pas de Contrat Station Durable de Moyenne Montagne. Il s'agit de permettre aux stations n'ayant pas ce type de contrat de mener une réflexion sur leur offre de transport.

↳ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

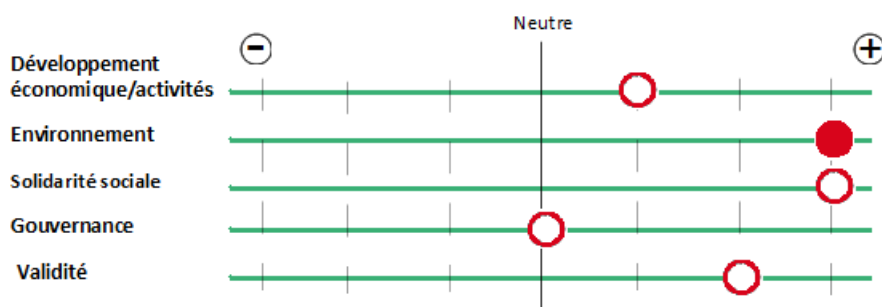
La mutualisation des moyens de transport collectifs concerne les liaisons Bourgs-centres / Stations dans le cadre d'un soutien à la mise en place de plans de Déplacements Stations. Des liaisons avec les gares et les TER devront être envisagées, si possible.

Dépenses de fonctionnement : études à vocation opérationnelle
Taux de 50 % pour le CTS.

DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

Les opérations relatives au transport atténuent l'impact environnemental des déplacements, répondent à des enjeux sociaux en limitant les freins à la mobilité des personnes fragiles et renforcent la solidarité et le lien social sur le territoire. Cette action aura un retentissement sur la diminution des coûts des services de transports pour les collectivités grâce à la mutualisation des moyens existants. Offrir des solutions de transports permet de faciliter l'accès à l'emploi de certains publics.



- *Lien avec les autres fiches :*

Cette fiche a un lien fort avec la fiche action 4.1 qui vise à proposer à la population les services nouveaux les plus adaptés

- *Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :*

L'action de développement de covoiturage doit s'appuyer sur le travail réalisé par le Conseil général. La mutualisation des transports doit être cohérente avec les Contrats de Stations Durables de Moyenne Montagne.

Au sujet des études opérationnelles de type « plan de déplacement station » 1.2.3, la cohérence à l'échelle de la vallée et notamment avec ce qui est fait dans le cadre de ces contrats de station moyenne est assurée par la participation du Pays de Maurienne aux différents « comités de pilotage transport » constitué en dehors du CDDRA et CTS.

BENEFICIAIRES :

Collectivités territoriales, associations.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles CG 73
Opération 1.2.1	Investissement pour la matérialisation d'aires de co-voiturage Frais de communication	120 000 € 20 000 €	120 000 € 20 000 €
Opération 1.2.2	Mise en place d'un service de transport à vocation sociale et culturelle	90 000 €	90 000 €
Opération 1.2.3	Etudes à vocation opérationnelle	80 000 €	80 000 €
Total (I)		120 000 €	120 000 €
Total (F)		190 000 €	190 000 €
Total (I+F)		310 000 €	310 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Montant	I/F
Subvention CTS 1.2.1	120 000 € 20 000 €	50 % 80 %	60 000 € 16 000 €	I F
Subvention CTS 1.2.2	90 000 €	40 %	36 000 €	F
Subvention CTS 1.2.3	80 000 €	50 %	40 000 €	F
Total subventions			152 000 €	
Auto financement 1.2.1	140 000 €	45 %	64 000 €	I/F
Auto financement 1.2.2	90 000 €	60 %	54 000 €	F
Auto financement 1.2.3	80 000 €	50 %	40 000 €	F
Total des recettes			310 000 €	

■ **POURCENTAGE PREVU EN INVESTISSEMENT :**

38 %

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux
Animatrice CDDRA-CTS Maurienne
Syndicat du Pays de Maurienne
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tel : 04 79 64 12 48 - contrat.pays@maurienne.f

■ **PARTENAIRES :**

Associations, collectivités locales, gestionnaires de transport, Mobil'emploi 73, Ecomobilité

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

■ EVALUATION, SUIVI :

	Indicateurs de réalisations	Indicateurs de résultats
2.1.1	-Nombre d'aires créées -Nombre de personnes touchées par l'information (fréquentation des lieux ou sites internet)	-Nombre de cantons couverts/an -Nombre de participants aux réseaux
2.1.2		-Nombre de personnes transportées /an -Nombre d'évènements desservis /an
2.1.3	-Nombre d'études de recensement -Nombre d'études opérationnelles	-Nombre de lignes aménagées

Indicateurs Climat énergie :

- Nombre de mauriennais inscrits sur le site de Mobi Savoie et évolution
- Types de trajets disponibles (Domicile/travail quotidiens, voyages de loisirs occasionnels,...)

Fiche action 1.3 :	Sensibiliser les citoyens à l'environnement spécifique de la vallée et à une alimentation responsable.
Dispositif	CDDRA CTS
Orientation 1 :	Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin, avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement.
Objectif 1.3	Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le but de sensibiliser les citoyens aux impacts environnementaux

■ CONTEXTE :

La Maurienne possède un patrimoine environnemental reconnu et protégé : 8 sites Natura 2000, 4 sites classés en protection de biotope et le Parc Naturel de la Vanoise. Cependant, ce patrimoine naturel reste encore méconnu des habitants et plus spécialement des plus jeunes qui devront pourtant s'impliquer dans sa préservation future.

La préservation de l'environnement est un enjeu majeur du développement touristique et de la gestion des risques naturels dans la vallée. Devant les défis que constituent le changement climatique et la défense de l'environnement, l'éducation, l'information et la sensibilisation des citoyens sont une priorité pour le territoire de la Maurienne.

Les élus, conscients de ce patrimoine, s'impliquent depuis longtemps pour sa conservation et de nombreuses actions et réflexions en faveur du développement durable ont d'ores et déjà été initiées notamment à travers le PIT² des Hautes Vallées Alpines ou à travers les anciens contrats. Ce travail précédent et les réflexions du CLD ont permis de cibler cette problématique de l'éducation à l'environnement autour de deux thèmes fédérateurs : « Manger sain, local et équitable en Maurienne », et « Découvrir l'environnement naturel de Maurienne ». Les acteurs locaux ont proposé la première de ces thématiques pour intégrer un objectif important : la recherche de synergies entre tourisme, agriculture et environnement, trois thématiques traitées conjointement dans une des commissions du CLD. La seconde thématique a été choisie en lien avec le constat de la faible connaissance des populations locales, spécifiquement les jeunes, de leur environnement naturel. Ces propositions du CLD ont ensuite été soumises et acceptées par les acteurs de l'éducation à l'environnement.

Les protagonistes du développement durable sont nombreux aujourd'hui en Maurienne ; leur mise en réseau et leur coordination seraient un atout pour des projets de qualité à l'échelle de la vallée.

Il s'agit à travers ces actions d'initier une prise de conscience des citoyens sur l'impact des modes de vie sur l'environnement et de conduire des changements au profit de pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'implication de la jeune génération est, ici, particulièrement importante.

La mise en réseau et la coopération des acteurs de l'environnement à l'échelle de la Maurienne est également un objectif central. A travers un projet global à l'échelle de la vallée, la structuration des acteurs, le développement d'actions communes supra-cantoniales et la cohérence de l'offre à l'échelle de la vallée sont visées.

² Le Plan Intégré Transfrontalier (PIT) est une nouvelle procédure du Programme ALCOTRA 2007 – 2013. L'objectif du PIT est la valorisation des biens environnementaux, culturels, touristiques et productifs des Hautes Vallées afin d'améliorer la qualité de vie et de l'environnement, dans le but de développer une société durable.

Il comprend 6 projets thématique : Sites Phares : réseau culturel des Hautes Vallées ; Géoparc Alpes Côtienues ; Valorisation des ressources forestières ; Saveurs et produits des Hautes Vallées ; Village éducatif dédié à l'environnement ; Travail en territoire transfrontalier.

D'après http://www.maurienne.fr/news/telechargement/dimages/SPM-Doc_Pr%C3%A9sentation_PiT_HV_Maurienne-juillet_2009_c.pdf

DESCRIPTION :

Mise en réseau et structuration des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable autour de deux thèmes fédérateurs.

Conformément aux propositions du CLD, il convient d'imaginer des animations autour des deux thèmes fédérateurs : Manger sain, local et équitable en Maurienne / Découvrir l'environnement naturel de Maurienne. Ces animations viseront plus spécifiquement le public jeune.

Seront soutenues des animations autour des deux thèmes prédéfinis sur la base d'une programmation annuelle élaborée de façon partenariale par les acteurs concernés à l'échelle de la vallée. Ce projet global devra faire l'objet d'une validation des deux partenaires financiers (Région et Département) et devra comprendre des actions communes avec une dimension vallée. La mutualisation des moyens et les synergies entre acteurs seront recherchées.

En outre, les actions proposées devront être cohérentes et articulées avec ce que propose le Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin (REEMA)³.

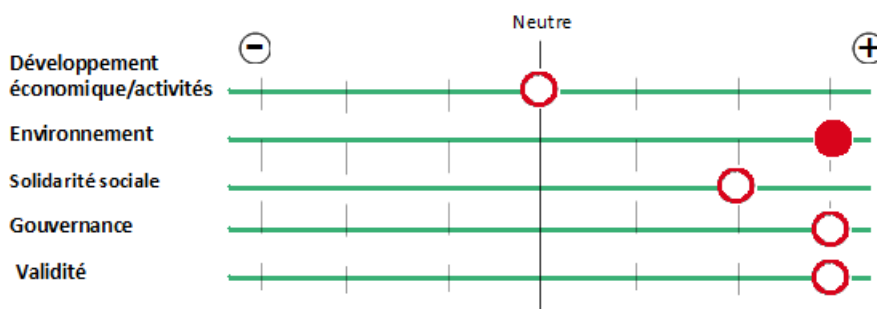
CRITERES D'ELIGIBILITE/DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

- Inscription des actions d'animation dans un des deux thèmes fédérateurs et dans un projet à l'échelle de la Maurienne. Le projet commun devra contenir des actions communes et à l'échelle de plusieurs cantons.
- Les animations proposées par les Associations Cantonales d'Animation devront être spécifiques et différentes de ce qui est proposé dans le cadre des contrats cantonaux d'animation (pas de soutien au fonctionnement courant des structures mais à des projets ciblés sur une des thématiques). Ces opérations seront soutenues par le CTS (27%) et le CDDRA (33%).
- Dépenses subventionnables : prestations de services, dépenses de communication, ingénierie uniquement pour la coordination des acteurs à l'échelle de la vallée et la mise en place des animations liées aux projets. Elles pourront être complétées et précisées lors de la réalisation du projet global qui devra faire l'objet d'une validation des deux partenaires financiers (Région et Département).

DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

L'objectif de ces actions est avant tout environnemental visant à changer les habitudes et à initier de nouveaux comportements. L'objectif de validité est également intéressant puisqu'il s'agit de structurer les acteurs traditionnellement cantonaux (ACA), autour d'un projet commun à l'échelle de la vallée et d'inciter ces associations à sortir de leur territoire traditionnel ce qui constitue une véritable plus value à leurs actions traditionnelles.



³ <http://www.reema.fr/wakka.php?wiki=Accueil>

- **Liens avec les autres fiches- actions :**

La recherche de synergie entre les différentes composantes du territoire, l'agriculture, le tourisme et l'environnement est un objectif transversal des différentes fiches actions. Ces animations concourent donc à un objectif global de rapprochement des acteurs et des publics liés à une de ces thématiques.

- **Liens avec d'autres projets ou contrat :**

Les « Contrats Cantonaux d'Animation » du Conseil général financent certaines des animations menées par les ACA. Les financements CTS ne sont pas cumulables avec d'autres financements du Conseil général sur un même projet. Les actions soutenues par le CTS seront spécifiques de par leur caractère ponctuel et structurant à l'échelle de la vallée, grâce à un projet global et leur ciblage sur deux thèmes fédérateurs. Les Contrats cantonaux d'animation permettront plutôt de soutenir les besoins de fonctionnement pérenne des structures, pour ce qui concerne l'éducation à l'environnement et au développement durable, les actions menées sur d'autres thèmes.

▪ **BENEFICIAIRES :**

Collectivités territoriales, associations.

▪ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles au CG 73
Mise en réseau des acteurs de l'EEDD	Animation, coordination, et communication du réseau	230 000 €	230 000 €	191 670€
Total (I)				
Total (F)		230 000 €	230 000 €	191 670 €
Total (I+F)		230 000 €	230 000 €	191 670 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	230 000 €	33%	75 000 €	F
Subvention CG 73	191 670 €	32 %	62 500 €	F
Total subventions			137 500 €	F
Auto financement	230 000 €	41 %	94 500 €	F
Total des recettes			230 000€	

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux
Animatrice CDDRA-CTS Maurienne
Syndicat du Pays de Maurienne
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tel : 04 79 64 12 48 - contrat.pays@maurienne.fr

▪ **PARTENAIRES :**

Collectivités territoriales,

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2012-2017

EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
-Nombre d’actions de sensibilisation sur le thème du patrimoine naturel -Nombre d’actions sur le thème de l’alimentation	-Mise en réseaux des acteurs (thématique entretiens) -Nombre de partenaires au sein du réseau -Nature des échanges entre les partenaires. Mutualisation (thématique entretiens) - Evolution du nombre d’interventions des ACA sur un autre territoire que le leur.

Indicateurs Climat énergie :

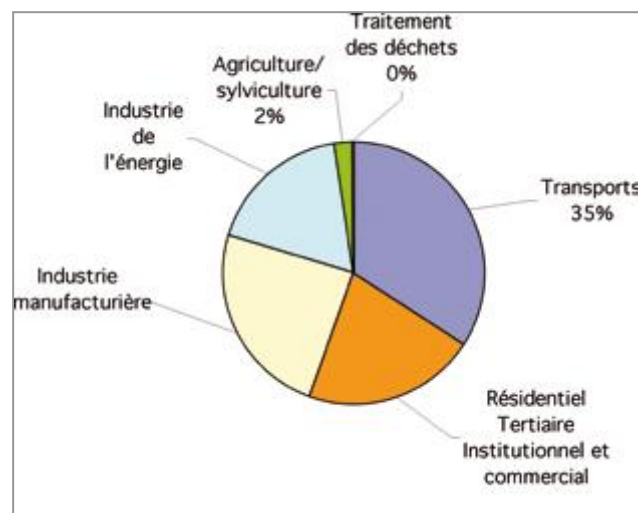
- Nombres d’enfants sensibilisés
- Nombres de personnes sensibilisés sur le territoire par l’événement vallée
- Nombre d’actions de sensibilisation réalisé sur le terrain (ex : visite de ferme, découverte du patrimoine naturel...)

Fiche action 1.4 :	Plan Climat Energie Territorial (PCET)
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 1 :	Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte de Lyon-Turin, avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement.
Objectif 1.4	Encourager les collectivités locales du territoire à diminuer l'empreinte écologique de leurs activités

CONTEXTE :

Les objectifs européens et nationaux en terme de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) sont ambitieux puisqu'il s'agit d'atteindre une réduction des émissions de GES pour la France de 20% d'ici 2020 et de 75% d'ici 2050. Les collectivités locales à travers leurs politiques possèdent des leviers importants devant permettre d'atteindre ces objectifs. Il est proposé de réaliser un diagnostic à l'échelle de la vallée des différents postes d'émissions. Au niveau national, la répartition des émissions de ces différents postes est donnée ci-après :

Figure 1 : Répartition par secteur des émissions des GES en 2007 au niveau national



Source : Inventaire de l'année 2007, CITEPA/MEEDDM, soumission 2009, périmètre Kyoto, format PNLC

Le Plan Climat Energie Territorial doit permettre d'obtenir cette photographie des émissions de GES pour le territoire de manière à pouvoir identifier en même temps les leviers d'actions les plus importants. Dans la vallée, le Parc National de la Vanoise a commencé la réalisation de son Plan Climat Energie Territorial. La première étape, le diagnostic, concernant 29 communes dont 12 appartiennent au territoire de Maurienne a été lancé le 15 juin 2011.

DESCRIPTION :

Diagnostic du Plan Climat Energie Territorial à l'échelle de la vallée.

Ce travail est une première étape permettant aux communes d'identifier les postes responsables d'une part importante des émissions de GES. Il permettra une prise de conscience des communes de la vallée et proposera des pistes d'actions en définissant les priorités nécessaires à l'atteinte des objectifs mondiaux, européens et nationaux en matière d'impact climatique. Cette étude est envisagée en complémentarité de celle qui est réalisée sur le Parc ; des comparaisons entre les deux études doivent donc être possibles. Les réunions de suivi de ces travaux devront intégrer différents partenaires et notamment le PNV.

CRITERES D'ELIGIBILITE/DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

Taux d'intervention : 40 % CDDRA ; 40% CTS

Dépenses subventionnables : prestations extérieures (études, diagnostic, analyses, animation)

DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :*

Ce plan climat énergie territorial s'inscrit en complément de la démarche du Parc naturel de la Vanoise qui comprend 12 communes du territoire de Maurienne engagées dans la démarche plan climat. Il convient d'engager l'ensemble du territoire dans cette démarche en utilisant les données et l'expérience du PNV

- *Lien avec les autres fiches :*

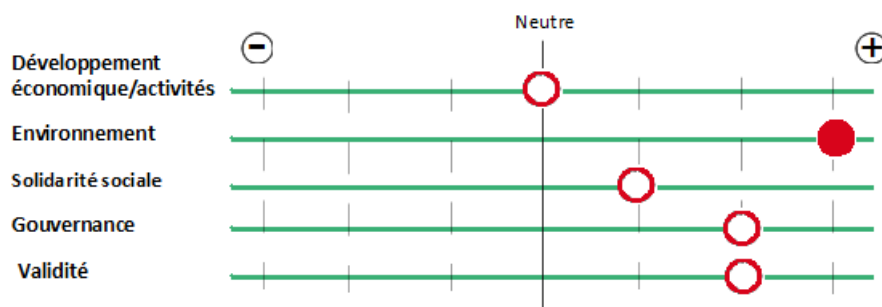
Cette photographie des postes émetteurs de GES doit permettre, à terme, de faire évoluer les différentes politiques sectorielles des collectivités locales dans un sens plus économe en énergie et en émissions.

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

Le plan climat répond à un objectif de sensibilisation des collectivités locales à l'importance de préserver le climat, de leur impact sur celui-ci et des leviers d'actions dont elles disposent et qu'elles devront mettre en œuvre pour que la France puisse atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en termes d'adaptation au changement climatique.

En termes de validité l'objectif est de créer du lien sur le territoire entre les actions du Parc et celles du Pays, de manière à offrir d'une part, une ambition et une position communes à l'échelle de la vallée et une cohérence territoriale pour l'analyse d'autre part.

Au niveau social, le but est de générer une prise de conscience globale débouchant sur des actions collectives destinées à adapter les modes de vie au changement climatique.



PERIMETRE CONCERNE PAR CETTE ACTION :

La Maurienne

BENEFICIAIRES :

Syndicat du Pays de Maurienne

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles au CG 73
Plan Climat Energie Territorial	Prestataire extérieur pour la réalisation du diagnostic	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Total (I)				
Total (F)		30 000 €	30 000 €	30 000 €
Total (I+F)		30 000 €	30 000 €	30 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Montant	I/F
Subvention RRA	30 000 €	40 %	12 000 €	F
Subvention CG 73	30 000 €	40 %	12 000 €	F
Total subventions			24 000 €	F
Auto financement	30 000 €	20 %	6 000 €	F
Total des recettes			30 000 €	

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux
Animatrice CDDRA-CTS Maurienne
Syndicat du Pays de Maurienne Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tel : 04 79 64 12 48 - contrat.pays@maurienne.f

■ **PARTENAIRES :**

PNV, Collectivité territoriale.

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2011-2017

■ **EVALUATION, SUIVI :**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
- Nombre de réunions de lancement de la démarche - Nombre de réunions de présentation des conclusions	- Nombre de participants aux différentes réunions - Domaine d'intervention prioritaire identifié - Evolution des politiques publiques des Collectivités locales

Orientation 2. :

Accompagner les mutations économiques
tout en conservant un équilibre
entre les différents
grands secteurs d'activités économiques.

Fiche action 2.1.1:	Accompagner la création et la reprise d'entreprises et animer les pépinières d'entreprises
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 2 :	Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités économiques
Objectif 2.1 :	Poursuivre et renforcer l'accompagnement des entreprises dans la vallée

CONTEXTE :

La Maurienne a connu ces deux dernières années d'importants plans sociaux. Elle doit faire face à présent à la perspective de nouvelles réductions d'emplois industriels et aux incertitudes quant au maintien des grands groupes industriels devant l'augmentation probable des coûts de l'énergie.

Pour dynamiser son activité, la Maurienne doit trouver des ressorts de croissance endogène. Un de ces ressorts est la création et la reprise d'activités, sur un territoire où l'esprit d'entreprise est particulièrement important.

L'accompagnement intensif des porteurs de projets (400 par an en moyenne) et des créateurs doit donc se poursuivre afin de continuer à assurer un fort taux de pérennité des jeunes entreprises. Cet accompagnement individuel et collectif est réalisé en particulier grâce à la SAEM Maurienne Expansion, porte d'entrée de la démarche CREAMIL sur le territoire, chargée de l'animation de la Plateforme d'initiative locale (PFIL) Savoie Initiative Maurienne avec une certification France Initiative Réseau référencée par l'Etat (NACRE). L'efficacité de cet accompagnement sera améliorée par la mise en place du plan d'actions dans le cadre de la démarche CREAMIL. (A1).

Par ailleurs, de nombreux chefs d'entreprises de la génération du « baby boom » vont partir à la retraite sans repreneur potentiel identifié. Une action spécifique d'appui aux repreneurs est donc essentielle (A2)

En outre, l'animation spécifique de la pépinière d'entreprises dédiée aux TIC récemment construite confortera le développement d'activités de services (A3)

Enfin, la Maurienne est insuffisamment reconnue, y compris par ses habitants. Elle souffre d'un "déficit d'image " pour maintenir en particulier les jeunes et pour attirer créateurs et repreneurs d'entreprises. Il convient donc à partir d'une « offre territoriale » attrayante, de valoriser l'image de la vallée, de la promouvoir et de mener des actions spécifiques de prospection. (A4)

DESCRIPTION :

A.1 Accompagner les créateurs d'entreprises tout au long de leur projet (ante et post création) en leur proposant :

- Des actions collectives (informations collectives chaque mardi, stages de professionnalisation des porteurs de projet tous les mois, informations techniques collectives et formation ante et post création, actions spécifiques d'information et de sensibilisation sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)) ;
- Un accompagnement personnalisé (structuration individuelle du projet, analyse de la faisabilité économique et financière du projet, recherche de financements, suivi technique pendant les trois premières années)
- L'animation de la plateforme d'initiative locale par :
 - la création d'un réseau de parrains (en partenariat avec la CCIT et la CMA dans le cadre du dispositif performance PME)
 - Un soutien spécifique des projets à potentiel innovant, créateurs d'emplois, par exemple lié à l'éco-rénovation : des études de marchés plus approfondies afin de répondre à la spécificité du projet, (cf : dispositif INOVIZI, ELI, INNOV'R, expertise ciblée par le CRITT, expertise environnementale par la CCI, CRAC...) ; la mise en place d'actions pour mettre en synergie les entreprises concernées (club de créateurs, club

d'entreprises départementaux spécifiques...), une veille ciblée pour donner de l'information spécifique aux porteurs de projets concernés....

- La mise en œuvre du plan d'actions issu du diagnostic de la démarche territoriale CREAMIL. S'étant engagé dans la démarche régionale CREAMIL, le territoire a pu bénéficier de la réalisation d'un diagnostic mené par le cabinet KATALYSE afin de déterminer la structuration des acteurs d'aide à la création d'entreprises sur le territoire du CDDRA de Maurienne. Après analyse de la structuration actuelle, un plan d'actions Maurienne a été préconisé afin de répondre aux futurs enjeux d'organisation régionale. Ces actions seront à mettre en place dans le prochain CDDRA (2012 – 2017) :
- Définir précisément la gouvernance et l'animation du réseau CREAMIL en Maurienne
 - Asseoir Maurienne Expansion comme porte d'entrée CREAMIL
 - Améliorer la lisibilité sur les prestations et les structures d'accompagnement
 - Améliorer la traçabilité des porteurs de projet
 - Améliorer la qualité des prestations
 - Renforcer les phases « amont » à la création
 - Organiser des évènements en coopération avec d'autres territoires.

Les financements permettront : de faire appel à des prestations externes pour des actions collectives de sensibilisation et d'information ; le renouvellement d'outils de professionnalisation des jeunes chefs d'entreprises (études de marché, bilans financiers...) ; d'engager des actions de communication (guide jeunes créateurs, forum de la création...).

Ces actions seront précisées dans le cadre de la démarche CREAMIL en cours.

Nota bene: Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire sont d'ores et déjà intégrés dans la démarche CREAMIL (URSCOP, Adie, Cabestan...).

A.2. L'accompagnement des repreneurs d'entreprises.

Il existe un objectif bien particulier à la reprise d'entreprise, à savoir le rapprochement de l'offre et de la demande. C'est pourquoi, en complément des actions proposées en A, un événement biennal spécifique à la Maurienne sera créé en partenariat avec la CCIT⁴ et la CMA⁵ mais aussi avec d'autres acteurs de ce domaine (comptables, banquiers, notaires) sur le modèle des bourses de la reprise. Maurienne Expansion dispose de « portefeuilles de cessions » de fonds de commerce, de locaux... Les dépenses liées à cette action concernent des prestations externes notamment un conférencier professionnel de la reprise ou de la cessation d'entreprises, le soutien à la bourse d'échange biennale, de la communication.

- Critères d'attribution / dépenses subventionnables (1+2) :

1 ETP qui sera le référent de la démarche territoriale CREAMIL

B.1. La pépinière d'entreprises

Créapôle, pépinière dédiée au TIC et aux Services de Saint Jean de Maurienne opérationnelle depuis le début 2011, n'a pas bénéficié d'une animation active de promotion du lieu.

Il convient de :

- Proposer un accompagnement approfondi des jeunes créateurs d'entreprise maurienais ;
- Proposer et animer un lieu dédié à l'échange avec des actions collectives spécifiques, de l'information et de la sensibilisation, des rencontres entre entreprises, des

⁴ Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Savoie

⁵ Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Savoie

manifestations économiques, des permanences techniques (RSI6, URSSAF7, banquiers, avocats...) dans le but d'initier des actions communes pour les porteurs de projets et créateurs d'entreprises.

- Animer un réseau « pépinières Maurienne » (adhésion des pépinières de Maurienne au réseau Créafil), participer activement au réseau « pépinières Savoie » pour développer les actions collectives communes et participer au réseau « pépinières Rhône-Alpes » pour favoriser le transfert d'expérience.

B.2. Renforcer l'attractivité économique de la vallée par la communication économique

Accueillir les entreprises, prospecter et poursuivre la communication afin de promouvoir un territoire d'accueil de nouvelles entreprises. La prospection mettra en avant les spécificités territoriales et les pépinières d'entreprises de la Maurienne.

Seront soutenus : des prestations externes, des outils communs, de la communication et de la promotion des pépinières et de leurs chefs d'entreprises.

- Critères d'attribution / dépenses subventionnables pour B.1 et B.2 :

1 ETP financé sur 3 ans avec une dégressivité du taux d'intervention régional de 10% par an.

Les 3 premières années de cette mission seront dédiées à l'animation et la promotion des pépinières (B.1) de Maurienne et ses actions spécifiques (animation, actions collectives, information, sensibilisation...). Ensuite, les actions collectives pour les jeunes créateurs se poursuivront et la communication économique ciblera la promotion globale du territoire (B.2): actions de prospection : promotion et mise en avant de l'attractivité de la Maurienne (qualification de l'offre et des prospects), relais local des partenaires départementaux et régionaux sur l'implantation d'entreprises (AES, ERAI, CCIT...).

CRITERES D'ATTRIBUTION / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

2 ETP dont 1 dédié aux pépinières, financé dégressivement sur 3 ans (60%, 50%, 40%).

BENEFICIAIRES :

Maurienne Expansion

DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

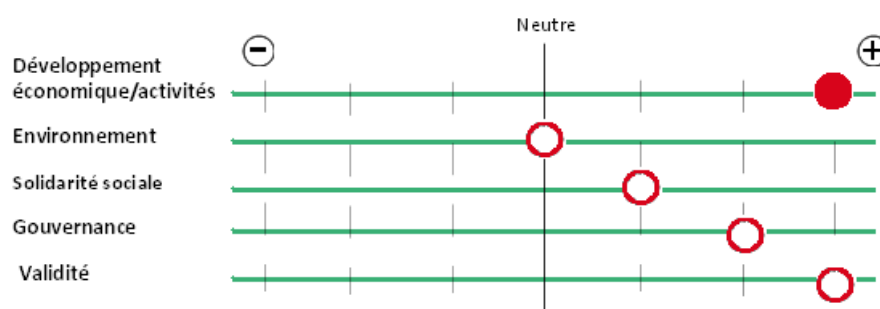
- Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)

La création d'entreprises en soi est créatrice d'activités. L'autonomie du territoire en est renforcée.

La création d'activités dans la vallée, génératrice d'emplois locaux diminue d'autant les déplacements et minimise les transports des personnes. Elle permet en particulier le développement de leur propre emploi pour des personnes en difficulté. Par ailleurs, la reprise d'entreprises assure le maintien des savoir faire locaux.

Le projet a été co-construit avec les acteurs concernés. Par ailleurs, l'implication dans le réseau de la création d'entreprise en Savoie (RSE) et en région Rhône Alpes (CREAFIL) conforte l'intégration stratégique du projet

La réussite de l'accompagnement des créateurs par Maurienne Expansion (taux de pérennité à 3 ans de plus de 83%) atteste de la prise en compte de la validité économique des projets soutenus.



⁶ Régime Social des Indépendants

⁷ Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

- **Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :**

En lien avec la démarche Créafil.

- **Lien avec les autres fiches :**

Sensibiliser notre public (porteurs de projet et entreprises) aux services développés dans le cadre du CDDRA (ex : covoiturage, relais de services, maison des saisonniers...).

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
2 postes	A. 1 ETP création / reprise /	289 283 €	289 283 €	239 140 €
	B. 1 ETP pépinière	323 630 €	155 670 €	266 946 €
Frais de mission	Frais liés aux missions confiées aux animateurs (déplacements, location salles, administratifs...)	132 000 €	99 000€	110 000 €
Actions création/reprise	Formations spécifiques + outils	168 000 €	78 000 €	65 000 €
Actions pépinières	Actions collectives, formations actions et informations sensibilisation, communication	120 000 €	120 000 €	175 000 €
Total (I)				
Total (F)		1 032 913 €	741 953 €	856 086 €
Total (I+F)		1 032 913 €	741 953 €	856 086 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	741 953 €	53 %	395 856 €	F
Pour mémoire Ligne classique PLACE		10 %	72 000 €	F
Subvention CG 73	856 086 €	23%	195 968 €	F
CTS 2017			39 193 €	F
Total subventions			703 017 €	
Auto financement	1 032 913 €	33 %	329 896 €	F
Total des recettes			1 032 913 €	

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Sylvie VERNEY
Conseil Entreprises / Maurienne Expansion
C.A.R. Avenue d'Italie - 73300 Saint Jean de Maurienne
Tél. : 04 79 83 20 83 / Mail : sverney@maurienne-expansion.fr

▪ **PARTENAIRES :**

AES, ERAI, CCIT, CMA, URSCOP, Adie, Cabestan

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

▪ **EVALUATION, SUIVI :**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
-Nombre de participants aux actions collectives -Nombre de participants aux informations collectives - Nombre de porteurs de projets accompagnés	- Evolution du nombre d'entreprises installées dans la pépinière, - Nombre d'entreprises créées - Nombre d'entreprises reprises

Fiche action 2.1.2 :	Pérenniser, développer et densifier le tissu économique local
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 2 :	Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités économiques
Objectif 2.1 :	Poursuivre et renforcer l'accompagnement des entreprises dans la vallée

CONTEXTE

La Maurienne vient de vivre deux plans sociaux importants avec près de 350 emplois directs impactés dans le secteur de l'industrie et connaît de grosses incertitudes quant au maintien de grands groupes, lié en particulier à l'augmentation possible du coût de l'énergie.

La perte d'emplois industriels n'est pas compensée par l'arrivée de nouvelles activités du fait du manque d'attractivité de la vallée. Elle n'est pas non plus compensée par les emplois liés au tourisme : le fort développement de ce secteur lors des 20 dernières années marque le pas.

Pourtant, la Maurienne dispose d'atouts indéniables ; dans une économie mondialisée, la situation de la vallée est privilégiée (par rapport à d'autres territoires ruraux) :

Elle dispose d'infrastructures qui favorisent les échanges (autoroute, TGV, projet du Lyon Turin ferroviaire)

- Elle dispose d'un tissu industriel encore important (6 % des entreprises ; 18 % des salariés du privé) et qui dispose de réels savoir-faire
- Elle a une population dont le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2008 (21 969 €) est en-dessous de la moyenne nationale (23 450 €) mais dont la médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation (18 336 €) est supérieure à celle de la France entière (18 129 €).
- Elle est dotée de stations touristiques reconnues au niveau national

Elle peut donc développer à la fois une « économie résidentielle » (pour les habitants et les touristes) et une économie de production à valeur ajoutée tournée vers l'extérieur de la vallée. Le développement des entreprises se fera par la collaboration à une échelle territoriale plus grande que la vallée : Savoie, voire Rhône Alpes et Italie : « il faut passer le Pont Royal ».

Ce développement doit impérativement être favorisé par un soutien individuel et collectif des chefs d'entreprises, avec les acteurs concernés.

En outre, La gouvernance locale est exemplaire (rencontres économiques fréquentes, réflexion prospective à 20 ans, CTEF, comité d'actions économiques et sociales...) et facilite la synergie entre acteurs et filières. L'animation économique générale sur le territoire doit être poursuivie avec cette approche (A).

Les entreprises doivent bénéficier d'un appui fort pour bien diagnostiquer les problématiques (dans le cadre du plan PME en particulier) et pour mettre en place un plan d'actions offensif afin de maintenir les emplois, de susciter les investissements et de permettre le développement de l'économie locale (B). Une attention particulière sera portée aux entreprises dépendantes des donneurs d'ordres et à celles qui risquent de perdre leur savoir-faire en raison d'un manque de renouvellement des compétences (C). Seront ciblées prioritairement les entreprises de la métallurgie, de l'électronique, de la plasturgie et de la chimie.

Un accompagnement spécifique sera engagé auprès des entreprises du BTP de la Maurienne afin de répondre au mieux aux besoins du projet du Lyon-Turin et faciliter les retombées économiques locales d'un tel chantier en travaillant sur le regroupement d'entreprises.

Une action spécifique sera menée pour renforcer l'attractivité économique de la vallée par le foncier et l'immobilier afin d'améliorer les conditions d'accueil et de vie locale des entreprises (D).

Enfin, plus d'innovation permettra à la fois de dynamiser les entreprises et de créer un effet de levier pour que les entreprises s'engagent réellement dans cette voie. Elle est essentielle pour assurer la survie des entreprises de la vallée qui voient leur rôle de sous traitant traditionnel diminuer, voire leur pérennité remise en cause. (E)

A. Proposer une animation économique générale du CDDRA :

- Etre le relais local de la politique économique régionale et départementale : information et diffusion auprès des structures intervenant dans le champ du développement économique sur les dispositifs d'aide régionaux de droit commun et promotion des actions régionales territorialisées. Garantir une bonne articulation entre l'action économique du territoire et la politique économique régionale et départementale (réfèrent du plan PME région, du programme économique départemental...).
- Animer le réseau des acteurs en charge du développement économique à l'échelle du CDDRA. Ce réseau (qui peut être structuré en un comité technique) doit favoriser la concertation et l'échange entre les partenaires économiques du territoire, permettre de coordonner/ clarifier les actions de chacun, susciter l'émergence de nouveaux projets et assurer un pilotage efficace pour leur mise en œuvre : animation du comité endogène Maurienne, participation aux divers comités d'actions économiques (CAES, OCM...).
- Suivre de la veille économique du territoire en lien avec les services de la Région et du Département : tableaux de bord de la conjoncture économique (taux de chômage, taux de création d'entreprise, taux de survie, répartition des entreprises par secteurs d'activité, répartition de l'emploi ...), suivi de filières et de secteurs économiques à enjeux pour le territoire, suivi des entreprises compte-clés : annuaire des entreprises, répertoire des compétences et savoir-faire...
- Coordonner la mise en œuvre du volet économique du CDDRA : être le réfèrent régional sur le volet économique du CDDRA (suivi administratif et budgétaire des réalisations, évaluation des actions...)

B. Accompagner les entreprises du territoire dans leurs projets ou leurs difficultés.

Seront ciblées prioritairement, les entreprises de la métallurgie, de l'électronique, de la plasturgie, de la chimie et les sous-traitants des grands groupes.

- accompagnements individuels et collectifs des entreprises,
- appel à des experts spécialisés,
- mobilisation des actions collectives existantes (Actions du Plan PME régional notamment et des actions départementales),
- proposition de formations-actions ciblées,
- actions collectives liées aux besoins des entreprises et à ceux du territoire (problématiques liées au développement durable).

Ces actions seront mises en œuvre principalement grâce à de l'ingénierie interne permettant de proposer un accompagnement individuel mieux adapté aux entreprises en difficulté. A noter que Maurienne Expansion, du fait de son rôle de « porte d'entrée » pour les entreprises de la Maurienne, s'est portée candidate pour être le réfèrent du plan PME sur le territoire.

Action spécifique Lyon-Turin : diagnostic des savoir-faire techniques et humains Maurienne dans le secteur du BTP afin de promouvoir le secteur, mieux communiquer sur la valeur ajoutée des entreprises locales de BTP (actions découlant de ce premier travail : formation du personnel sur les spécificités travail en tunnel, regroupement technique pour les appels d'offres...)...

C. Accompagner la cession d'entreprises.

Identifier les entreprises représentatives du territoire et mettre en place une dynamique collective.

L'objectif est de maintenir les savoir-faire de Maurienne et les entreprises structurantes et/ou nécessitant de la main d'œuvre (Chaudronnerie, cordiste, électricité spécifique industrielle, maintenance industrielle) grâce à un partenariat entre le SPM, porteur de l'OCM (entreprises artisanales et commerciales), les chambres consulaires (accompagnement des cédants), et Maurienne Expansion (entreprises industrielles plus conséquentes en termes de salariés). Le financement soutiendra l'accompagnement individuel et les actions collectives pour faire connaître et rechercher ces savoir-faire (taux régional 45%).

D. Renforcer l'attractivité économique de la vallée par le foncier et l'immobilier.

Le but est la valorisation de la vallée grâce à la qualification de son offre territoriale.

Afin de répondre aux attentes des structures chargées de la prospection à une échelle plus large que la Maurienne, en particulier l'Agence économique de Savoie et ERAI, Maurienne Expansion a engagé une démarche d'amélioration de l'offre territoriale (immobilier d'entreprises, foncier, zones d'activités) en particulier dans la perspective du chantier du Lyon-Turin. Celle-ci doit être poursuivie.

Il conviendra en particulier d' :

- Effectuer une veille immobilière et foncière (recensement de l'offre) grâce à des outils (base de données)
- Accompagner les élus dans leur stratégie d'accueil des entreprises sur leur zone d'activité intercommunale hors Pôle d'Equilibre et Pôles Territoriaux Complémentaires (Investissement sur les zones d'activités, bâtiments gris...). Il est prévu en particulier une qualification de l'offre de foncier et immobilier notamment des pôles d'équilibre (PE) (Pré de Pâques et Pré de la garde) et des pôles territoriaux économiques (PTE) (Les Œillettes et François Horteur). Cet accompagnement se fera en s'appuyant sur les études réalisées les années précédentes pour qualifier les différentes zones d'activité de la Maurienne.

➔ Critères d'attribution / dépenses subventionnables (A, B, C, D) :

1 ETP animateur économique généraliste (taux d'intervention régional : 60%)

Nota bene : Les acteurs de l'Economie Sociale et solidaire sont intégrés dans ces actions, notamment à travers leur participation au comité endogène.

E. Favoriser le développement de l'épargne solidaire.

Les sociétés de capital risques interviennent peu en Maurienne en raison de la faible taille des entreprises. Il est proposé de créer un fond d'épargne similaire à celui qui a existé il y a une dizaine d'années (Maurienne Développement,) à destination des entreprises de la vallée⁸. Ce fond permettra de proposer des prêts préférentiels pour des projets de développement d'entreprises ne pouvant bénéficier d'autres dispositifs de soutien (ex : Alizé, Idéclic Potentiel...).

Dans le cadre du CDDRA et du CTS, une étude de faisabilité est sollicitée afin de définir et valider les compétences spécifiques et juridictionnelles, les besoins d'animation du dispositif (prospection d'adhérents potentiels et des projets à potentiel de développement, recherche des fonds privés et publics, suivi dossiers, suivi financier du dispositif...) en intégrant les indicateurs énergie climat (éco-conditionnalité pour le choix des entreprises)

Pourront être financés : des prestations extérieures notamment des conseils juridiques et comptables (taux régional : 45%).

F. Encourager la compétitivité des PME – PMI.

Pour prendre en compte et travailler sur la compétitivité des TPE et PME :

⁸ Economie Sociale et Solidaire (ESS)

- Soutenir et développer l'innovation et la diversification dans les entreprises du territoire (actions collectives spécifiques innovation) :
 - La mise en synergie des entreprises avec les pôles de compétitivité et les clusters, en particulier le pôle de compétitivité TENERDIS et le cluster Eco-énergie, où Maurienne Expansion est adhérent, et le pôle VIAMECA. Il s'agit à la fois de faire connaître ces pôles aux entreprises de la Maurienne et de faire connaître les savoir-faire spécifiques des entreprises de la vallée aux pôles concernés.
 - L'animation d'un club de chercheurs et la mise en synergie avec des laboratoires de R&D (LRF9, LSM10)
 - La recherche de projets dormants,
 - Le développement de l'intelligence économique et de la veille (en partenariat avec la DIRECCTE11, la CCIT7 et l'ARIST13) : inciter les entreprises à mettre en place une veille spécifique, par une information et une animation spécifiques.
 - Un accompagnement individuel et collectif, Maurienne Expansion jouant son rôle de porte d'entrée, avec la CCI et le CRITT assurant les accompagnements individuels spécifiques
 - Des propositions de formation action sur la dynamique d'innovation

Cette action vise à développer l'innovation et la diversification dans les entreprises de la vallée pour leur permettre d'être compétitives à l'extérieur du territoire : les aider à « sortir de la vallée » pour trouver des opportunités de marchés à l'extérieur.

Disposant d'une grande technicité grâce à leurs liens avec les grands groupes de la vallée, les entreprises de Maurienne ont souvent des projets innovants qu'elles n'ont pas eu le temps de développer. Le but ici est de faire émerger des idées et des projets innovants pour les entreprises de la vallée.

L'action est complémentaire des accompagnements spécifiques réalisés par le CRITT et la CCI sur l'innovation et sera menée en concertation avec eux, en les associant en particulier au sein du comité endogène. Elle permet à la fois de dynamiser les entreprises et de créer un effet de levier pour que les entreprises s'engagent réellement dans l'innovation avec les partenaires ci-dessus. Elle est essentielle pour assurer la survie des entreprises de la vallée qui voient leur rôle de sous-traitant traditionnel diminuer voire risquer de disparaître.

Il convient de financer des prestations externes : des formations actions et l'intervention d'experts spécifiques sur le club des chercheurs. Les frais d'actions hors poste permettront de soutenir la participation aux salons (salon des métiers de la montagne, par exemple) et manifestations.

- Développer des filières spécifiques au territoire (regroupement par filière, par secteurs d'activité spécifiques et réseaux d'entreprises).

Sur le modèle des entreprises des secteurs traditionnels, comme la métallurgie, qui ont réussi à se diversifier vers des activités liées aux spécificités du territoire (Prisme équipe des via ferrata, Tessier produit du matériel de ski pour les personnes handicapées), cette action vise à développer des niches d'activités liées au territoire (filiale montagne, bois et BTP en lien avec le Lyon-Turin). Il ne s'agit pas de créer des clubs d'entreprises spécifiques Maurienne mais de renvoyer les entreprises vers les clubs qui existent au niveau départemental ou régional. A titre d'exemple, après une étude

⁹ Laboratoire de Recherche des Fabrications (Rio Tinto) production d'aluminium primaire et développement de technologies d'électrolyse pour les 23 usines du groupe et pour la Vente de Technologie.

¹⁰ Laboratoire Souterrain de Modane (recherches sur le neutrino, la matière noire, les mesures de faibles radioactivités et leurs applications)

¹¹ Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

¹² Agences Régionales d'Information Stratégique et technologique

particulière sur la filière bois menée dans le précédent contrat, les entreprises de la vallée ont participé à des actions départementales dans le cadre d'Interforêt –bois. Cette action permettra de :

- rapprocher des entreprises des filières liées au territoire (équipement de la montagne) ;
- étudier spécifiquement les filières niches et en particulier l'éco-construction. (analyse du marché, positionnement des entreprises locales...);
- informer les entreprises sur les activités existantes ;
- inciter la participation des entreprises aux programmes mis en place au niveau départemental ou régional
- rechercher des niches d'activité (comme les réflexions menées récemment sur le cyclisme)

Pour ce développement, des études spécifiques sur les niches et le recours à des experts seront financés.

➔ Critères d'attribution / dépenses subventionnables (E, F) :

0.5 ETP financé sur 3 ans avec une dégressivité du taux d'intervention régional de 10% par an (60%, 50%, 40%).

Une charte environnementale pourra être réalisée pour les Zones d'activités. (Cf. partie « Degré de Transversalité » catégorie « environnement » de cette fiche p 32)

▪ CRITERES D'ATTRIBUTION / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

Pour la réalisation de ces actions, 1.5 ETP (dont 0.5 ETP dégressif) sont nécessaires sur les missions d'aides aux entreprises existantes et la création de filières innovantes, également, des prestations externes, des boîtes à outils, de la communication, des frais d'action.

▪ OBSERVATION

Encourager l'Economie Sociale et solidaire (pour mémoire).

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont parties prenantes de l'ensemble des actions présentées ci dessus en termes d'économie.

- *Ils sont intégrés aux démarches du territoire en participant :*
 - à la démarche Créafil, relative à la création d'entreprises (2.1.1) ;
 - au comité endogène qui doit permettre le développement d'entreprises (2.1.2).
- *Par ailleurs, des actions spécifiques sont et seront mises en place :*
 - Actions collectives sur ESS, information sur ses activités et la possibilité de développer ce secteur
 - Intervention de Cabestan, et de l'URSCOP sur des projets spécifiques individuels pour lesquels les structures de l'ESS semblent appropriées
- *Et de nouvelles pistes sont proposées:*
 - réalisation d'un diagnostic « clefs en main » dans le cadre d'un soutien méthodologique de la Région. ;
 - développement d'un transport à vocation sociale et culturelle (Fiche action 1.2)
 - incitation à la prise en compte de l'économie solidaire, pour les créateurs et les repreneurs d'entreprises (interventions de Cabestan, de l'Union Régionale de SCOP), développement d'un fond d'épargne solidaire locale (Maurienne Développement, voir fiche 2.1.2)

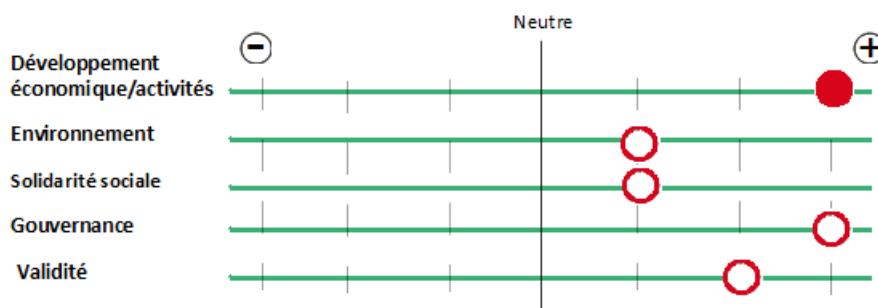
Si une attention particulière est portée à l'économie Sociale et solidaire à travers l'économie, on retrouve cette volonté dans d'autres orientations du contrat (transport social et culturelle 1.2).

▪ **BENEFICIAIRES :**

Maurienne Expansion

▪ **DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :**

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*
- **Economie** : Le travail sur l'attractivité du territoire devra permettre de développer des activités pérennes (création d'entreprises, d'emplois...), de diversifier l'économie (innovation, développement de filières et positionnement sur les filières de l'économie-verte...), de s'adapter aux mutations économiques et de limiter la dépendance aux grands groupes.
- **Environnement** : La mise en œuvre d'une charte de respect de l'environnement sur les ZAE et sensibilisation des chefs d'entreprises à la prise en compte d'exigences environnementales élevées (performances énergétiques des bâtiments, recyclage des déchets, utilisation d'énergie propre, parkings perméables).
- **Social** : Développement de l'emploi durable, sensibilisation d'intégration de public en tension (handicapés, femmes, jeunes).
- **Gouvernance** : Elle a fait l'objet d'une attention particulière : constitution de comités de pilotage intégrant un ensemble diversifié d'acteurs permettant de définir et de répondre aux besoins économiques réels du territoire.
- **Validité** : L'accompagnement financier des projets est particulièrement examiné. L'intervention de la Région, en particulier avec le plan PME, est particulièrement adaptée au tissu des entreprises locales



- *Lien avec d'autres projets ou contrat du territoire :*

Le CDDRA permettra de mettre en œuvre les actions définies et prévues dans la démarche CREAMIL Maurienne.

La qualification des ZAE, de l'offre foncière et immobilière devra être cohérente avec les besoins identifiés du chantier Lyon-Turin. La mission « développement des entreprises » devra mettre en œuvre des actions (regroupement d'entreprises ; information, veille notamment sur la qualification nécessaire du personnel et la réponse aux appels d'offre) afin de répondre aux opportunités et aux besoins du chantier du Lyon Turin.

- *Lien avec les autres fiches :*

Le volet économique du SCOT pourrait permettre de mettre en exergue des activités manquantes ou à développer en priorité (diagnostic économique) à travers la mission création / reprise d'entreprises. Le SCOT permettra d'organiser la répartition des activités économiques et d'orienter la qualification de l'offre territoriale.

Sensibilisation notre public (porteurs de projet et entreprises) aux services développés dans le cadre du CDDRA (ex : covoiturage, relais de services, maison des saisonniers...).

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
1.5 postes	1 Economie générale endogène	363 989 €	363 989 €	298 590 €
	0.5 développement / difficulté / filières / innovation	299 212 €	112 500 €	249 343 €
Frais de mission	Frais liés aux missions confiées aux animateurs (déplacements, location salles, administratifs...)	99 000 €	66 000€	82 500 €
Actions endogènes	Animations collectives et individuelles spécifiques, études spécifiques, outils...	180 000 €	180 000 €	150 000 €
Total (I)				
Total (F)		942 201 €	722 489 €	780 433 €
Total (I+F)		942 201 €	722 489 €	780 433 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	722 489 €	55 %	395 243 €	F
Subvention CG 73	780 433 €	23 %	178 587 €	F
CTS 2017*			35 717 €	F
Total subventions			609 547 €	F
Auto financement	942 201 €	36 %	332 654 €	F
Total des recettes			942 201 €	F

■ RESPONSABLE DU PROJET :

Sylvie VERNEY
 Conseil Entreprises / Maurienne Expansion
 C.A.R. Avenue d'Italie - 73300 Saint Jean de Maurienne
 Tél. : 04 79 83 20 83 / Mail : sverney@maurienne-expansion.fr

Catherine FERLAND
 Directrice / Maurienne Expansion
 04 79 83 20 83 /
 Mail : cferland@maurienne-expansion.fr

■ PARTENAIRES :

Savoie initiative, CCIT, CMA, réseaux et partenaires techniques, CRITT 73¹⁴, DIRECCTE, Agence économique de Savoie

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2012-2017

■ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
- Nombre d'entreprises en difficulté accompagnées - Nombre de participants aux actions et aux informations collectives	- Nombre d'emplois créés - Taux de survie des entreprises - Montant des aides distribuées

14 Centre Régional d'Innovation et de Transfert Technologique

Fiche action 2.2 :	Elever et mutualiser les compétences et en améliorer la gestion et la polyvalence
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 2 :	Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités économiques
Objectif 2.2	Rechercher et développer des synergies industrie / tourisme / agriculture

CONTEXTE :

La vallée connaît des difficultés de recrutement en raison des spécificités du territoire : éloignement des centres-urbains attractifs concentrant les activités et ayant un taux de chômage relativement faible.

En outre, les personnes qui pourraient être concernées par les licenciements importants du secteur de l'industrie ne possèdent pas les qualifications recherchées par les entreprises de la vallée susceptibles de recruter. Ces compétences souvent détenues par les personnels les plus âgés, ne sont pas transmises aux plus jeunes. Cette problématique a été soulevée lors du diagnostic territorial du Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF), et la Maurienne a été désignée par l'Etat comme territoire pilote pour la gestion des âges. Une animation spécifique en matière de ressources humaines a été mise en place de longue date dans la vallée.

En effet, Maurienne Expansion a eu en charge l'animation du dispositif ECRINS et assure désormais celui de SECURIS'RA. Tout naturellement, lorsque le CTEF¹⁵ a été mis en place, l'animation du groupe RH du Contrat Territorial Emploi Formation lui a été confiée en partenariat avec l'animatrice du CTEF. Les actions menées par Maurienne Expansion sont désormais réalisées dans le cadre du CTEF.

Le volet « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » des plans d'action du CTEF définit deux objectifs : « sensibiliser à la gestion des âges » et « accompagner les entreprises dans leur développement et leur diversification ». Ces objectifs se déclinent en actions confiées pour partie à Maurienne Expansion (une partie est assurée directement par l'animatrice du CTEF et une partie par d'autres acteurs). Maurienne Expansion a en charge l'animation du groupe RH du CTEF et du dispositif Sécuris'ra.

Les actions mises en place dans ce cadre sont les suivantes :

- Maurienne Expansion a prescrit le soutien des entreprises par des consultants spécialisés en RH (une vingtaine de diagnostics et d'accompagnements individuels réalisés à ce jour, dans le cadre d'ECRINS puis de SECURIS'RA).
- Outre ces opérations individuelles, Maurienne Expansion a mis en place en concertation, dans le cadre du groupe technique « Difficultés de recrutement/gestion des âges » (organisé par le groupe RH du CTEF) des actions collectives de sensibilisation et d'information sur la thématique RH (10 actions en 2010),

- L'accompagnement spécifique du fait de la crise est devenu essentiel car beaucoup d'entreprises, en particulier les sous-traitants des grands groupes industriels en ont particulièrement souffert. Cet accompagnement s'est traduit par la mobilisation du FRAU pour les entreprises où une intervention rapide en urgence était nécessaire, suivi d'un accompagnement individuel SECURIS'RA pour permettre la mise en place d'actions complémentaires en matière de ressources humaines.

- Montage de dossiers pour l'obtention de prêts dans le cadre du Fonds National de Revitalisation territoriale, et pour les aides à l'emploi financées par les plans de revitalisation territoriale des entreprises Rio Tinto Alcan(RTA) et SOMFY

- Des actions collectives (financées par la Région) permettant de poursuivre la professionnalisation des entreprises en matière RH : action RH sous-traitance (7 entreprises et 400 salariés) puis une action RH fidélisation (20 entreprises, 1500 salariés) en cours actuellement.

¹⁵ Contrat Territorial Emploi Formation

- Une action plus générale de valorisation des savoir-faire des entreprises a été entreprise. Son objectif est de faire connaître ces savoir faire pour aider les entreprises à aller chercher de nouveaux clients à l'extérieur de la vallée. Elle a été financée par la Région et l'appui d'un expert financé dans le cadre du Plan de Revitalisation territoriale signé entre RTA et l'Etat.

Une action du même type est prévue pour les entreprises du BTP. En effet, le chantier du LTF représente pour elles une opportunité. La valorisation de leurs savoir-faire permettra de mettre en avant la technicité des entreprises et de leurs salariés. Le chantier demandera des compétences spécifiques. Un travail sera donc à réaliser, dans le cadre du CTEF et en lien avec le CDDRA pour faciliter le rapprochement entre besoins du marché et compétences que possèdent ou auront à acquérir les entreprises, et d'étudier les actions à mettre en place pour que les entreprises puissent se positionner sur le marché du LTF.

■ DESCRIPTIF :

Les opérations de ressources humaines mises en œuvre par Maurienne Expansion sont déployées dans le cadre des objectifs du CTEF (Cf. Contexte) détaillés ci-dessous :

- « La sensibilisation à la gestion des âges et plus généralement la question des difficultés de recrutement » (Objectif plan d'action du CTEF 2011)
 - animation du groupe RH du CTEF groupe regroupant acteurs et partenaires sociaux,
 - réalisation des actions décidées dans le cadre de ce groupe, dont la mise en place d'un cadre en temps partagé, demande fortement exprimée par les entreprises. Ce cadre serait payant pour les entreprises contrairement aux consultants SECURIS'RA avec une prise en charge partielle dans la cadre du CDDRA, permettant de compenser partiellement les surcoûts d'intervention liés à l'éloignement du territoire. L'intervention de ce cadre permettrait de conforter la « culture RH » en cours d'acquisition en complément des actions totalement financées en particulier par Sécuris'RA. Cette intervention d'un cadre en temps partagé a été validée par l'Instance Territoriale Participative du CTEF le 4 juillet 2011.
- « Appui des entreprises dans la GRH » (Pour mémoire, actions financées sur du droit commun ; Objectif plan d'action du CTEF 2011)
 - accompagnement individuel dans le cadre de Sécuris'RA, après une détection des besoins et une première analyse de la situation de l'entreprise.
 - mise en place d'actions d'information sensibilisation sur des points particuliers (entretien d'évaluation par exemple) ou sur des sujets d'actualité (évolution du droit du travail), actions réalisées avec les partenaires et sans financement spécifique demandé ;
 - susciter et organiser des actions collectives relevant du droit commun régional (volet RH du plan PME ; actions collectives dans le cadre de Sécuris'RA. Ces actions permettent de professionnaliser les entreprises sur le champ de la RH et de favoriser les échanges d'expérience.
 - une action particulière est prévue pour les entreprises du BTP dans le cadre du Lyon-Turin car ce chantier demandera aux entreprises locales l'acquisition d'une démarche RH spécifique demandée par les grands donneurs d'ordre (ex : nouvelles procédures à mettre en place)
- « Identification des besoins en recrutement et en formation des entreprises. » (Objectif plan d'action du CTEF 2011). Cette identification est faite lors des actions collectives et permettra d'alimenter la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) 16 mise en place au

¹⁶ Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences, démarche d'anticipation territoriale concertée des activités et des compétences.

niveau du CTEF. Elle sera la base pour mettre en oeuvre des actions spécifiques sur le territoire.

En particulier, il est prévu une action en matière d'encadrement intermédiaire et de transmission des savoir-faire. Il est également prévu une identification particulière des besoins en recrutement et en formations des entreprises amenées à travailler sur le chantier du Lyon-Turin.

- Assurer l'instruction et le suivi des actions individuelles et collectives.
- Une attention particulière sera portée aux entreprises dont les savoir-faire permettent de réels développements, en particulier les savoir-faire des salariés.

CRITERES D'ATTRIBUTION / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

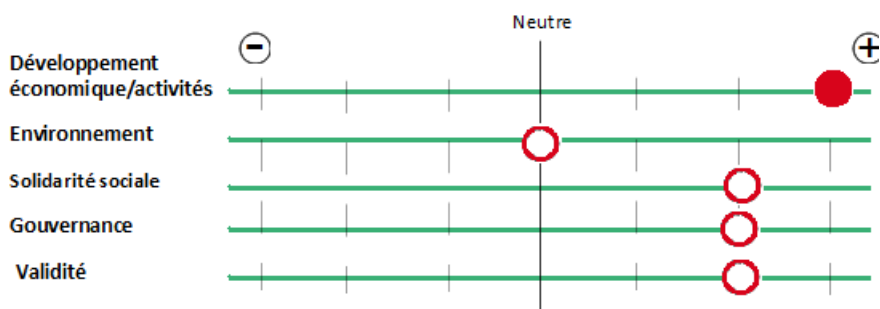
Cette mission mobilise 0.5 ETP sur la mission RH avec un taux d'intervention régional de 60% dont la mission est : l'animation du Groupe RH du CTEF, la réalisation des actions découlant des objectifs du plan d'action du CTEF, et d'en assurer le suivi. Le cadre à temps partagé sera soutenu par la région à hauteur de 10%.

BENEFICIAIRE

Maurienne Expansion

DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*
 - **Economie** : créer de l'emploi, fidéliser les salariés aux entreprises du territoire, augmenter leurs compétences.
 - **Social** : Cette action doit favoriser l'élévation des compétences du personnel ainsi qu'une meilleure intégration et gestion des salariés.
 - **Validité** : la gouvernance liée à ce projet a fait l'objet d'une attention particulière : constitution de comité de pilotage intégrant un ensemble diversifié d'acteurs pour définir et répondre aux besoins économiques réels du territoire. Cette concertation se poursuivra tout au long du projet



- *Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :*

Le CDDRA assurera la mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'actions du CTEF Maurienne. Le CDDRA offrira la possibilité d'animer et de réaliser les actions de SECURISE'RA.

- *Lien avec les autres fiches :*

Le développement des entreprises conduit (fiche 2.1 B.) régulièrement au déploiement des Ressources Humaines au sein des entreprises pour faire face à l'augmentation des besoins en gestion de personnels liée à leur accroissement. Une attention particulière est portée à ces entreprises en développement dans le cadre de cette fiche

Le développement des RH doit se faire au regard des spécificités du territoire et notamment de la saisonnalité de l'emploi (Fiche 4.2).

Il s'agit pour Maurienne Expansion : d'informer son public sur des contrats inter-entreprises comme le CD2I, et de rechercher des synergies entre les différents secteurs d'activité (tourisme/agriculture, tourisme/industrie...), participant ainsi aux objectifs de sécurisation des parcours et de fidélisation des saisonniers.

▪ **BENEFICIAIRES :**

Maurienne Expansion

▪ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
0.5 postes	Animation, mise en œuvre, suivi	299 212 €	225 000 €	249 343€
Frais de mission	Frais liés aux missions confiées aux animateurs (déplacements, location salles, administratifs...)	33 000 €	0 €	27 500 €
Actions RH	Consultant à temps partagé	120 000€	120 000 €	100 000 €
Total (I)				
Total (F)		452 212 €	345 000 €	376 843 €
Total (I+F)		452 212 €	345 000 €	376 843 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	345 000 €	42.6 %	147 000 €	F
Subvention CG 73	376 843 €	17.35 %	65 369 €	F
<i>CTS 2017</i>			13 074 €	
Total subventions			225 443 €	F
Auto financement	452 212 €	28.35 %	128 769 €	F
Entreprises	452 212 €	21.7 %	98 000 €	F
Total des recettes			452 212 €	F

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Catherine FERLAND
 Directrice / Maurienne Expansion
 04 79 83 20 83 /
 Mail : cferland@maurienne-expansion.fr

▪ **PARTENAIRES :**

CTEF et partenaires sociaux.

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

▪ **EVALUATION, SUIVI :**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
- Nombre d'entreprises accompagnées - Nombre d'actions collectives - Nombre de participants aux actions collectives - Nombre de jours de recours au consultant RH en temps partagé	- Maintien des emplois

Fiche action 2.3:	Maintenir des services et des emplois compétitifs
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 2 :	Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités économiques
Objectif 2.3	Asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne

CONTEXTE :

La disparition progressive de l'industrie lourde et la crise économique frappent l'économie et l'emploi de la Maurienne traditionnellement marqués par la présence des grands groupes industriels d'électrochimie et d'électrometallurgie. La situation économique locale connaît une mutation rapide et durable. Par exemple, en 2009, 500 emplois ont été supprimés, plus de 2 320 salariés étaient en situation de chômage partiel¹⁷ et plus de 2 000 personnes recherchaient un emploi¹⁸.

Cette dégradation de la situation économique du territoire a un impact négatif (difficile à chiffrer) sur le tissu commercial et artisanal de la vallée. Les suppressions de postes en cours et à venir laissent présager une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, voire le départ d'une partie de la population.

L'attractivité résidentielle de la Maurienne étant liée à son attractivité économique, il est nécessaire que le territoire se positionne de manière innovante pour maintenir les services à la population et les savoir-faire des professionnels. La Maurienne doit reconfigurer son appareil commercial et poursuivre la diversification de son activité économique, parallèlement au développement touristique.

Les objectifs principaux sont : le développement du commerce et de l'artisanat de proximité, en priorité dans les bourgs-centres, de manière à garder des centres-villes dynamiques et attractifs ; l'amélioration de l'offre commerciale et artisanale en assurant sa qualité, son accessibilité et son adéquation avec les besoins de la population locale et saisonnière.

La promotion de l'offre commerciale et artisanale doit permettre d'endiguer l'évasion commerciale vers les grands centres urbains extérieurs à la vallée et de valoriser l'image de la Maurienne.

Pour réaliser ces objectifs, il convient de structurer les professionnels du commerce et de l'artisanat, de proposer des actions cohérentes à l'échelle de la vallée pour pérenniser l'attractivité tant économique que résidentielle de la vallée.

En outre, pour compléter ces opérations renforçant l'attractivité du territoire, il convient de travailler sur l'offre territoriale pour les entreprises. La qualification des zones d'activités de la Maurienne est centrale pour attirer de nouvelles activités. La Maurienne dispose d'un nombre conséquent de zones communales mais peu à l'échelle intercommunale. Le remplissage de ces zones n'est pas aujourd'hui optimal.

Opération 2.3.1 : Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCM)

Description :

Depuis juin 2010, l'OCM vise à préserver et à développer l'artisanat et le commerce de proximité en Maurienne. Cette opération permet une coordination des différents maîtres d'ouvrage, tous acteurs dans leur domaine :

- Structurer et appuyer les groupements de professionnels grâce à l'intervention d'un cabinet spécialisé recruté par le SPM,¹⁹ le maître d'ouvrage de cette action ;

¹⁷ Source DDTEFP janvier à septembre 2009

¹⁸ Source Pôle Emploi

¹⁹ Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)

- Améliorer la performance des entreprises ;
- Valoriser les Métiers d'Art (porté par le SPM) ;
- Promouvoir l'artisanat et le commerce par des actions collectives d'animation et de communication menées à l'échelle de la vallée et par la mise en place de systèmes de fidélisation de la clientèle (portée par : les UCA²⁰, les EPCI,²¹ le SPM) ;
- Dynamiser les pôles commerciaux : analyse de l'appareil commercial et artisanal, étude des comportements d'achats, qualification et localisation des cellules d'activités et revitalisation des zones de fort mitage. L'objectif poursuivi est d'améliorer la connaissance de l'appareil commercial et artisanal, de proposer des outils d'aide à la décision en termes d'urbanisme commercial et artisanal et de renforcer l'attractivité des pôles commerciaux ;
- Evaluer l'opération (portage SPM) ;

Mais aussi (pour mémoire) :

- Améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Aider la modernisation des entreprises sur des projets d'investissement,
- Préserver le tissu commercial et artisanal (actions de transmission/reprise CCIT/CMA²²).

⇒ Critères d'attribution / dépenses subventionnables :

1.5 ETP sont mobilisés pour réaliser cette action (taux moyen d'intervention régional de 36% sur une durée de 5 ans).

Pour les actions collectives, le taux d'intervention régional varie de 20% à 30%.

⇒ Bénéficiaires :

Maurienne Expansion, SPM, UCA, EPCI, CMA

Opération 2.3.2 : Aménager et qualifier les zones d'activités.²³

⇒ Description :

En complément de l'animation proposée par Maurienne Expansion pour mettre en place une veille et un accompagnement des collectivités territoriales de manière à qualifier l'offre disponible en Maurienne tout particulièrement dans la perspective du chantier du Lyon Turin, il est envisagé de pouvoir aider ces collectivités dans leurs efforts d'investissement : aide à l'aménagement et à la viabilisation des terrains préalablement acquis.

Ne seront concernées ici que les zones d'activité intercommunales n'étant pas situées en Zone d'activité Economique d'intérêt départemental (PE : Pré de Pâques et Pré de la garde ; PTE : Les Œillettes et François Horteur). Seules deux zones d'activités économiques correspondent aujourd'hui à ces critères : Portes de Maurienne et le Fréjus. L'évolution de l'intercommunalité peut laisser présager l'éligibilité de nouvelles zones.

⇒ Critères d'attribution / dépenses subventionnables :

Dépenses d'investissement pour l'aménagement ou la viabilisation des terrains.

²⁰ Union Commerciale et Artisanale (UCA)

²¹ Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

²² Chambre de Commerce et d'Industrie Territorial (CCIT) et Chambre des Métiers et de l'Artisanat. (CMA)

²³ Atlas des ZAE et ZAC en Maurienne. 2011 sur : http://www.maurienne-expansion.fr/atlasv3/essai2/atlas_2011_1.html

➔ Bénéficiaires :

Collectivités territoriales

▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- **Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)**

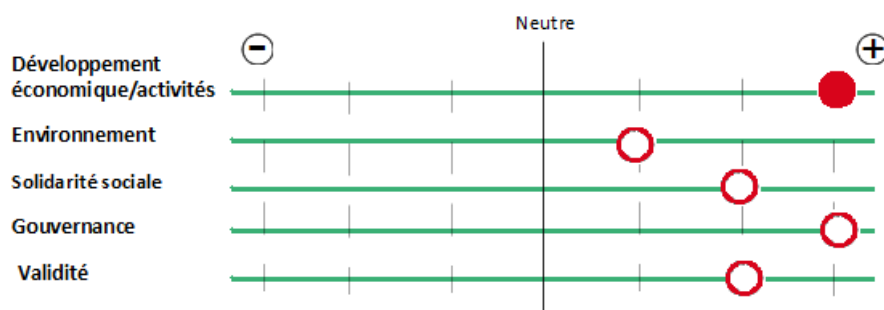
Economie : au cœur de l'orientation économique du contrat, l'objectif poursuivi est celui d'un plus grand dynamisme des activités par le maintien et la création d'emplois en particulier grâce à l'accompagnement des entreprises.

Social : Cette action doit permettre de maintenir des cœurs de villes attractifs permettant un accès aux services à tous les publics.

Environnement. Les zones d'activité pourront faire l'objet de charte de développement durable. En outre, le maintien des services de proximités limite les déplacements.

Gouvernance : L'OCM est une action qui cherche à fédérer les partenaires agissant dans ce domaine autour d'un plan d'actions commun. Les choix des projets aidés sont faits au sein d'un comité de pilotage composé des acteurs publics (Collectivités territoriales, CG 73, élus du SPM) et des privés (présidents des UCA). Ce comité de pilotage s'est ouvert à d'autres membres ne votant pas mais étant partie prenante des débats en particulier l'Agence économique de Savoie et Maurienne Expansion.

Environnement : Pour la seconde tranche, le règlement de l'OCM pourra intégrer des critères relatifs aux impacts climatiques des activités ; des critères d'éco-conditionnalité (performances énergétiques des bâtiments, Parkings perméables, plans de transport d'entreprise, incitations au covoiturage, énergies renouvelables, choix de matériel performant ...). Les travaux soutenus seront compatibles (si possible) avec des travaux futurs pour l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment ;



- **Lien avec les autres fiches :**

L'action de l'OCM est en lien avec la réalisation du SCOT, au niveau du volet commercial et artisanal, les études menées dans ce cadre seront reprises dans la démarche SCOT.

▪ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total (5 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
Opération 2.3.1	Animation, mise en œuvre, suivi	463 000 €	463 000 €	463 000 €
	Action	1 195 805 €	813 635 €	736 225 €
Opération 2.3.2	Investissement sur les Zones d'activités	400 000 €	0 €	400 000 €
Total (I)		400 000 €	0 €	400 000 €
Total (F)		1 658 805 €	1 276 635 €	1 199 225 €
Total (I+F)		2 058 805 €	1 276 635 €	1 599 225 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	1 276 835 €	25%	316 205 €	F
Subvention CG 73 2.3.1	1 199 225 €	16 %	191 250 €	F
Subvention CG 73 2.3.2	400 000 €	44%	176 750 €	I
Subvention FISAC 2.3.1	1 658 805 €	25 %	419 742 €	F
Total subventions			1 103 948 €	I/F
Auto financement 2.3.1	1 658 805 €	37 %	620 828 €	F
Auto financement 2.3.2	400 000 €	56 %	223 250 €	I
Autres 2.3.1 (professionnels, CCI, CMA, LC CG73)	1 658 805 €	7%	110 780 €	F
Total des recettes			2 058 805 €	F

RESPONSABLE DU PROJET :

OCM : Christel ROMERO AVILA
Opération Collective de Modernisation -
Syndicat du Pays de Maurienne
73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Tél: 04.79.64.12.48.
Mail : artisanat.commerce@maurienne.fr

Zones d'activité : Sylvie VERNEY
Conseil Entreprises / Maurienne Expansion
C.A.R. Avenue d'Italie - 73300 Saint Jean de
Maurienne
Tél. : 04 79 83 20 83 / Mail :
sverney@maurienne-expansion.fr

PARTENAIRES :

CCI, CMA, Maurienne Expansion, EPCI, Agence économique de la Savoie

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2012-2017

EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
	- Evaluation externe de l'OCM - Taux de remplissage des zones d'activité

Fiche action 2.4:	Volet agricole des contrats
Dispositif	CDDRA /PSADER – CTS
Orientation 2 :	Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités économiques
Objectif 2.4	Maintenir une activité agricole forte et favoriser les circuits courts

▪ **COMMENTAIRE :**

Les volets agricole et forestier du contrat sont traités dans le cadre du Plan Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) en cours de construction.

Diagnostic ainsi que les enjeux de ce plan ont été validés par la Région Rhône-Alpes en date du 13 mai 2011 et par le Département de la Savoie le 10 juin 2011.

Le programme d'actions fait l'objet d'une enveloppe régionale et départementale non affectée d'un montant de 350 000 € pour chaque partenaire.

Orientalion 3 :

Développer et promouvoir
un tourisme de toutes saisons.

Fiche action 3.1:	Etudier, structurer et qualifier l'offre d'itinéraires en Maurienne
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 3 :	Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons
Objectif 3.1	Organiser l'itinérance en Maurienne par la mise en place de circuits et le développement de filières

CONTEXTE :

Le Pays de Maurienne souhaite développer un tourisme « tirant parti de la richesse et de la diversité du patrimoine de la Maurienne et répondant aux attentes d'une demande croissante des touristes en termes d'itinérance et de circuits »²⁴. Cette demande est liée à une envie de découverte globale : découverte des patrimoines naturel, culturel, gastronomique par exemple mais aussi et surtout, « la recherche par le client de contacts, d'échanges, de rencontres avec la population locale pour découvrir la culture, les modes de vie, les métiers, etc. »²⁵

La Maurienne offre de nombreux circuits répondant à une multiplicité d'approches selon les modes de déplacement, les typologies de clientèles, les niveaux de difficulté et la durée, les thématiques ou encore les modes d'interprétation.

Du circuit de découverte d'un hameau à l'itinéraire international, la Maurienne se trouve à la croisée de plusieurs itinéraires d'exception qu'elle se doit de valoriser par une meilleure « appropriation » : la Grande Traversée des Alpes (Route des Grandes Alpes, Grande Traversée des Alpes, Via Alpina, Sentinelles des Alpes), les parcours du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes-Vallées de Savoie (Les Chemins du Baroque®, Pierres-Fortes de Savoie® etc.), les Itinéraires Remarquables de Savoie, ou encore ceux développés dans le cadre du Plan Intégré Transfrontalier des Hautes-Vallées.

L'enjeu du Syndicat du Pays de Maurienne consiste à adapter une offre d'itinéraires riche (mais à qualifier et à structurer) à la demande des usagers de ces circuits en proposant une découverte, des rencontres dans un cadre ludique et rassurant. Une attention particulière sera portée à la clientèle familiale, cœur de cible du Pays de Maurienne.



Opération 3.1.1 : Améliorer la connaissance des itinéraires et des ressources du territoire

↳ Descriptif :

Une connaissance parfaite de l'offre d'itinéraires du territoire est le préalable nécessaire à toute action de promotion, de commercialisation et d'animation.

Cependant, dans un souci de cohérence, de synergie entre les acteurs et pour répondre aux attentes des touristes en quête de découverte, le recensement des circuits doit être accompagné d'un recensement des « ressources » à proximité.

Il s'agira de recenser, via une étude :

- Les itinéraires sur route et sur chemin
- Les lieux de visite : sites patrimoniaux, musées, exploitations agricoles, ateliers d'artisans etc.
- Les lieux d'accueil : offices de tourisme, restaurants, hébergements
- Les personnes ressources : accompagnateurs en montagne, guides conférenciers, animateurs de réseaux ou d'itinéraires etc.

²⁴ D'après la Charte du Pays de Maurienne

²⁵ Extrait du compte-rendu de la Journée prospective sur le tourisme en Maurienne du 26/10/2010

Un prestataire extérieur sera missionné pour ce recensement à l'échelle Maurienne. Ses missions seront de :

- Centraliser les recensements et études existantes (notamment celles réalisées dans le cadre des Conventions Stations durables de Moyenne Montagne)
- Effectuer les recherches nécessaires pour compléter les informations manquantes
- Produire un document pratique liant circuits et ressources par secteur géographique
- Fournir des pistes d'actions pour mettre en cohérence les itinéraires (voir 3.1.2.)
- Fournir des pistes d'actions pour qualifier ou requalifier les sentiers existants (voir 3.1.3.), dans une optique d'harmonisation du mobilier d'interprétation à l'échelle de la Maurienne. L'étude devra notamment faire ressortir les lacunes par intercommunalité et des préconisations pour y remédier.

La rédaction du cahier des charges, le choix du prestataire, le suivi de l'étude et la validation du plan d'actions seront effectués par un comité de pilotage composé des partenaires : la Région Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, l'Agence Touristique Départementale, les territoires supports de convention de stations durables de moyenne montagne, le Parc National de la Vanoise, etc.

➔ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

L'étude portée par le SPM devra être effectuée en lien avec les partenaires associés à des itinéraires de découverte (Fondation Facim, Parc National de la Vanoise, Grande Traversée des Alpes, Synergie Tourisme-Agriculture dans les Alpes etc.) et en étroite collaboration avec les territoires voisins de la Maurienne.

Dépenses en fonctionnement : études

Taux : 40 % pour le CTS et 40 % pour le CDDRA



Opération 3.1.2 : Mettre en cohérence les itinéraires à l'échelle de la Maurienne

L'opération 3.1.1. mettra en exergue des points communs entre les circuits via des thématiques, des publics cibles, des modes de déplacement communs par exemple.

Ainsi, à partir du diagnostic et des préconisations (voir 3.1.1), il s'agira de mettre en cohérence les itinéraires entre eux et créer une synergie entre les acteurs susceptibles d'être associés pour un « produit » complet (ex : un guide-conférencier / un restaurateur / un agriculteur / un hébergeur). Pour cela, des pistes d'actions ont d'ores et déjà émergé mais seront adaptées aux conclusions de l'étude :

- Encourager la médiation autour des itinéraires par des actions collectives de sensibilisation et d'information sur la connaissance des milieux naturels, de l'agriculture, de l'artisanat en Maurienne ou sur des techniques de médiation, de communication liées aux itinéraires et à l'itinérance. Ces actions collectives seront destinées aux acteurs du tourisme, des sports, de l'agriculture, de l'artisanat, de l'environnement etc. L'action doit permettre aux personnes ressources de se rencontrer, d'échanger, puis de travailler en synergie (produits communs, renvoi des clientèles d'un site à l'autre).
- Animer les itinéraires en favorisant la découverte de l'agriculture, de l'artisanat, de la gastronomie et la sensibilisation à l'environnement afin de proposer une offre ludique et harmonisée à l'échelle de la Maurienne sur des itinéraires particulièrement adaptés à une pratique familiale : réalisation d'animations pour les familles et les jeunes et mise en place d'outils ludiques coordonnés à l'échelle de la Maurienne (jeux-découverte, Rando-Challenges®...)

↳ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

Dépenses en fonctionnement : actions collectives de sensibilisation et d'information (prestation extérieure avec suivi du chargé de mission tourisme), dépenses d'animation (prestation extérieure avec suivi du chargé de mission tourisme, outils ludiques). Les actions à mettre en œuvre dans ce cadre seront définies par les partenaires d'après les recommandations de l'étude décrite précédemment en 3.1.1.

Opération 3.1.3 Aider à la requalification d'itinéraires sur sentiers (pédestres, équestres, VTT, raquettes)

↳ Description

La Maurienne bénéficie d'une multitude de sentiers sur l'ensemble de la vallée. Cette offre a été complétée ces dernières années pour répondre aux besoins. La priorité aujourd'hui n'est plus à la création de sentiers mais à la requalification de l'existant.

Il s'agira donc d'améliorer la qualité des chemins existants, notamment en les thématissant.

↳ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

Les projets devront répondre aux critères suivants :

- L'itinéraire aura une portée au moins intercommunale
- Le projet doit s'inscrire dans une démarche globale, validée par l'intercommunalité ou les intercommunalités concernées
- Il permettra d'accéder à des étapes de découverte du patrimoine de la Maurienne
- Il s'inscrira dans une démarche de développement durable (ex : aménagements écologiques et durables, gestion des déchets, actions de sensibilisation du public, transports en commun pour accéder au départ de l'itinéraire etc.)
- La collectivité territoriale explicitera les moyens mis en œuvre pour assurer la pérennité des équipements (sécurisation, entretien, résistance aux intempéries etc.)

Seront privilégiés :

- Les projets d'itinéraires accessibles à tous (familles, personnes à mobilité réduite)

Dépenses en investissement : Une aide à l'acquisition de mobilier d'interprétation est envisagée mais sera précisée suite au résultat de l'étude mentionnée dans la partie 3.1.1. Les actions à mettre en œuvre dans ce cadre seront définies d'après les recommandations et par les partenaires.

Une subvention pourra être accordée dans le cadre du CDDRA à hauteur de 35 % des dépenses subventionnables. Le plafond de dépense subventionnable par projet est fixé à 29 000 €, soit une subvention maximale de 10 150 € par projet.

Nota Bene : Les projets aidés par la Région Rhône-Alpes sur ce type de dépenses en investissement via d'autres procédures (ex : Contrats Stations Durables) ne pourront être aidés dans le cadre du CDDRA.

Un règlement attributif de subvention sera élaboré en partenariat avec les services de la Région Rhône-Alpes puis sera appliqué à toute demande de subvention.

▪ BÉNÉFICIAIRES :

Syndicat du Pays de Maurienne ou Comité du tourisme du Pays de Maurienne (en création) pour 3.1.1 et 3.1.2 ; communes et groupements de communes pour 3.1.3.

▪ DEGRÉ DE TRANSVERSALITÉ DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, gouvernance, validité) :*

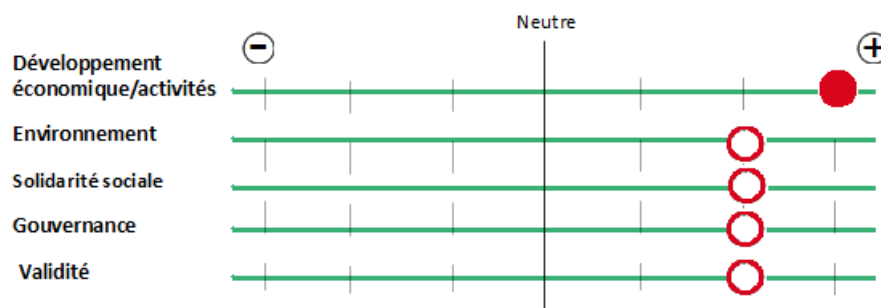
Cette action participe au développement économique de la vallée : les itinéraires serviront de base à la découverte de sites patrimoniaux, de sites d'accueil et associeront les professionnels de la vallée. Il s'agira finalement de proposer une offre structurée, commercialisable, qui profite particulièrement aux acteurs à proximité immédiate des itinéraires (dont les commerçants).

L'action s'attache à intégrer l'ensemble des habitants de la vallée, sportifs, familles, personnes à mobilité réduite pour que tous puissent utiliser ces équipements mais aussi pour permettre une meilleure appropriation de la population locale.

Le travail en réseau avec les professionnels ainsi que l'appropriation par les locaux doit permettre un développement pérenne et une gouvernance basée sur la concertation.

L'action doit permettre de donner une dimension "vallée" aux itinéraires du territoire aujourd'hui morcelés et peu valorisés dans leur ensemble.

Un souci particulier sera accordé à l'environnement dans cette thématique d'itinéraires. D'une part, les itinéraires (via les animations, la médiation, les outils d'interprétation) seront prétextes à une sensibilisation à l'environnement qui nous entoure et à sa découverte : d'autre part, l'acquisition d'outils d'interprétation veillera à l'utilisation de matériaux durables et évitera le panneauage systématique et la pollution visuelle.



- *Lien avec les autres fiches :*

La thématique de l'itinérance est transversale et touche aux domaines des déplacements, du tourisme de découverte, des hébergements en court séjour, de l'éducation à l'environnement, du maintien de l'activité agricole.

- *Lien avec d'autres projets ou contrats :*

Les itinéraires sont aidés par d'autres types de contrats ou par des lignes classiques. Il conviendra de veiller à la cohérence des actions, principalement avec :

- L'aide à l'aménagement des circuits de randonnée du Conseil Général de la Savoie qui s'inscrit notamment dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) : aide à la réouverture ou à la création de sentiers, aide à l'acquisition et pose du matériel de signalétique.
- Les Conventions de Stations Durables de Moyenne Montagne de Maurienne : aide en investissement (création de circuits) ou au fonctionnement (postes de chargés de mission activités de pleine nature, communication). Les techniciens en lien avec ces contrats participeront au comité de pilotage de l'étude et inversement, l'équipe du

SPM participe au comité de pilotage des Conventions de Stations Durables de Moyenne Montagne de Maurienne.

- La Promenade Savoyarde de Découverte du Fort Victor-Emmanuel (inaugurée en 2010) et des Aiguilles d'Arves (projet en cours). Ces projets, mis en œuvre dans le cadre des dispositifs du Département, pourront offrir des exemples et un retour d'expérience utilisable ici.

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
3.1.1 Connaissance	Appel à un prestataire extérieur pour la réalisation d'une étude	40 000 €	40 000 €	40 000 €
3.1.2 - Mise en cohérence	Fonctionnement pour des actions collectives d'information et de sensibilisation, animations (à préciser suite à l'action 3.1.1)	60 000 €	60 000 €	50 000 €
3.1.3 Qualification	Investissement pour l'acquisition de mobilier d'interprétation (à préciser suite à l'action 3.1.1)	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Total (I)		500 000 €	500 000 €	0 €
Total (F)		100 000 €	100 000 €	90 000 €
Total (I+F)		600 000 €	600 000 €	90 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA 3.1.1	40 000 €	40 %	16 000 €	F
Subvention RRA 3.1.2	60 000 €	40 %	24 000 €	F
Subvention RRA 3.1.3	500 000 €	35 %	175 000 €	I
Subvention CG 73 3.1.1	40 000 €	40 %	16 000 €	F
Subvention CG 73 3.1.2	50 000 €	40 %	20 000 €	F
Subvention CG73 3.1.3	500 000 €		Autres aides	I
Total subventions			251 000 €	I/F
Auto financement 3.1.1	40 000 €	20 %	8 000 €	F
Auto financement 3.1.2	60 000 €	27 %	16 000 €	F
Auto financement 3.1.3	500 000 €	65 %	325 000 €	I
Total des recettes			600 000 €	I/F

POURCENTAGE PREVU EN INVESTISSEMENT :

83 %

RESPONSABLE DU PROJET :

Laurence PASDELOUP

Chargée de mission Tourisme /Pays de Maurienne

C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie

73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Tél. (0)4 79 83 23 94 –Mail / developpement@maurienne-tourisme.com

▪ **PARTENAIRES :**

- L'Agence Touristique Départementale (mission Randonnée et Itinérance) et le Conseil Général de la Savoie (Direction de l'Environnement et des Paysages)
- Savoie Mont Blanc Tourisme
- Le SUACI (Service montagne des chambres d'agriculture des Alpes du Nord) et la MITRA (Mission d'Ingénierie Touristique de Rhône-Alpes) pour le projet SYTALP (Synergie Tourisme-Agriculture dans les Alpes)
- Région Rhône-Alpes
- Les Fédérations et Comités de Randonnée Pédestre (Fédération Française de Randonnée Pédestre, Comités régionaux et Départementaux de Randonnée Pédestre)
- La Fondation Facim pour les itinéraires du Pays d'Art et d'Histoire
- La Grande Traversée des Alpes (GTA)
- La Conférence des Hautes-Vallées pour les itinéraires dans le cadre du Plan Intégré Transfrontalier (PIT)
- Le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne
- Le Parc National de la Vanoise
- Le réseau Maurienne Agritourisme et le Club « La Maurienne dans l'assiette »
- Les communes et intercommunalités de Maurienne
- Les Offices de Tourisme de Maurienne

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

▪ **EVALUATION, SUIVI :**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets aidés en investissement - Nombre d'itinéraires valorisés dans le cadre d'une animation - Nombre d'acteurs ayant participé aux formations - Nombre de formations 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'itinéraires structurés - Nombre d'itinéraires reliés - Nombre de sites proposant différents types de découverte (en autonomie avec support(s), accompagnés) - Evaluation de la satisfaction des usagers (questionnaire)

Fiche action 3.2:	Structurer la filière CycloMaurienne dans le cadre de « La Maurienne, le plus grand domaine cyclable du monde »®
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 3 :	Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons
Objectif 3.2	Développer la filière cycloportive et cyclotouristique

CONTEXTE :

Du col de la Croix de Fer en passant par le Télégraphe et le Galibier, la Maurienne possède certains des plus beaux et des plus mythiques cols de l'arc alpin.

Le Tour de France a désigné la Maurienne comme une terre de vélo il y a 100 ans en franchissant pour la première fois le Col du Galibier. Depuis, presque chaque année, la Maurienne voit se disputer sur ses cols les plus belles ascensions de la course. Ceux-ci ont désormais une renommée internationale, et chaque été, des milliers de cycloportifs viennent du monde entier pour rouler sur les traces des champions.

La marque « *La Maurienne, le Plus Grand Domaine Cyclable du Monde*® » a été développée et promue conjointement par le Comité des Stations de Maurienne et le Syndicat du Pays de Maurienne, en partenariat avec l'Agence Touristique Départementale de la Savoie. Des aménagements et une communication adaptés aux cycloportifs ont vu le jour :

- Bornage et chronométrage des cols d'exception
- Recensement et promotion des hébergements adaptés à l'accueil cyclo
- Mise en place de supports de communication : carte cyclo, site Internet, réseaux sociaux etc.

Cette marque a connu un excellent lancement et a bénéficié de nombreuses campagnes de promotion. Il s'agit maintenant de mieux structurer la filière cyclo en Maurienne pour en faire un atout économique pour la vallée, bénéficiant aussi bien au fond de vallée qu'aux stations durant une saison relativement longue (de mai à octobre environ).

L'objectif de l'action est de mieux structurer l'offre cycliste en Maurienne afin de garantir la qualité de l'accueil des cyclistes et d'améliorer la notoriété et l'appropriation de la marque « *La Maurienne, le plus grand domaine cyclable du monde* »®.

DESCRIPTIF :

Pour développer la marque « *La Maurienne, le plus grand domaine cyclable du monde* »® et pour améliorer les infrastructures et les services inhérents, un temps d'ingénierie conséquent est nécessaire et requiert l'embauche d'un animateur de la filière « Cyclo ».

Il aura pour mission :

- d'impulser une démarche qualité
- de mieux associer les partenaires du territoire et hors territoire pour une meilleure appropriation de la marque
- d'étudier la clientèle cycliste de Maurienne pour mieux cerner son comportement et ses besoins
- de développer l'offre de produits et services en fonction de l'étude clientèle
- de gérer les relations avec les services du département pour participer à l'amélioration des infrastructures routières (amélioration des itinéraires et des liaisons en fond de vallée)
- de programmer des actions de sensibilisation à l'environnement pour les cyclistes
- de mettre en place et de suivre la communication (financée par la fiche 3.5)
- de coordonner les animations et les événements cyclo

- d'accompagner les porteurs de projets en lien avec la filière (hébergeurs, prestataires d'activités, loueurs etc.)
- d'animer le Comité de pilotage « cyclo »

L'objectif de structuration de la filière s'appuie sur un comité de pilotage auquel sont conviés les Offices de Tourisme de Maurienne, les communes de Maurienne, les clubs cyclistes de Maurienne et de proximité, les hébergeurs référencés « Accueil Cyclo », les loueurs et réparateurs de cycles, le Territoire de Développement Local (TDL) de Maurienne, les producteurs de produits « cyclo » (autocaristes, agences de voyage...), l'Agence Touristique Départementale de la Savoie, Savoie-Mont-Blanc Tourisme, Rhône-Alpes Tourisme et les partenaires financiers.

Au bout de 3 ans et au terme de l'accompagnement de la Région, une évaluation de cette mission sera engagée.

DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Dépenses en fonctionnement : ½ ETP en CDI

Aide sur 5 ans par le CTS

Aide dégressive sur 3 ans par le CDDRA : 50 % pour la première année, 45 % pour la seconde, et enfin 40 % pour la dernière année (dépenses salariales et frais de mission) et prestation externe pour l'évaluation.

L'évaluation de cette action pourra bénéficier d'une subvention régionale de 3 750 euros (soit 60 % du coût de l'étude).

BENEFICIAIRE

Comité du tourisme du Pays de Maurienne (en création) / Comité des Stations de Maurienne

PERIMETRE CONCERNE PAR CETTE ACTION :

L'ensemble de la Maurienne

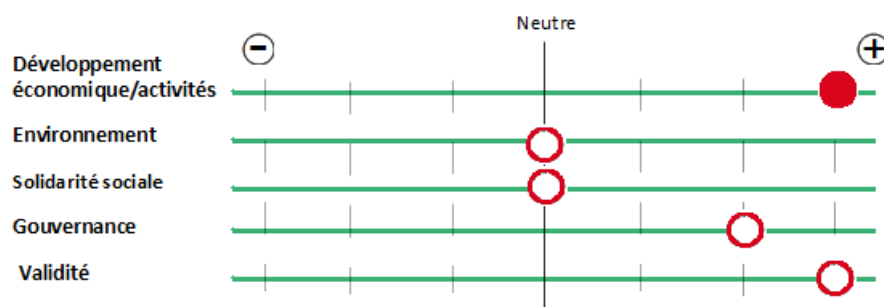
DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

L'essor de la filière cyclo en Maurienne représente un enjeu économique fort : la présence d'une clientèle cycliste, au pouvoir d'achat conséquent, constitue un atout indéniable pour l'économie de la vallée, sur une période de 6 mois (mai à octobre environ).

Le rôle de l'animateur « cyclo » est de donner des bases de travail aux partenaires, permettant une appropriation de la marque, notamment via un comité de pilotage, impliqué tout au long de la réalisation des actions. A terme, cette marque doit vivre grâce à ces partenaires.

En outre, à une échelle plus large, ce projet s'inscrit dans la politique départementale de valorisation de la filière cyclotouristique menée par l'Agence Touristique Départementale de la Savoie, partenaire privilégié du Pays de Maurienne pour ce projet.



- **Lien avec les autres fiches :**

La filière « cyclo » bénéficiera des actions présentées dans la fiche 3.1 « Organiser l'itinérance en Maurienne ». Par ailleurs la fiche 3.5 permettra de financer les outils de communication nécessaires au développement de cette filière.

- **Lien avec d'autres projets ou contrats :**

Le Pays de Maurienne inscrit sa démarche « cyclo » dans celle initiée par l'Agence Touristique Départementale de la Savoie (ATD) qui investit sur les infrastructures, relayée par Savoie Mont-Blanc Tourisme en termes de communication. Les actions menées par le Pays de Maurienne viendront en complément de celles proposées dans le cadre de la valorisation de la filière « cyclo » du Conseil Général, en cours de définition.

Le plan d'actions sera réalisé en collaboration avec les partenaires du territoire impliqués dans des « Conventions de Stations Durables de Moyenne Montagne ». Deux se sont investis dans la valorisation du cyclotourisme : le Syndicat Intercommunal de l'Arvan-Villard et le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane.

En outre, le Pays de Maurienne cherchera à développer les synergies avec les territoires voisins, dans le cadre de la valorisation des cols. Il s'agit plus précisément de la Tarentaise, du Val Gelon, de l'Oisans et du Briançonnais.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (5 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
0.5 poste	Animation de la filière cyclo	125 000 €	75 000 €	125 000 €
Evaluation	Evaluation du poste	6 250 €	6 250 €	0 €
Total (I)				
Total (F)		131 250 €	81 250 €	125 000 €
Total (I+F)		131 250 €	81 250 €	125 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	81 250 €	46 %	37 500 €* F	F
Subvention CG 73	125 000 €	30 %	37 500 €* F	F
Total subventions			75 000 €	F
Auto financement	131 250 €	43 %	56 250 €	F
Total des recettes			131 250 €	F

* Subvention CDDRA : aide dégressive sur 3 ans
Subvention CTS : aide sur 5 ans

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Laurence PASDELOUP
Chargée de mission Tourisme / Pays de Maurienne
C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie
73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Tél. (0)4 79 83 23 94 -Fax. (0)4 79 83 51 67 Mail : developpement@maurienne-tourisme.com

▪ **PARTENAIRES :**

- Offices de Tourisme de Maurienne
- Communes de Maurienne
- Clubs cyclistes de Maurienne et de proximité
- Hébergeurs référencés « Accueil Cyclo »
- Loueurs, réparateurs de cycles
- Territoire de Développement Local (TDL) de Maurienne
- Producteurs de produits cyclo (autocaristes, agences de voyage...)
- Conseil Général de la Savoie / Agence Touristique Départementale de la Savoie
- Savoie-Mont-Blanc Tourisme
- Région Rhône-Alpes
- Rhône-Alpes Tourisme
- Fédérations et comités du cyclisme et du cyclotourisme

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

▪ **EVALUATION, SUIVI :**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
- Nombre de réunions du Comité de pilotage - Nombre de projets accompagnés - Nombre d'évènements et d'animations coordonnés - Nombre de supports de communication	- Augmentation de la fréquentation cycliste en Maurienne

Fiche action 3.3:	Animer, promouvoir, développer les patrimoines de la Maurienne
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 3 :	Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons
Objectif 3.3	Promouvoir un tourisme de découverte basé sur la valorisation du patrimoine

CONTEXTE :

La Maurienne dispose d'un patrimoine riche particulièrement diversifié. Citons, entre autres, une richesse historique, naturelle, culturelle, artistique, agricole, industrielle, artisanale au cœur d'un Pays d'Art et d'Histoire : le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie®. L'animation de ce label est confiée à la Fondation Facim, en partenariat avec le Conseil Général de la Savoie et 4 collectivités territoriales : le Syndicat du Pays de Maurienne, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, Confluences / communauté de communes du Beaufortain et le Sivom du Val d'Arly.

La valorisation et l'animation du patrimoine participent au développement d'un tourisme de découverte de la vallée. La demande touristique est forte pour tous les types de patrimoines, avec un intérêt particulièrement centré sur les spécificités gastronomiques, les particularités agricoles et le patrimoine de pays. Cependant, ces richesses méritent d'être mieux valorisées, notamment par une médiation et des outils adaptés, et une meilleure synergie entre les acteurs.

En outre, la Maurienne dispose d'une offre exceptionnelle de musées : 19 sont ouverts de façon régulière à l'année, ce à quoi on peut ajouter une dizaine de musées en stations, ouverts en haute saison. Cette offre riche mérite d'être mieux valorisée, en termes d'aménagements adaptés à nos clientèles et en termes de communication et de commercialisation.

L'opération 3.3.1 s'inscrit dans le prolongement de celle menée dans les précédents contrats mais dans une optique résolument commerciale. En effet, l'étude menée en 2009-2010 par le cabinet Tam's Consultant dresse le bilan de l'action du réseau des musées et a souligné les manques dans la structuration et la promotion de l'offre des sites culturels. Les préconisations portent sur deux volets distincts mais complémentaires : la structuration de l'offre en vue d'une commercialisation efficace et la communication auprès de tous (clientèle touristique mais aussi professionnels de la vallée et population locale).

Développer et renforcer le tourisme de découverte des patrimoines en Maurienne est une activité « quatre saisons » qui touchera :

- En été, une clientèle familiale, soit notre cible principale
- En inter-saison, les groupes (scolaires et seniors avant tout) ou les individuels (les jeunes retraités constituent une part importante de notre clientèle)
- Le tourisme de découverte répond de plus en plus à la demande d'une clientèle hivernale (découverte des hameaux en raquettes, visites d'exploitations agricoles, participation à des ateliers dans les musées ou chez les artisans par exemple.)

L'objectif de cette action est d'améliorer l'offre des sites patrimoniaux et muséographiques, en termes d'infrastructures, d'outils, de médiation mais aussi de développer les synergies entre les acteurs du patrimoine pour une mise en cohérence à l'échelle de la vallée.

Opération 3.3.1 : Dynamiser la mise en réseau des musées de Maurienne

Descriptif :

Pour répondre aux enjeux identifiés dans l'évaluation du réseau des Musées de Maurienne, l'action se divisera en deux volets qui seront menés simultanément et en corrélation.

Cette opération s'adresse spécifiquement aux sites culturels (musées de collections, musées de sites, centres d'interprétation ou d'exposition) adhérents au « Réseau des Musées de Maurienne ».

A. La structuration de l'offre : commercialisation et matériel de découverte

- *Désignation d'un prestataire qui sera en charge de la commercialisation des sites culturels*

La prestation commerciale devra inclure :

- Un diagnostic de l'offre des sites culturels de Maurienne
 - L'élaboration de produits (inter-musées, balades/musées, visites patrimoniales/musées, visites de fermes, d'ateliers/musées etc.)
 - La commercialisation de ces offres (démarchage, suivi clients etc.) en affichant l'accessibilité depuis les arrêts de transports en commun (gares, lignes régulières)
 - Le suivi auprès des partenaires (musées, hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activité etc.)
 - Les documents de présentation des musées devront proposer un plan d'accès aux sites à partir des arrêts de transport en commun (gares et lignes régulières)
- *Développement du matériel de découverte pour répondre à la demande des familles.*

Face à un constat de déficit de l'offre, il s'agira de concevoir un matériel de découverte (de type mallette de découverte) destiné aux familles pour enrichir l'offre des musées. Le concept sera commun à tous les musées mais sera adapté à chacun d'eux.

Il s'agira de :

- Définir précisément les finalités de ces outils
- Définir des axes de travail (thématiques, approches)
- Concevoir le matériel de découverte
- Promouvoir le matériel, notamment dans le cadre de la prestation commerciale
- Réaliser le suivi

L'accompagnement dans cette mission par un prestataire extérieur pourra être envisagé.

Pour mémoire : Une réflexion sera menée par ailleurs avec les gestionnaires de musées afin d'envisager la mutualisation de personnel qui ne sera pas financée dans le cadre des CTS et CDDRA. Ce projet nécessite d'étudier plus précisément les besoins des musées et les moyens à disposition.

Dépenses subventionnables

Dépenses en fonctionnement : prestations de services, création du matériel de découverte (hors réédition).

Taux : CTS 40 %, CDDRA 40 %

B. Le développement de la communication du réseau des musées.

Dans un contexte où la communication numérique devient incontournable, le réseau des sites culturels de Maurienne doit se doter d'outils adaptés qui répondent véritablement aux besoins des gestionnaires de sites culturels et aux demandes des clientèles. Cela permettra de renforcer la présence des musées de Maurienne sur Internet et sur les outils mobiles.

Cette action consistera plus précisément à :

- Organiser des reportages photos et vidéos des musées, permettant d'alimenter de façon qualitative et quantitative les photothèques et vidéothèques afin de mieux répondre aux demandes pour des supports de communication,
- Développer la communication sur les outils mobiles : une réflexion plus précise sera engagée, en lien avec la fiche 3.5 « Optimiser la communication touristique du Pays de Maurienne », sur les possibilités de développement des outils mobiles (applications Smartphones ou site mobile). L'application iPhone « Maurienne, berceau de la Savoie » pourrait, par exemple, être enrichie par l'offre des musées.

➤ Pour mémoire :

- Continuer à enrichir et alimenter les sites Internet www.maurienne-tourisme.com et www.maurienne.fr et affirmer une présence sur les réseaux sociaux (fiche 4.1)
- Centraliser les actualités du réseau pour la lettre d'informations « Culture et patrimoine » (voir fiche 4.1.)

➤ Dépenses subventionnables

Dépenses en fonctionnement : prestations de services

Taux CTS = 20 % et Taux CDDRA = 20 %

➤ Bénéficiaire :

Syndicat du Pays de Maurienne / Comité du tourisme du Pays de Maurienne (en création)

Opération 3.3.2 Aider les projets de valorisation touristique du patrimoine

➤ Description :

Le Pays de Maurienne souhaite valoriser son patrimoine (naturel, culturel, agricole, artisanal, artistique, industriel etc.) par une aide en investissement aux sites patrimoniaux et aux musées, qu'ils soient adhérents ou non au « Réseau des Musées de Maurienne ».

Face au constat de vieillissement de la muséographie, des expositions et du manque d'outils pédagogiques, il s'agira d'améliorer la qualité d'accueil dans les sites patrimoniaux et les musées existants par une aide aux projets d'aménagements muséographiques et d'acquisition de matériels pédagogiques lourds (outils fixes).

➤ Critères d'éligibilité / Dépenses subventionnables

Les projets devront répondre aux critères suivants :

- Ils devront concerner des sites existants,
- Les sites devront pouvoir justifier d'une ouverture au public au moins deux saisons par an,
- Respecter la réglementation européenne de *minimis* pour les porteurs de projets privés.

Seront privilégiés :

- Les projets qui ont fait l'objet d'une étude préalable sur le retour sur investissement.
- ceux qui portent une attention particulière à l'accueil et à l'information de la clientèle locale,

- ceux qui proposent des actions de sensibilisation à la préservation du patrimoine ou qui proposent une approche sociale (travail participatif avec les associations ou les écoles locales par exemple),
- Les projets innovants et exemplaires (éco-exemplarité notamment)

Dépenses en investissement : muséographie, outils pédagogiques lourds.

- Dans le cadre du CDDRA : une subvention peut être accordée à hauteur de 24 % des dépenses subventionnables. Le plafond de dépense subventionnable par projet est fixé à 85 000 €, soit une subvention maximale de 20 000 € par projet.

Nota Bene : Les projets aidés par la Région Rhône-Alpes sur ce type de dépenses en investissement via d'autres procédures (ex : Contrats Stations Durables) ne pourront être aidés dans le cadre du CDDRA.

Dans le cadre du CTS : une subvention peut être accordée à hauteur de 33 % des dépenses subventionnables. Le plafond de dépense subventionnable par projet est fixé à 85 000 €, soit une subvention maximale de 28 000 € par projet.

Nota Bene : Les projets aidés par le Département de la Savoie sur ce type de dépenses en investissement via d'autres procédures (ex : Contrats Stations Durables, Plan Tourisme/Offre Locale) ne pourront être aidés dans le cadre du CTS.

Un règlement attributif de subvention sera élaboré dans un premier temps en partenariat avec les services de la Région Rhône-Alpes et du Département de la Savoie et sera appliqué dans un second temps à toute demande de subvention.

↳ Bénéficiaires :

Collectivités territoriales, privés



Opération 3.3.3 : Soutenir les activités du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie, en lien avec la Fondation Facim

↳ Description :

Le Syndicat de Pays de Maurienne souhaite développer son soutien aux activités de valorisation du patrimoine proposées en Maurienne par la Fondation Facim dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire :

A. Soutenir les actions du Dispositif d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Ces actions consistent principalement en la mise en connaissance et en tourisme de secteurs patrimoniaux non encore traités dans le cadre du label : les 3 thématiques définies dans le projet sont le patrimoine agropastoral, hydroélectrique et industriel. Ce dispositif prévoit également l'organisation d'événementiels liés à ces thèmes.

Rappel : Le cahier des charges du label Pays d'Art et d'Histoire impose la création d'un Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine. En 2010, la Fondation Facim et les 4 collectivités signataires de la convention PAH ont proposé à la DRAC Rhône-Alpes la création d'un *Dispositif* d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine. Le périmètre du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie étant très étendu, cette adaptation du cahier des charges semblait en effet nécessaire afin de ne pas privilégier un secteur au détriment des autres.

↳ Dépenses subventionnables

Dépenses de fonctionnement : études, ingénierie, prestations de service
Taux 25 % pour le CDDRA

↳ Bénéficiaire :

Fondation Facim

B. Soutenir « Saveurs d'automne »,

Opération événementielle de découverte du patrimoine culinaire des Hautes Vallées de Savoie (ateliers-cuisine, causeries-dégustations, repas-causeries, en lien avec les restaurateurs locaux).

↳ Dépenses subventionnables

Dépenses de fonctionnement : prestation de service et d'ingénierie, éditions.
Taux 42 % pour le CDDRA

↳ Bénéficiaire :

Syndicat du Pays de Maurienne.

Pour mémoire, Le Syndicat de Pays a souhaité renforcer son positionnement de partenaire du PAH en augmentant les moyens d'animation : est mobilisé 0,5 ETP sur l'organisation et le suivi des activités de valorisation du patrimoine Pays d'Art et d'Histoire, pour l'ensemble de la vallée. Ce poste est financé à 72% par la Fondation Facim et à 28% par le Syndicat du Pays de Maurienne.

▪ PERIMETRE CONCERNE PAR CETTE ACTION :

L'ensemble de la Maurienne

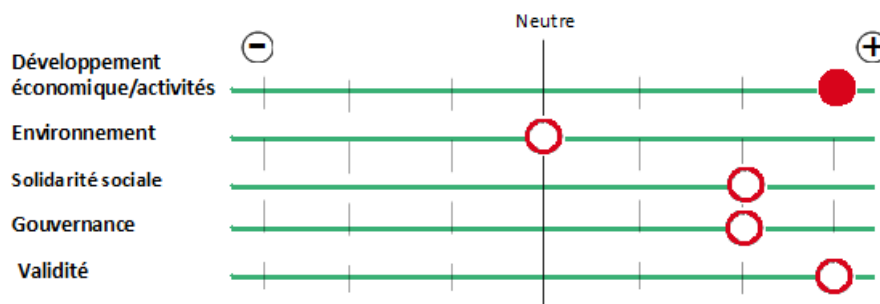
▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

Cette fiche s'inscrit dans une démarche de développement durable prenant en compte la valorisation et l'animation de sites actuels. L'objectif est de fédérer une offre existante mais à améliorer, notamment en vue de retombées économiques plus importantes sur le territoire. L'opération prend en compte les aspects de validité en cherchant à mutualiser des moyens (humains, techniques, financiers) afin d'augmenter la fréquentation de ces sites, par des aides en fonctionnement et en investissement. Le maintien des emplois, particulièrement dans les musées, est visé.

Le volet social tient également une place centrale. La valorisation du patrimoine est « l'affaire de tous » : tous les types de publics sont destinataires de cette action voire directement associés dans certains cas. Ces opérations contribuent à la réalisation de l'objectif transversal du contrat de développement par des actions de médiation impliquant les populations locales.

En termes de gouvernance, ces actions s'inscrivent dans des réseaux et des synergies d'acteurs (Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie, réseau des musées de Maurienne etc).



- **Lien avec les autres fiches :**

Ces opérations patrimoniales sont liées à celles traitant des itinéraires, en particulier dans une optique de montage de produits communs de type musées/balades. En outre, le patrimoine et les musées de Maurienne seront valorisés grâce aux supports de communication touristique du Pays de Maurienne (dans les outils mobiles, les fiches itinéraires ou encore le magazine Destination Maurienne).

- **Lien avec d'autres projets ou contrats :**

- L'action relevant de la mise en réseau des sites culturels s'inscrit dans les réseaux plus vastes que sont le Réseau des Musées et Maisons Thématiques de Savoie (8 sites de Maurienne adhérents à ce jour) et le réseau TISTRA - Tourisme Industriel Scientifique et Technique Rhône-Alpes (3 sites de Maurienne adhérents à ce jour).
- L'action du Réseau des Musées et Maisons Thématiques de Savoie et du Réseau TISTRA se concentre principalement sur de la formation, des supports pédagogiques, une communication collective ou des animations communes. Les membres du réseau de la Maurienne ont émis le souhait de focaliser l'action du réseau sur de la commercialisation et de la communication numérique. Ainsi, ils pourront bénéficier parallèlement des actions complémentaires des différents réseaux. Les rencontres avec les animateurs de ces réseaux seront poursuivies afin d'échanger sur les missions et d'optimiser les actions proposées aux sites.
- Le Réseau des Sites Culturels de Maurienne bénéficie de l'action « Sites Phares » dans le cadre du Plan Intégré Transfrontalier des Hautes-Vallées (2010-2012). Le plan d'actions prévoit un poste d'animateur des musées à mi-temps pendant un an ainsi que des actions de formation, de sensibilisation des partenaires, d'animations itinérantes et d'outils d'accueil des clientèles étrangères, en partenariat avec les autres sites culturels des Hautes-Vallées (Italie et Hautes-Alpes).
- Les missions de valorisation du patrimoine seront cohérentes avec celles inscrites dans les Conventions de Stations Durables de Moyenne Montagne de Maurienne. Les échanges avec les personnes en charge de la mise en tourisme du patrimoine seront constants et permettront de veiller à la cohérence des projets et des financements, qu'il s'agisse de la mise en réseau des sites et des acteurs, de la mise à disposition de supports collectifs ou des projets en aménagement.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
3.3.1 A – Structuration réseau culturel	Commercialisation, matériel de découverte	60 000 €	60 000 €	50 000 €
3.3.1 B – Communication réseau culturel	Reportages multimédia, développement numérique	60 000 €	60 000 €	50 000 €
3.3.2 – Aide en investissement	Muséographie, outils pédagogiques lourds	510 000 €	510 000 €	510 000 €
3.3.3 A- Pays d'Art et d'Histoire	Dispositif d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine	120 000 €	120 000 €	0 €
3.3.3 B - Pays d'Art et d'Histoire	Saveurs d'Automne	28 800 €	28 800 €	0 €
Total (I)		510 000 €	510 000 €	510 000 €
Total (F)		268 800 €	268 800 €	100 000 €
Total (I+F)		778 800 €	778 800 €	610 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA 3.3.1 A	60 000 €	40 %	24 000 €	F
Subvention RRA 3.3.1 B	60 000 €	20 %	12 000 €	F
Subvention RRA 3.3.2	510 000 €	24 %	120 000 €	I
Subvention RRA 3.3.3.	148 800 €	28 %	42 000 €	F
Subvention CG 73 3.3.1 A	50 000 €	40 %	20 000 €	F
Subvention CG 73 3.3.1 B	50 000 €	20 %	10 000 €	F
Subvention CG 73 3.3.2	510 000 €	33 %	169 500 €	I
Total subventions			397 500 €	I/F
Auto financement 3.3.1	120 000 €	45 %	54 000 €	F
Auto financement 3.3.2	510 000 €	43 %	220 500 €	I
Auto financement 3.3.3	148 800 €	21 %	31 200 €	F
Autres financements 3.3.3	148 800 €	51 %	75 600 €	F
Total des recettes			778 800 €	I/F

■ **POURCENTAGE PREVU EN INVESTISSEMENT :**

65 %

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Laurence PASDELOUP

Chargée de mission Tourisme / Pays de Maurienne

C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie

73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Tél. (0)4 79 83 23 94 -Fax. (0)4 79 83 51 67 Mail : developpement@maurienne-tourisme.com

■ **PARTENAIRES :**

- le Service Patrimoine de la Région Rhône-Alpes, la Conservation Départementale du Patrimoine, la fondation Facim (dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie®), les Guides du Patrimoine des Pays de Savoie
- les réseaux de sites culturels et les sites membres (Musées et Maisons Thématiques de Savoie, TISTRA etc.)

- la Conférence des Hautes Vallées (dans le cadre du Plan Intégré Transfrontalier : projet « Sites Phares »)
- les réseaux intercommunaux du type Associations Cantonales d'Animation ou Syndicat intercommunal
- les associations du patrimoine etc.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2012-2017

■ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de produits montés et commercialisés - Nombre de groupes accueillis suite à l'action de commercialisation - Nombre d'utilisations du matériel de découverte - Nombre de photos et vidéos réalisées - Nombre de téléchargements, de visiteurs / temps passé pour Internet et les outils mobiles - Nombre d'animations, évènements, formations dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire - Nombre de projets aidés en investissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation des sites patrimoniaux et culturels

Fiche action 3.4:	Aider les projets de rénovation de gîtes collectifs (gîtes de groupe, gîtes de séjour, gîtes d'étape)
Dispositif	CDDRA
Orientation 3 :	Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons
Objectif 3.4	Adapter les gîtes collectifs à l'accueil des familles et des jeunes

CONTEXTE :

Le Pays de Maurienne souhaite, en lien avec les autres fiches-actions présentées, développer et promouvoir un hébergement de qualité, permettant d'accueillir, notamment pour du court séjour et en toutes saisons :

- Les familles et groupes d'amis (on parle de plus en plus de « tribus »), pour des séjours plus ou moins longs, axés autour de la découverte
- Les groupes de randonneurs et groupes cyclistes, à la recherche d'hébergements adaptés, pour une étape à proximité des itinéraires pédestres et cyclo ou pour des stages sportifs
- Des groupes de jeunes dans le cadre scolaire, par exemple pour des classes de découverte

La volonté d'élargir l'offre d'hébergement pour du court séjour est née du constat que l'offre est trop faible au vu de l'importance des clientèles de passage dans la vallée.

L'offre de gîtes collectifs incluant les gîtes de groupe (en gestion libre), de séjour (avec des prestations, pension, demi-pension etc.), et d'étape (à moins de 2 kilomètres d'un itinéraire de randonnée) est relativement complète en Maurienne. On trouve une variété d'offres, réparties sur l'ensemble du territoire. Cependant, ces hébergements sont souvent vieillissants et ne répondent plus aux demandes des clientèles en termes de confort et de services.

L'objectif est de favoriser une élévation de la qualité des gîtes collectifs existants et non d'en créer de nouveaux.

DESCRIPTIF :

Une aide en investissement permettra de rénover les gîtes collectifs existants d'une capacité d'accueil allant de 15 à 50 personnes.

CRITERES D'ELIGIBILITE / DEPENSES SUBVENTIONNABLES

L'aide en investissement est proposée aux porteurs de projets répondant aux critères et engagements suivants :

- Rénover un gîte existant, en privilégiant les conseils d'un expert en énergie (type Asder).
- Disposer ou viser une capacité d'accueil de 15 à 50 personnes,
- Adhérer aux Gîtes de France, ou Clévacances, ou Accueil Paysan Savoie pour une période de 10 ans,
- Viser et obtenir un classement minimum de 2 clefs ou 2 épis,
- Ouvrir l'hébergement pour une période d'au moins 30 semaines par an,
- Commercialiser l'hébergement pendant une durée minimale de 10 ans,
- Adhérer à une centrale de réservation,
- Respecter la réglementation européenne de *minimis* pour les porteurs de projets privés.

Seront privilégiés les projets :

- Innovants (ex : hébergements dits « insolites »)

- Prévoyant des aménagements en vue de l'obtention du label « Haute Qualité Environnementale » ou « Tourisme et Handicap ».

Travaux d'investissement dans le bâti existant sur le gros et le second œuvre (à l'exclusion des travaux d'entretien) et travaux d'extension liés à la rénovation.

Les travaux de mise aux normes pour la sécurité et l'accessibilité ne seront pas aidés spécifiquement par le CDDRA. Ils devront en revanche être intégrés dans tout projet de rénovation.

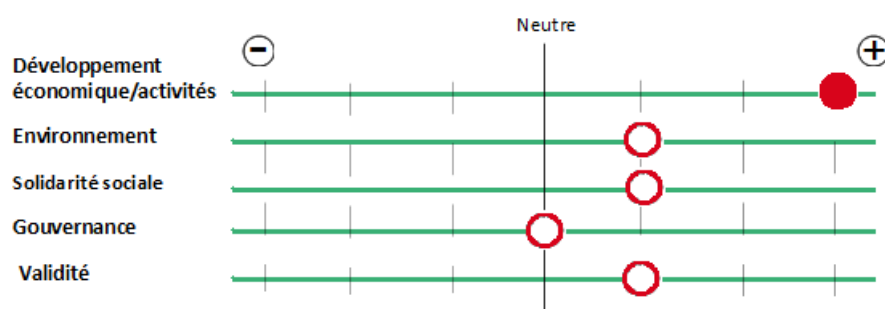
Une subvention dans le cadre du CDDRA pourra être accordée à hauteur de 30 % des dépenses subventionnables. Le plafond de dépense subventionnable par projet est fixé à 125 000 €, soit une subvention maximale de 37 500 € par projet.

Un règlement attributif de subvention sera élaboré en partenariat avec les services de la Région Rhône-Alpes avec une attention particulière sur la prise en compte d'indicateurs climat-énergie puis sera appliqué dans un second temps à toute demande de subvention.

DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

L'objectif principal de cette opération est d'augmenter la fréquentation des gîtes collectifs de Maurienne, pour des retombées économiques directes sur ces hébergements mais aussi sur les activités et commerces à proximité. La rénovation de ces lieux permettra de gagner en qualité d'accueil et de réaliser des aménagements durables, respectueux et exemplaires. Ces actions de rénovation des gîtes doivent également rendre cette offre accessible aux personnes à mobilité réduite.



- *Lien avec les autres fiches :*

L'amélioration des gîtes collectifs permettra d'accueillir les clientèles ciblées : les familles dans le cadre d'un tourisme de découverte et/ou d'itinérance, les sportifs dans le cadre de séjours ou en itinérance.

- *Lien avec d'autres projets ou contrats :*

Cette action vient en renforcement des aides classiques de la Région Rhône-Alpes et du Département de la Savoie.

D'une part, **la Région Rhône-Alpes** propose une **aide en fonctionnement** pour sécuriser les projets d'hébergements via le Chèque Expertise Tourisme permettant de s'assurer au préalable de la viabilité du projet. Ainsi, l'accompagnement aux porteurs de projets par un cabinet d'expert est pris en charge à 100 %.

D'autre part, **le Département de la Savoie** propose, via le Plan Tourisme, une **aide en investissement** à l'aménagement et à la rénovation de gîtes collectifs, pour tous types de porteurs de projets. L'aide proposée, via le CDDRA, vient en renforcement et en complémentarité de celle du Département.

La mission d'information aux porteurs de projets susceptibles d'être concernés par ces aides sera effectuée par le chargé de mission « Tourisme » du Syndicat du Pays de Maurienne, en partenariat avec les Offices de Tourisme, les communes et groupements de communes, les structures d'agrément et les animateurs de la filière « Hébergements » des Conventions de Stations Durables du territoire.

▪ BÉNÉFICIAIRES :

Particuliers, opérateurs privés, communes et groupements de communes

▪ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
Rénovation de gîtes collectifs	Travaux (matériaux, main d'œuvre)	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Total (I)		1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Total (F)				
Total (I+F)		1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	1 000 000 €	30 %	300 000 €	I
Subvention CG73 (autres aides)	1 000 000 €			I
Total subventions			300 000 €	I
Auto financement	1 000 000 €	70 %	700 000 €	I
Total des recettes			1 000 000 €	I

▪ RESPONSABLE DU PROJET :

Laurence PASDELOUP
 Chargée de mission Tourisme / Pays de Maurienne
 C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie
 73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
 Tél. (0)4 79 83 23 94 -Fax. (0)4 79 83 51 67 Mail : developpement@maurienne-tourisme.com

▪ PARTENAIRES :

- Service Tourisme Durable de la Région Rhône-Alpes et Mission d'Ingénierie Touristique de la Région Rhône-Alpes (MITRA)
- Service Montagne et Tourisme du Département de la Savoie
- Agence Touristique Départementale de la Savoie
- Gîtes de France Savoie
- Clévacances Savoie
- Accueil Paysan Savoie
- Offices de Tourisme de Maurienne
- Communes et EPCI de Maurienne (dont certains sont supports de Contrats Stations Durables)

▪ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2012-2017

▪ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none">- nombre de gîtes rénovés- nombre de lits rénovés- niveaux de labellisation obtenus- taux de remplissage obtenus	<ul style="list-style-type: none">- Augmentation de la fréquentation dans les gîtes collectifs

Fiche action 3.5:	Promouvoir la destination « Pays de Maurienne » auprès des clientèles touristiques et des partenaires
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 3 :	Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons
Objectif 3.5	Optimiser la communication touristique du Pays de Maurienne et l'adapter à la logique de « produits vallée »

CONTEXTE :

Le Pays de Maurienne dispose de nombreux atouts pour attirer et fidéliser la clientèle touristique : des accès privilégiés depuis l'entrée de la vallée ou par les cols l'été, un patrimoine riche et varié, des activités diversifiées au fil des saisons, des villages typiques dans un environnement naturel préservé etc.

Cependant, la destination « Pays de Maurienne » reste relativement confidentielle et mérite d'être mieux valorisée d'une part auprès des prospects (clientèle potentielle) pour les drainer sur le territoire et auprès des clientèles sur place, pour les inciter à parcourir et à découvrir les richesses de la Maurienne d'autre part. Les destinataires de cette communication sont avant tout les familles, notre cœur de cible, mais aussi les cycloportifs, une clientèle de niche.

Cette communication s'inscrira plus finement dans celle de nos partenaires (à l'échelle macro et micro) afin de véritablement optimiser les ressources et les moyens à disposition de chacun : socioprofessionnels, stations, communes, intercommunalités, Savoie Mont Blanc Tourisme, etc.

Les propositions d'actions qui suivent reposent notamment sur l'évaluation menée par les cabinets MMbyMM et ALTIMAX (2010-2011) portant sur les supports de communication du Pays de Maurienne. Les bureaux d'étude préconisent en priorité de :

- Poser la stratégie de communication interne,
- Eclaircir et améliorer la simplicité de lecture sur Internet,
- Maintenir des supports papier,
- Supprimer la redondance [des supports],
- Travailler la synergie entre les collectivités et la cohérence globale.

C'est pourquoi, les principaux objectifs de la communication du Pays de Maurienne sont les suivants :

- Promouvoir une image de vallée accessible et de montagne préservée,
- Mieux valoriser l'ensemble des atouts du territoire, dans une logique de « produits vallée »,
- Optimiser la communication du Pays de Maurienne à l'échelle macro et à l'échelle micro,
- Favoriser l'appropriation de la marque « Pays de Maurienne ».

DESCRIPTIF :

A. Communication à destination des touristes

- Mettre en place une version mobile du site www.maurienne-tourisme.com, accessible depuis tout Smartphone. Un contenu simplifié mais pratique sera ainsi proposé à un nombre croissant d'utilisateurs de Smartphones.
- Valoriser les filières touristiques prioritaires (l'itinérance et les circuits, le cyclotourisme, le patrimoine et les musées) dans les relations presse et sur www.maurienne-tourisme.com via des outils adaptés, mis à jour en temps réel (ex : fiches itinéraires complètes téléchargeables et imprimables). Les relations de presse numérique seront particulièrement développées.

- Créer une brochure de présentation du Pays de Maurienne, support incontournable riche d'informations génériques relatives à l'identité du territoire, à la description et localisation des itinéraires de découverte incontournables etc. Les renvois vers les supports numériques seront systématiques.
- Optimiser et enrichir le magazine Destination Maurienne qui deviendra un véritable outil de promotion et de découverte du territoire avec des fiches pratiques à collectionner d'une édition sur l'autre (fiches itinéraires, fiches patrimoine, fiches cols, fiches recettes, fiches portraits etc.)
- Mettre en place un outil d'accueil et de promotion du cyclotourisme sous la forme d'un guide d'accueil cyclo valorisant toute l'offre et les services à disposition.

Ces actions nécessitent de faire appel à des prestations de services diverses.

Nota Bene : Toutes ces actions seront à mettre en place une fois la charte graphique réalisée (CF B.)

B .Communication à destination des professionnels du tourisme

- Réaliser une charte graphique du Pays de Maurienne destinée à renforcer la cohérence de la marque « Pays de Maurienne » sur l'ensemble de nos supports de communication (papiers, numériques ou panneaux). Un kit de diffusion sera réalisé pour répondre aux demandes de nos partenaires.
- Développer un outil de gestion de la photothèque sur Internet qui permette la mise en réseau des contenus, à l'échelle de la vallée. Il s'agira plus concrètement d'une photothèque en ligne pour l'archivage, le tri, la recherche et le partage de photos avec l'ensemble de nos partenaires touristiques (sur le même principe que celles développées par Savoie Mont Blanc Tourisme et Rhône-Alpes Tourisme).
- Poursuivre et formaliser les rencontres du groupe de travail « Communication » créé dans le cadre de la préparation des contrats avec les Offices de Tourisme, socioprofessionnels et partenaires de communication extérieurs (Savoie Mont Blanc Tourisme, Rhône-Alpes Tourisme et France Montagnes) afin de concevoir une communication liée, adaptée et efficace.
- Mettre en place des actions à destination des socioprofessionnels visant à améliorer leur connaissance du territoire et de son offre pour qu'ils soient en mesure de renseigner au mieux leurs clients. Des solutions seront élaborées en partenariat avec les professionnels en fonction de leurs contraintes (de temps notamment) et de leurs besoins. Le plan d'actions devra inclure le cas des saisonniers extérieurs.

La communication touristique fera l'objet de plans d'actions annuels plus précis couvrant toute la période des contrats. Elle se concentrera sur la valorisation de l'offre d'été mais aussi de printemps et d'automne, la communication hivernale étant principalement assurée par les stations.

Une attention particulière sera portée à la limitation des impacts environnementaux des supports de communication.

▪ DEPENSES SUBVENTIONNABLES

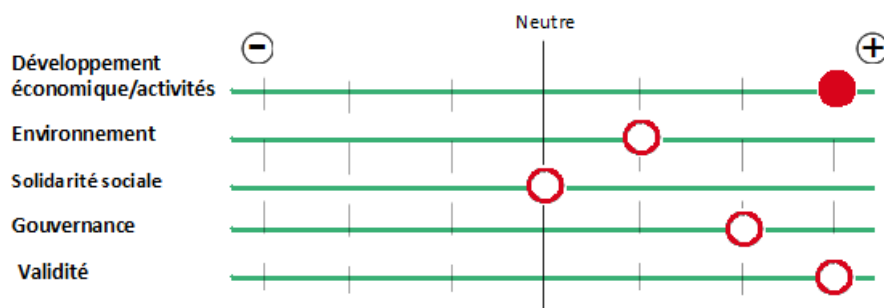
Fonctionnement : prestations de services, édition des supports (hors frais de réédition)

▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

La communication touristique du Pays de Maurienne est optimisée dans une optique de réduction des coûts, de réduction des supports papier dans un souci de limiter leur impact environnemental et climatique, de mutualisation de moyens humains, techniques et financiers et s'appuie véritablement sur ce qui existe pour venir apporter un complément aux manques constatés.

La validité de l'action est marquée par la complémentarité des efforts publics et privés de promotion du territoire. La plus-value de la communication du Pays de Maurienne est particulièrement valable sur la saison d'été et en hors saison (printemps, automne) ; la communication de la Maurienne vient en renforcement de la promotion des stations et vise un tourisme de toutes saisons qui profite à l'ensemble de la vallée. La communication est organisée par un comité de pilotage réunissant les différents types d'acteurs en lien avec le tourisme (cf partenaires). Chaque année ils doivent ainsi définir les outils permettant de mettre en œuvre la stratégie de communication.



- Lien avec les autres fiches :

Cette action permet de valoriser l'ensemble des autres fiches-actions relatives au tourisme mais aussi à la culture, à l'agriculture, à l'environnement ou à l'artisanat par exemple.

- Lien avec d'autres projets ou contrats :

Cette fiche a été bâtie en partenariat avec les Offices de Tourisme de Maurienne et les socioprofessionnels touristiques, dans le cadre de l'étude de nos supports de communication qui a permis de faire ressortir les besoins et les manques. La communication de la Maurienne s'inscrit en particulier dans celles de Savoie Mont Blanc Tourisme, de Rhône-Alpes Tourisme et de France Montagnes grâce à :

- Des fils conducteurs communs
- Des références à ces partenaires au sein de la communication Maurienne.

▪ BÉNÉFICIAIRES :

Syndicat du Pays de Maurienne / Comité du tourisme du Pays de Maurienne (en création)

▪ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
Action A – à destination des touristes	Version mobile du site Internet	15 000 €	15 000 €	15 000 €
	Brochure de présentation du Pays de Maurienne	30 000 €	30 000 €	30 000 €
	Magazine Destination Maurienne	324 000 €	324 000 €	324 000 €
	Relations presse	150 000 €	150 000 €	150 000 €
	Guide d'accueil cyclo	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	Fiches itinéraires numériques	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Action B – à destination des professionnels	Charte graphique et kit de diffusion	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	Photothèque en ligne	16 000 €	16 000 €	16 000 €
	Sensibilisation des professionnels	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Total (I)				
Total (F)		612 000 €	612 000 €	612 000 €
Total (I+F)		612 000 €	612 000 €	612 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA A.	574 000 €	35 %	201 500 €	F
Subvention RRA B.	38 000 €	35 %	13 500 €	F
Subvention CG 73 A.	574 000 €	18 %	105 500 €	F
Subvention CG 73 B.	38 000 €	18 %	7 000 €	F
Total subventions			327 500 €	F
Auto financement A.	574 000 €	47 %	267 000 €	F
Auto financement B.	38 000 €	47 %	17 500 €	F
Total des recettes			612 000 €	F

RESPONSABLE DU PROJET :

Laurence PASDELOUP
 Chargée de mission Tourisme / Pays de Maurienne
 C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie
 73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
 Tél. (0)4 79 83 23 94 -Fax. (0)4 79 83 51 67 Mail : developpement@maurienne-tourisme.com

PARTENAIRES :

- Socioprofessionnels de Maurienne (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités, sites touristiques et de loisirs etc.)
- Offices de Tourisme de Maurienne
- Conseil Général de la Savoie
- Savoie Mont Blanc Tourisme
- Région Rhône-Alpes
- Rhône-Alpes Tourisme
- France Montagnes

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2012-2017

EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs uniques, de pages vues, temps passé sur le site mobile - Nombre de supports édités et diffusés - Nombre d'articles issus des relations presse - Nombre de kits de diffusion de la charte graphique distribués - Nombre de réunions du groupe « Communication » 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation du site www.maurienne-tourisme.com - Nombre de partenaires touristiques et institutionnels impliqués dans la communication Pays de Maurienne - Limitation de l'impact environnemental des publications (utilisation de supports avec labels environnementaux : papiers recyclés ou issus de forêts gérées durablement, encres végétales, ...)

Fiche action 3.6:	Elaborer, mettre en œuvre et suivre les projets de développement touristique du Pays de Maurienne
Dispositif	CDDRA-CTS
Orientation 3 :	Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons
Objectif 3.6	Animer le volet Tourisme du CDDRA et du CTS

CONTEXTE :

L'enjeu touristique est conséquent pour le territoire et l'animation de cette filière doit permettre de « développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons, qui s'appuie sur la pluralité des activités et tire parti de la richesse et de la diversité du patrimoine de Maurienne »²⁶.

DESCRIPTIF :

Le chargé de mission tourisme aura en charge l'animation de l'orientation touristique des contrats CDDRA et CTS :

- Mettre en œuvre les actions touristiques portées par le Syndicat du Pays de Maurienne
- Informer, conseiller, accompagner les porteurs de projets extérieurs susceptibles d'être aidés dans le cadre des contrats
- Réaliser le suivi administratif des projets et collecter les données évaluatives
- Assurer la cohérence des actions en lien avec les chargés de missions concernés (notamment pour la culture et le cyclo)

Il veillera à la cohérence avec les autres procédures contractuelles et programmes de développement relatifs au tourisme, dont :

- Les Conventions Stations Durables du territoire
- Le Pôle d'Economie du Patrimoine Maurienne
- Le Plan Tourisme du Département de la Savoie
- Le Plan Intégré Transfrontalier des Hautes Vallées

Enfin, il suivra les projets de développement touristique de la vallée et orientera les porteurs de projet sur demande et participera aux travaux de la commission « agriculture-tourisme-environnement » du conseil local de développement.

DEPENSES SUBVENTIONNABLES

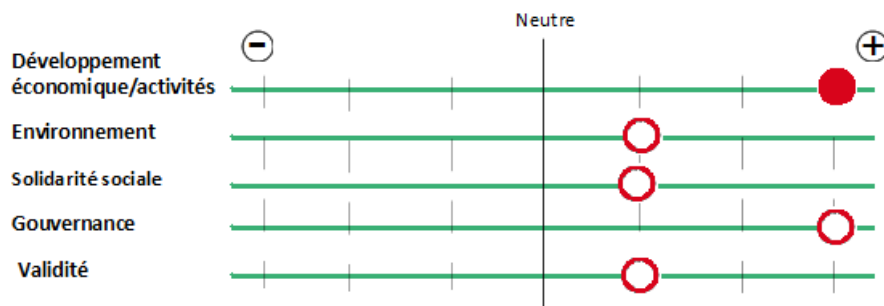
Dépenses en fonctionnement : 1 ETP

DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

Le chargé de mission tourisme participe au dynamisme économique du tourisme qui profite à la vallée en général, grâce à l'augmentation de la fréquentation touristique. Il participe au développement de la gouvernance, en favorisant les échanges, la rencontre entre les différents partenaires, l'essor de projets communs, et joue le rôle de référent touristique pour le territoire auprès des partenaires financiers. L'échelle du Pays est pertinente pour mener une stratégie touristique.

²⁶ Extrait de la Charte du Pays de Maurienne



- **Lien avec les autres fiches :**

Le chargé de mission tourisme anime l'ensemble des fiches-actions de l'orientation n°3 (en collaboration avec le chargé de mission Culture et Patrimoine et l'animateur « Cyclo »). Il sera également associé à d'autres actions liées à la culture, à l'environnement, à l'agriculture par exemple, selon les projets.

- **Lien avec d'autres projets ou contrat :**

L'animation des contrats CDDRA et CTS s'effectuera en cohérence avec les projets susceptibles de concerner la Maurienne dont (contrats et projets en cours) :

- Les Conventions Stations Durables du territoire
- Le Pôle d'Economie du Patrimoine Maurienne
- Le Plan Tourisme du Département de la Savoie
- Le Plan Intégré Transfrontalier des Hautes Vallées

▪ **BENEFICIAIRES :**

Syndicat du Pays de Maurienne, Comité du Tourisme du Pays de Maurienne

▪ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
1 poste	Animation touristique	300 000 €	300 000 €	Enveloppe animation CTS
Total (I)				
Total (F)		300 000 €	300 000 €	
Total (I+F)		300 000 €	300 000 €	

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	300 000 €	60 %	180 000 €	F
Subvention CG 73			Enveloppe animation CTS	F
Total subventions			180 000 €	F
Auto financement	300 000 €	20 %	60 000 €	F
Total des recettes			300 000 €	F

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Laurence PASDELOUP
Chargée de mission Tourisme / Pays de Maurienne
C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie
73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Tél. (0)4 79 83 23 94 -Fax. (0)4 79 83 51 67 Mail : developpement@maurienne-tourisme.com

▪ **PARTENAIRES :**

Tous les partenaires touristiques du Pays de Maurienne mentionnés dans les fiches-actions de l'orientation n°3.

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

▪ **EVALUATION, SUIVI :**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
- Nombre de projets touristiques accompagnés	- Augmentation de la fréquentation touristique en Maurienne

Orientation 3. promouvoir un tourisme toutes saisons

Orientation 4 :
*Renforcer le lien social et
proposer à tous les habitants
des services de qualité
avec une attention particulière
pour les publics en difficulté.*

Fiche action 4.1.1 :	Mailler le territoire en structures d'accueil et d'information.
Dispositif	CDDRA – CTS
Orientation 4 :	Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté
Objectif 4.1	Soutenir l'accès des habitants aux services

CONTEXTE :

« Les services publics et au public constituent un facteur essentiel à la qualité de la vie et au maintien de la cohésion sociale. Face à l'évolution quantitative et qualitative des besoins et à la concentration urbaine croissante de ces services, les territoires ruraux doivent faire preuve d'innovation et organiser des alternatives collectives d'une part et transversales d'autre part »²⁷

Ainsi, dans un territoire vaste et peu dense comme la Maurienne, les services publics et privés doivent répondre à un double objectif de proximité et d'économie des ressources. Il faut s'efforcer de proposer des services de qualité implantés de manière homogène sur le territoire dans des espaces multiservices.

L'évaluation du précédent contrat a mis en avant la pertinence de cet objectif, en soulignant un véritable besoin et un engouement pour ce type d'actions. Ces besoins restent réels tant en termes qualitatif que quantitatif, notamment en ce qui concerne le « maillage du territoire afin de proposer un vrai service de proximité »²⁸.

Opération 4.1.1.1 Expérimenter le développement de nouveaux services

Description :

➤ A. Première étape : Réalisation d'un Schéma opérationnel de services.

Pour développer des lieux d'accueil, d'information et de services innovants il est souhaité la réalisation au préalable d'un schéma opérationnel à l'échelle de la vallée. Elaboré à partir d'un état des lieux de l'existant et des besoins en termes de services, ce schéma proposera :

- le développement de nouveaux services sur le territoire,
- une organisation optimale des structures d'accueil,
- la mutualisation de moyens (locaux, personnels)
- une mise en réseaux des acteurs et des actions communes à l'échelle de la vallée
- une réflexion autour des services et prestations offertes par le développement de la visio-conférence
- une mise en parallèle des besoins en termes de communication et des possibilités offertes par le site du Pays de Maurienne
- un accueil et des services pour le public spécifique des saisonniers.

Il mettra l'accent sur les possibilités d'innovation et d'expérimentations existantes. Il analysera les possibilités offertes par la visioconférence notamment auprès des administrations (rendez-vous dans le cadre des accompagnements personnalisés, informations ...) et définira les objectifs poursuivis par la mise à disposition de ces outils et les indicateurs nécessaires à l'évaluation de cette action.

²⁷ Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS) - <http://www.adrets-asso.fr>

²⁸ Evaluation du Contrat de Pays de Maurienne 2004-2009 P. 39

Les partenaires financiers seront associés à la rédaction du cahier des charges de l'étude et au comité de suivi du Schéma opérationnel chargé de valider les recommandations de l'étude.

➤ B. Seconde Etape : Développement expérimental d'une offre de services innovants en Maurienne.

La déclinaison opérationnelle de cette analyse permettra notamment la mise en œuvre d'expérimentations en terme de services, permettant d'accompagner les structures locales dans leur volonté d'innover, l'objectif étant de proposer une offre novatrice et adaptée au caractère rural et montagnard du territoire.

Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre d'opérations bénéficiant aux saisonniers (en articulation avec la fiche 4.2) ainsi qu'à l'évaluation des actions expérimentales proposées.

Une enveloppe financière de 156 000€ de CDDRA et 182 000 € de CTS permettant la déclinaison de ce schéma opérationnel est mise en part restant à affecter sur cette fiche : son affectation se fera sur la base des conclusions du Schéma opérationnel de services, selon des modalités à préciser en lien avec les partenaires financiers (objectifs, dépenses subventionnables, bénéficiaires, taux d'intervention, indicateurs...)

↪ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

A. Pour le Schéma opérationnel : Taux de 40 % des deux contrats.

B. Pour la mise en œuvre :

- Dépenses liées à la mise en œuvre des recommandations validées par les partenaires financiers.

↪ Bénéficiaire

A. Syndicat du Pays de Maurienne

B. Ces projets seront portés par les collectivités locales, les associations, ou encore MLJ



Opération 4.1.1.2 : Assurer un accès simplifié au droit pour les habitants.

➤ Maison de la Justice et du Droit.

Dans le contexte de la fermeture du tribunal d'instance de Saint Jean de Maurienne, il s'agit ici d'épauler la future Maison de la Justice et du Droit de Saint Jean de Maurienne en permettant un accueil des citoyens.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet sera assurée par le Comité Départemental d'Accès au Droit de la Savoie.

↪ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

L'accueil du public dans cette maison du Droit et de la Justice nécessite 24 heures hebdomadaire.



Opération 4.1.1.3 : Assurer l'accès aux services et à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

➤ A. Accompagner individuellement et collectivement les personnes en difficulté avec les savoirs de base (lecture, écriture...).

Cette action n'est pas une action de formation mais bien la mise en œuvre de services et d'accompagnements innovants.

Les objectifs sont :

- Développer et renforcer les réseaux et les associations de la vallée accompagnant les personnes en difficulté avec les savoirs de base
- Mettre en place un service d'écrivain public pour aider tout type de public à la rédaction de documents administratifs et autres correspondances.

⇒ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

Cette action sera soutenue au maximum sur la base de 0.25 équivalent temps plein par EPCI à un taux de 35% maximum. Les projets présentés ne pourront pas bénéficier d'autres subventions du Conseil général notamment à travers les Contrats Cantonaux d'Animation.

➤ B. Faciliter le transport des personnes de l'ESAT

« Les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ont succédé aux centres d'aides par le travail (CAT). Ils permettent aux personnes handicapées qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire, y compris en entreprise adaptée ou de façon indépendante, d'exercer une activité dans un milieu protégé. Ces personnes bénéficient, en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social et éducatif »²⁹. Dans Le cadre des contrats, il s'agit d'aider de manière transitoire ces personnes pour se rendre à l'établissement. Situé à Sait Jean de Maurienne

⇒ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

Coût de transport à la charge des familles.

Réserve de 20 000 euros sur 2 ans

▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

Economie. La vallée dispose d'atouts pour le développement d'une économie résidentielle. Cependant, le dynamisme de ces activités dépend du niveau de services que l'on peut offrir à la population. Leur renforcement et leur développement en vue d'accroître l'attractivité du territoire sont au cœur de cette fiche action.

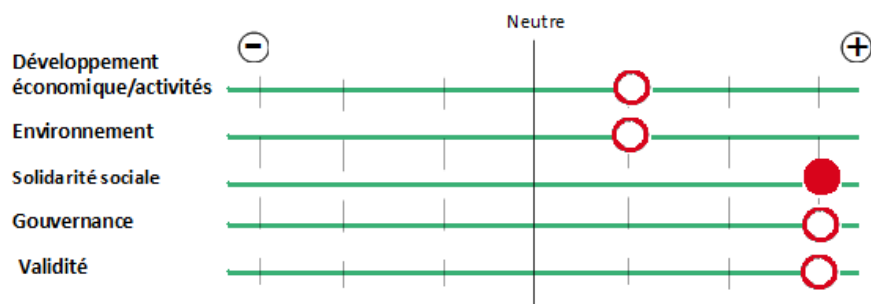
Sociale. Ces actions cherchent à favoriser l'intégration des populations en difficulté, d'une part en facilitant l'accès à l'emploi et en leur assurant un accès aux services pour limiter leur isolement d'autre part.

Environnement. Les points info/services peuvent dans une certaine mesure contribuer à limiter les déplacements en particulier par le développement de la visio- conférence.

Gouvernance. Cette Action doit permettre à tous les acteurs du secteur des services à la population de mener une réflexion sur la cohérence à l'échelle du territoire de l'offre actuelle et sur les possibilités d'innovations existantes. Une meilleure gouvernance du secteur des services au public, un travail en commun reste à développer en Maurienne notamment pour une meilleure intégration de la problématique des saisonniers

Validité. Les opérations réalisées dans le cadre du schéma de services seront justifiées par une analyse détaillée des besoins et des opportunités à l'échelle de la vallée. Elles seront soutenues de manière importante les premières années pour encourager l'expérimentation, puis dégressivement d'une année sur l'autre pour que d'autres financeurs prennent le relais. Des évaluations de ces opérations devront être prévues de manière à déterminer si la poursuite de ces opérations est justifiée.

²⁹ Extrait de <http://vosdroits.service-public.fr/F1654.xhtml>



- **Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :**

Les Contrats Cantonaux d'Animation soutiennent des actions de type relais de services, les opérations mises en œuvre dans le cadre du schéma apporteront une plus value par leur caractère innovant et leur cohérence à l'échelle de la vallée.

- **Lien avec les autres fiches :**

Le Schéma devra proposer des solutions pour le traitement de la question des saisonniers à l'échelle de la vallée. (Orientation 4, fiche 4.2). Cette question disposera d'une enveloppe dédiée pour la réalisation des recommandations.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
4.1.1.1 Réalisation du schéma opérationnel de services	Réalisation d'un Schéma opérationnel de services	60 000 €	60 000 €	60 000 €
4.1.1.1 Mise en œuvre opérationnel du Schéma	Expérimentation de services innovants	A définir		
4.1.1.2	Création d'un accueil à la Maison de Justice et du Droit	64 000 €	0 €	64 000 €
4.1.1.3	Offre de services et d'accompagnement sur les savoirs de bases Reserve pour le transport de l'ESAT	180 000 € 20 000 €	0 € 0 €	180 000 € 20 000 €
Total (I)		15 000 €	15 000 €	15 000 €
Total (F)				
Total (I+F)				

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA 4.1.1.1 schéma	60 000 €	40 %	24 000 €	F
Subvention CTS 4.1.1.1 schéma	60 000 €	40 %	24 000 €	F
Subvention CTS 4.1.1.1 expérimentation (part restant à affecter)	A définir		182 000 €	
Subvention CTS 4.1.1.2	64 000 €	39 %	25 000 €	F
Subvention CTS 4.1.1.3	180 000 € Reserve ESAT	33.3%	60 000 € 20 000 €	F F
Total subventions			335 000 €	F
Auto financement 4.1.1.1	60 000 €	20 %	12 000 €	F
Auto financement 4.1.1.1	A définir			
Auto financement 4.1.1.2	64 000 €	60 %	39 000 €	F
Auto financement 4.1.1.3	180 000 €	33.3 %	120 000 €	F
Total des recettes			506 000 €	F

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux
Animatrice CDDRA-CTS Maurienne / Syndicat du Pays de Maurienne
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tel : 04 79 64 12 48 - contrat.pays@maurienne.fr

▪ **PARTENAIRES :**

TGI d'Albertville, Collectivités locales, ESAT, ACA, MLJ, Pôle Emploi

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

▪ **EVALUATION, SUIVI :**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none">- Réalisation du Schéma.- Nombre de projets d'expérimentation soutenus issus des conclusions.	<ul style="list-style-type: none">- Fréquentation des services expérimentaux.- Fréquentation de la Maison de la Justice et du Droit.- Fréquentation des différents services d'aide pour l'accès aux savoirs de base.

Fiche action 4.1.2 :	Faciliter l'accès aux informations
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 4 :	Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté
Objectif 4.1	Soutenir l'accès des habitants aux services

CONTEXTE :

La Maurienne est un territoire riche en associations mais vaste et où l'information et la communication connaissent des difficultés de circulation. Il s'agit de donner à la population de l'ensemble de la vallée un accès aux informations relatives aux services : calendrier des associations, manifestations culturelles, animations communales et intercommunales... L'architecture du site internet actuel n'est pas optimale en termes de visibilité de l'information et en termes d'actualisation des données. La collecte d'informations est aujourd'hui centralisée au Pays de Maurienne. Il s'agit, pour la nouvelle période, d'expérimenter une nouvelle organisation de la saisie de l'information, reposant sur la participation et l'appropriation des acteurs à la diffusion de l'information pour une meilleure visibilité et actualisation/mise à jour.

Opération 4.1.2.1 : Développement et structuration de l'information à l'échelle du Pays

Description :

- Expérimenter une nouvelle organisation du traitement de l'information s'appuyant sur l'implication des acteurs et leur appropriation des outils.

- Aide, conseil et sensibilisation des acteurs locaux aux différents outils en développement.
- Identification des acteurs détenteurs de l'information sur le territoire capable de la centraliser et de la saisir. En complément de cette action, il convient de mener des actions de sensibilisation et de communication à l'échelle de la vallée pour que ces acteurs soient identifiés comme relais de l'information par les autres acteurs producteurs d'informations du territoire.
- Sensibilisation, information et formation à la saisie d'informations et de données numériques. Il s'agit ici :
 - de mettre les acteurs locaux en capacité de saisir eux-mêmes les informations utiles sur le site Maurienne.fr
 - de permettre aux acteurs de diffuser leurs agendas en utilisant la même information, sur leurs propres sites et sur différents canaux de diffusion d'information numérique. Une fois saisie, l'information peut facilement être utilisée sur différents sites (celui de la mairie, celui de l'ACA, celui de l'OT...)

Cette méthode favorise une meilleure actualisation des informations disponibles et une utilisation optimale de l'information à travers les différents canaux,

- Développer de nouveaux outils.

- Accompagner le développement de nouveaux outils numériques et les différents projets de communication des différentes fiches-actions : lettre d'information numérique « culture », outils de communication numériques dans le domaine du

tourisme, et en lien avec la saisonnalité, développement de nouveaux outils « pluriactivité » (Page dédiée),

- Soutenir le développement de la visioconférence sur le territoire,
- Mettre en œuvre les recommandations du schéma opérationnel de services sur la communication.

⇒ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

Dans ce cadre, ½ poste d'animateur à l'échelle de la vallée pourra être financé à hauteur de 40 % par chacun des deux contrats

Opération 4.1.2.2 : Adapter le Fichier Interactif Logement (FIL) « Lyon-Turin » aux demandes liées au chantier.

⇒ Description :

Le Chantier du Lyon-Turin attirera une main d'œuvre nombreuse sur le territoire. Pour le pic d'activité prévu en 2017, il est envisagé que 1 800 hébergements supplémentaires soient nécessaires. Il s'agit ici de développer un outil pour permettre aux personnes recherchant un logement dans la vallée de trouver, grâce à celui-ci, une réponse rapide. De nouvelles fonctionnalités pourront être développées, notamment à destination des saisonniers et des personnes à mobilité réduite (logement accessible et logement saisonnier).

⇒ Critères d'éligibilité/dépenses subventionnables :

Une prestation du CALPACT est nécessaire pour développer de nouvelles fonctionnalités et assurer la mise à jour des informations.

Taux : 60 % pour le CTS et 20 % pour le CDDRA

▪ BÉNÉFICIAIRE :

Syndicat du Pays de Maurienne, CALPACT

▪ DEGRÉ DE TRANSVERSALITÉ DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

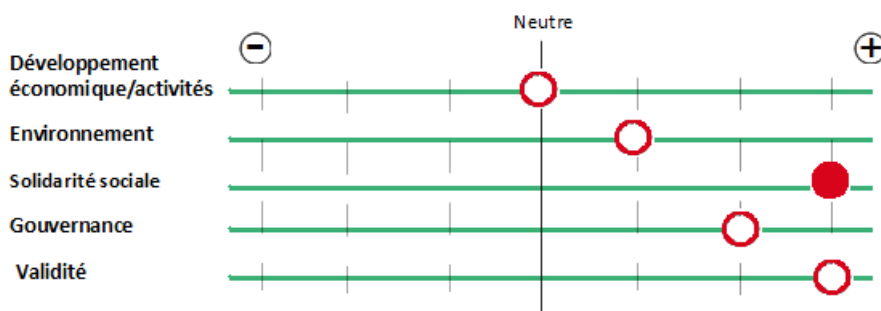
Economie : L'opération 4.1.2.1 offrira un support de communication pour les manifestations de Maurienne et améliorera leur fréquentation. En outre la visibilité des événements de la vallée est une condition nécessaire au développement de l'activité touristique.

Environnement : L'objectif est de développer les supports numériques et leurs usages sur le territoire en vue de limiter l'usage des documents papiers.

Social : Les outils numériques seront les relais des associations et manifestations et favoriseront une meilleure diffusion de l'information soit une participation plus large des habitants comme des touristes. Le FIL Lyon-Turin apportera une réponse rapide, efficace et fiable aux demandeurs de logements.

Gouvernance : Le cœur du projet consiste à d'expérimenter une nouvelle gouvernance pour la saisie et la diffusion des informations sur le territoire. Il s'agit de créer un réseau de l'information pour améliorer l'actualisation des données

Validité : Le partage de l'information et l'implication des acteurs assureront la viabilité des outils numériques en mutualisant le travail de saisie par la mise en réseau des acteurs et des outils.



- **Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :**

L'opération « Adapter le FIL « Lyon-Turin » aux demandes liées au chantier » participera à l'anticipation du chantier traitée par l'opération 1.1.2.

- **Lien avec les autres fiches :**

Le développement de nouveaux outils permettra, entre autres, de soutenir le développement d'applications numériques à vocation touristique (Voir l'orientation 3 fiche 3.5). En outre, suite au schéma de services opérationnel (orientation 4. Fiche action 4.1), des recommandations et des propositions pourront être mises en œuvre, en particulier sur la saisonnalité, une problématique qui devrait être intégrée, pour son volet communication, dans les outils numériques du Pays de Maurienne.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
1 poste	Renforcement de la communication liée aux services et développement numérique.	162 000 €	162 000 €	162 000 €
Animation du Calpact	Développement de nouvelles fonctionnalités pour répondre aux besoins du chantier, animation du fichier	113 000 €	113 000 €	113 000 €
Total (I)				
Total (F)		275 000 €	275 000 €	275 000 €
Total (I+F)		275 000 €	275 000 €	275 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Participation	I/F
Subvention RRA	275 000 €	32%	87 400 €	F
Subvention CG 73	275 000 €	44 %	121 800 €	F
Total subventions			209 200 €	F
Auto financement	275 000 €	24 %	65 800 €	F
Total des recettes			275 000 €	F

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Benjamin BOUQUET
Pays de Maurienne
04 79 83 23 94
web@maurienne-tourisme.com

CALPACT de Savoie, Antenne de Maurienne
37, Rue Ducroz
73300 Saint Jean de Maurienne
04 79 64 38 86 - fil@maurienne.fr

■ **PARTENAIRES :**

Collectivités territoriales, Offices du tourisme, ACA, Associations, Propriétaires, OPAC, Agences immobilières.

▪ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2012-2017

▪ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions avec les « relais locaux de l'information » - Nombre d'heures d'animation CALPACT pour le Fil - Nouvelles entrées insérées dans le Fil 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'actualisation des données, - Evolution de la fréquentation du site maurienne.fr - Nombre et nom des différents relais locaux de l'information. - Nombre de logements inscrits dans les nouvelles catégories du FIL - Evolution de la fréquentation du site FIL.

Fiche action 4.2 :	Améliorer les conditions de vie et de travail des saisonniers et développer une offre de services aux employeurs saisonniers
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 4 :	RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET PROPOSER A TOUS LES HABITANTS DES SERVICES DE QUALITE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTE
Objectif 4.2	Donner aux saisonniers des conditions de vie de qualité

■ CONTEXTE :

La Maurienne compte 22 stations de sports d'hiver et d'été ce qui représente pour la vallée 5 980 emplois en station (INSSE RP 2008). Les études précédentes ont permis de mieux connaître cette population et d'en souligner l'hétérogénéité : des jeunes non qualifiés, des « professionnels des saisons » et des locaux qui parfois subissent cette saisonnalité, notamment les femmes. Cependant cette connaissance est à développer.

Pour faire face à cette question de l'emploi saisonnier, la Maurienne s'est dotée de vingt-cinq Relais Saisons permettant de couvrir l'ensemble du territoire. Cependant, le bilan du fonctionnement de ces relais est mitigé. S'il est positif pour ce qui concerne leur quantité et leur bonne répartition sur le territoire, il l'est moins en ce qui concerne la qualité de services proposés : pas d'apports supplémentaires par rapport aux structures classiques traitant de la question de l'emploi et de la formation, relais mal identifiés, non fréquentés par les employeurs et connaissant des problèmes de fonctionnement dus à la difficulté de trouver des bénévoles pour animer ces espaces.

Les autres structures d'accueil pour les saisonniers et les employeurs ne permettent pas une gestion globale des questions liées à la saisonnalité à l'échelle de la vallée (la Mission Locale Jeunes offre un accompagnement global mais ne s'occupe que du public de 16 à 25 ans et Pôle Emploi, du public des demandeurs d'emplois et ne traite que des questions liées à l'indemnisation et à l'emploi) ; seule une structure, située à l'entrée de la vallée, permet un accompagnement complet : l'ACA d'Aiguebelle.

En outre, l'évaluation du précédent contrat a souligné que la question de la saisonnalité devait avoir une place importante à l'avenir en particulier l'amélioration de la qualité de vie des saisonniers.

Aujourd'hui, il existe un poste (0,5 ETP) dédié à la saisonnalité sur le territoire ; ses missions principales sont :

- L'organisation du « Forum Emploi Maurienne » permettant la mise en relation entre offre et demande d'emploi.
- La participation aux différents groupes de travail sur la saisonnalité.
- La collecte de données et la réalisation (maquettage) du « Guide des Saisonniers ».
- L'animation des Relais Saisons et la diffusion de documentation en station (guide des saisonniers et autres plaquettes d'information).

■ DESCRIPTIF :

- dans un souci d'efficacité et d'adaptation, il convient de faire évoluer les missions de ce poste dédié aux saisonniers et à la pluriactivité :
- Le travail de maquettage pour le guide des saisonniers est maintenant assuré par la Mutualité française de Savoie ; seule l'actualisation des données reste à effectuer dans le cadre de ce poste.
- Le fonctionnement mitigé des Relais Saisons et l'arrêt de cette opération entraînent un allègement des besoins de diffusion de documentation.
- En revanche, l'organisation du « Forum Emploi Maurienne » et la participation aux différents groupes de travail sur la saisonnalité sont deux missions à renforcer. L'objectif est de participer au développement de la pluriactivité dans la vallée, au

recensement de bonnes pratiques et au transfert d'expérience depuis les territoires à forte saisonnalité.

Par ailleurs, les conclusions de l'étude réalisée en 2008 auprès des employeurs et des saisonniers de stations et celles issues du diagnostic du Contrat Territorial Emploi Formation montrent qu'il est nécessaire de développer des actions en direction des saisonniers (demandeurs d'emploi, salariés et employeurs) et de nouveaux axes d'information en matière de saisonnalité et de pluriactivité. Il s'agit également d'améliorer la cohérence entre les différentes missions du poste et développer le travail en lien avec le Contrat Territorial Emplois Formations, en particulier sur la Gestion Territoriale de l'Emploi et des Compétences. Les modalités de gouvernance seront étudiées dans le schéma opérationnel de services.

Plan d'actions opérationnel :

- Développer les collaborations avec d'autres territoires : rechercher des partenariats « été-hiver » offrant aux saisonniers mauriennois une activité durant la période estivale et les fidéliser ; ou prospector des personnes qualifiées d'autres territoires répondant aux besoins des employeurs de stations.
- Développer les relations avec les employeurs des stations. Mieux intégrer les employeurs à la problématique de la pluriactivité, aller à leur rencontre et être présent en stations pour connaître leurs besoins, les aider à trouver du personnel qualifié (ex : mise en œuvre de formations par la MLJ) et les informer sur les services à destination des saisonniers pour leur permettre d'être des relais de l'information. Ce travail permettra d'alimenter la GTEC.
- Améliorer la connaissance des problématiques du public saisonnier. Un travail de récolte d'informations et d'analyses de certaines données sur la saisonnalité est réalisé pour le compte du diagnostic du CTEF, mais il conviendrait de développer un tableau de bord de la saisonnalité.
- Recenser les pratiques, les bons plans et les services destinés aux saisonniers pour alimenter les différents sites Internet d'information aux saisonniers (maurienne.fr et questionSaison notamment). Rappelons d'ailleurs l'engagement de la mission locale (convention de partenariat avec la Région) de communiquer sur le service questionSaison lors des différents événements à destination des saisonniers.

Nota Bene : s'il n'est pas proposé aujourd'hui une augmentation du temps de travail de la mission « pluriactivité et saisonniers », c'est afin d'inscrire cette évolution dans la problématique plus large des services à l'échelle de la vallée.

C'est pourquoi, il est prévu d'intégrer le public cible des saisonniers dans le Schéma Opérationnel des Services (Orientation 4, fiche action 4.1) (définition des besoins et des réponses à apporter dans un souci de mutualisation et d'innovation). Au vu des conclusions et de l'analyse du schéma opérationnel des services, il s'agira de développer une stratégie opérationnelle pour le développement de la pluriactivité en Maurienne et la sécurisation des parcours des saisonniers.

L'intégration de la problématique saisonnalité/pluriactivité au sein du Schéma Opérationnel de service doit permettre un traitement global de la question de l'accessibilité aux services et créera du lien avec les autres projets du territoire. Il convient de traiter les saisonniers avec la même attention que les autres usagers des services en Maurienne.

■ CRITERES D'ATTRIBUTION / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

Pour la continuité de la mission 0,5 ETP est nécessaire. L'aide régionale portera sur une durée de 3 ans avec dégressivité (50%, 45%, 40%). Des frais de communication et de publications pourront également être soutenus, selon les conclusions à venir du Schéma Opérationnel des Services (prestataire extérieur pour la réalisation d'un plan de communication).

■ PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Nature	Montant total (3 ans)	Dépenses éligibles RRA (3 ans)	Dépenses éligibles CG 73 (3 ans)
0.5 ETP	Développement des partenariats extérieurs, des relations entreprises, de la veille, organisation du forum et renseignement des outils existants.	81 885 €	81 885 €	81 885€
Total (I)				
Total (F)		81 885 €	81 885 €	81 885 €
Total (I+F)		81 885 €	81 885 €	81 885 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA	81 885 €	45 % (sur 3 ans)	36 808 €	F
Subvention CG 73	81 885 €	32 %	26 215€	F
Total subventions			63 023€	F
Auto financement	81 885 €	23 %	18 862€	F
Total des recettes			81 885 €	F

■ BENEFICIAIRES :

La Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne

■ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité).*

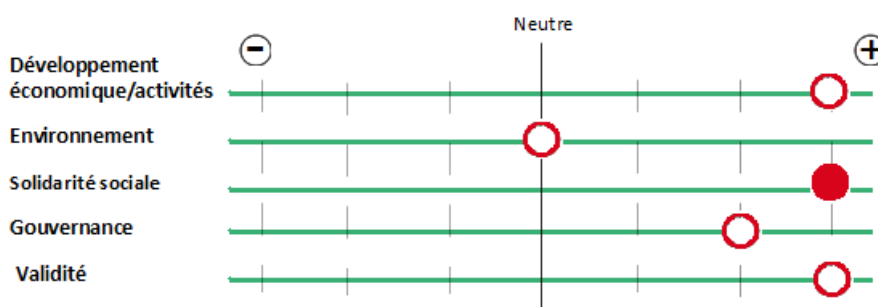
Economie : l'objectif principal de cette fiche est le développement de l'économie de la vallée, en permettant aux employeurs de trouver de la main d'œuvre qualifiée d'une part et en permettant aux saisonniers de trouver une activité complémentaire estivale pour les fidéliser, d'autre part.

Social : l'opération doit aboutir à l'amélioration des conditions de vie des saisonniers :

En leur permettant de trouver un complément d'activité, on limite leur précarité. En outre un meilleur accès aux services permet de faire face aux difficultés spécifiques de ce public (mobilité, santé...) et favorise leur intégration à la vie de la vallée.

Gouvernance : la mission « saisonnalité » s'intègre dans le partenariat avec les autres acteurs de l'emploi/formation et ceux œuvrant pour le développement et l'accès aux services. Cette opération soutiendra la mise en place d'actions communes et cohérentes à l'échelle de la vallée dans une optique d'innovation et de mutualisation des moyens.

Validité : cette action est exemplaire en termes d'équilibre social et économique puisque l'amélioration des conditions de vie des saisonniers doit conduire à un meilleur développement économique de la Maurienne. Au terme de l'accompagnement dégressif de la Région sur 3 ans, les collectivités locales seront à même de prendre le relais financier si l'évaluation de l'action est positive.



-
-
- **Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :**

Les missions ci-dessus représentent 0.5 ETP. Les 0.5 ETP restants sont consacrés à : diagnostic emploi-formation du CTEF, veille sur la saisonnalité, travaux du groupe GTEC (Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences).

Ces actions, notamment la veille sur la saisonnalité sont en lien avec le CTEF et plus particulièrement le diagnostic emploi/formation et la mise en place de la GTEC. En effet, l'autre partie du Poste (0.5 ETP) est dédiée en particulier, à la réalisation du diagnostic du CTE F, à la veille relative à la saisonnalité et à la réflexion sur la GTEC. Dans ce cadre une remontée des besoins des salariés et des entreprises complétée par une cartographie des compétences, seront élaborés en concertation.

- **Lien avec les autres fiches :**

Ce projet s'insère plus globalement dans la problématique des services à l'échelle de la vallée. Le Schéma Opérationnel de Services (4.1) abordera cette thématique à travers l'angle des possibilités d'innovation et de mutualisation offertes autour des services liés à la saisonnalité et à la pluriactivité.

RESPONSABLE DU PROJET :

Benjamin Susgin
Mission Locale Jeunes Maurienne
274 avenue du Mont Cenis - BP 82
73303 Saint Jean de Maurienne cedex
Tel : 04 79 64 41 02 - LD : 04 79 64 20 11

PARTENAIRES :

Pôle Emploi, CTEF, Mutualité Française de Savoie, Maurienne Expansion, Associations, Collectivités territoriales, Employeurs.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

2012-2017

EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats type « été-hiver » avec d'autres territoires. - Réalisation d'un plan de développement de partenariat - Définition d'une méthode pour développer la participation des employeurs à la réflexion sur la pluriactivité et à la GTEC - Elaboration d'un tableau de bord de la saisonnalité avec définition d'indicateurs de suivi, en lien avec le diagnostic du CTEF. - Nombre d'entreprises contactées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de maurienais ayant trouvé une activité estivale grâce aux partenariats type « été-hiver ». - Nombre de personnes issues de l'extérieur ayant trouvé du travail en Maurienne grâce à ces conventions. - Nombre de réunions d'information et manifestations organisées en stations.

Fiche action 4.3 :	Développer et adapter les modes de garde, l'information et le conseil pour la petite enfance
Dispositif	CTS
Orientation 4 :	RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET PROPOSER A TOUS LES HABITANTS DES SERVICES DE QUALITE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTE
Objectif 4.3	Favoriser la diversité de l'offre d'accueil et de services des enfants de 0 à 11 ans

CONTEXTE :

Située à proximité des cœurs urbains du sillon alpin, la vallée, pour être attractive, doit répondre à l'évolution de la demande en termes de services et proposer une offre suffisante en quantité et en qualité (cf fiche 4.1). Ces dernières années, le territoire de la Maurienne a vu sa population s'accroître, particulièrement à l'entrée de la vallée (+ 3.1 % sur le canton d'Aiguebelle et + 2.4 % sur le canton de La Chambre). Les territoires touristiques connaissent une croissance moins forte que les zones aval de vallée situées à proximité des grands centres urbains (zone d'influence de la cluse de Chambéry et du Grésivaudan). Le développement du territoire et l'accueil de nouvelles populations doivent être accompagnés par une offre d'accueil et de services des enfants de 0 à 11 ans de qualité. Celle-ci doit être adaptée aux spécificités du territoire et notamment aux cas particuliers (horaires décalés), à la présence des stations et aux difficultés de déplacements hivernaux dans la vallée. L'évaluation du précédent contrat souligne les progrès réalisés dans le domaine de la petite enfance tout en évaluant les besoins comme encore importants.

L'enquête « Mode de garde 2008 » réalisée par l'UDAF montre que 50% des parents ont rencontré des difficultés pour faire garder leurs enfants âgés de 3 à 6 ans et que le territoire ne possède que 0.9 place de garde pour 10 enfants de moins de 3 ans.

Opération 4.3.1 Améliorer la diversité des modes de garde pour la petite enfance

↳ Descriptif :

Soutenir la création de nouvelles places d'accueil pour les enfants de la vallée, en adaptant les modes de garde aux spécificités du territoire, en particulier aux difficultés de circulation hivernale et à la croissance démographique rapide des cantons à l'entrée de vallée. Les places destinées à l'accueil des populations touristiques ne seront pas soutenues ici puisqu'elles ont dû faire l'objet de réflexions dans le cadre des Contrats de Stations Durables. La subvention sera accordée en fonction du nombre de places créées et seule la création de places nouvelles sera soutenue. Cette aide en investissement permettra d'accompagner les communes et les EPCI pour l'agrandissement ou la création d'une structure de garde.

↳ Critères d'attribution / dépenses subventionnables :

Une aide de 3 500 euros par nouvelle place est ainsi envisagée. Pour être soutenus, ces projets devront faire l'objet d'une convention avec la CAF, ils devront proposer une ouverture 4 saisons, avoir pour objectif la création d'au moins 5 places, réserver 90% des places aux habitants de la vallée et ne pas être inscrits dans un « Contrat de Station Durable de Moyenne Montagne ».

Opération 4.3.2 Mettre en place des relais d'information, de conseil et d'écoute (REAP, RAM).

↳ Descriptif :

Créer des relais pour accueillir les familles et les professionnels de la petite enfance du territoire afin de faciliter les démarches administratives entre parents et assistantes maternelles, d'aider les familles à choisir un mode de garde adapté à leurs besoins ou à trouver une personne agréée, de proposer un accompagnement professionnel des assistantes maternelles et d'organiser des échanges pour soutenir et valoriser la profession. Des activités d'éveil pourront également être proposées. L'aide prendra la forme d'une aide à l'investissement pour la création de ces espaces avec une priorité aux cantons non dotés ; le fonctionnement lui ne sera pas soutenu dans le cadre des contrats.

↳ Critères d'attribution / dépenses subventionnables :

Seul les EPCI ou cantons non pourvus pourront être aidés en investissement pour ce type d'opération. Une dépense de 500 000 euros d'investissement est prévue pour ces projets elles seront soutenues par le CTS à hauteur de 20 % soit une subvention de 100 000 €

▪ BÉNÉFICIAIRES :

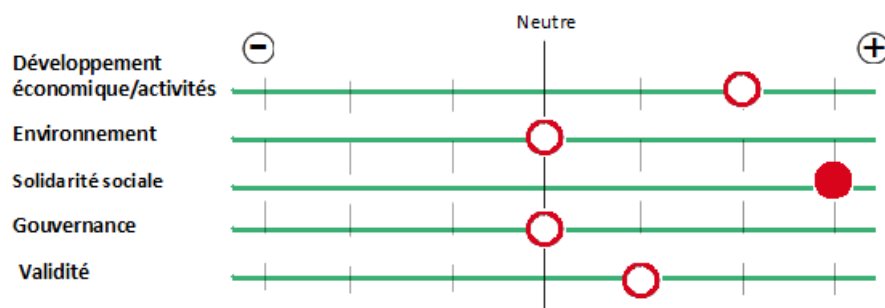
Collectivités locales.

▪ DEGRÉ DE TRANSVERSALITÉ DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

Cette offre contribue à renforcer l'approche sociale des contrats en proposant des modes de garde, elle permet de favoriser le travail des femmes ce qui contribue au dynamisme économique. En outre, le territoire de la Maurienne pour être attractif doit pouvoir offrir une qualité de services importante.

Il convient d'apporter une vigilance particulière à la qualité de l'air des bâtiments, en particulier aux matériaux utilisés (ex peinture). Une réflexion sur la localisation de ces équipements pourra être intégrée dans les projets afin de limiter leurs conséquences négatives sur les transports générés.



- *Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire :*

Les financements du CTS ne sont pas cumulables sur un même projet avec ceux prévus dans les Conventions de Station Durable de Moyenne Montagne qui ont plutôt vocation à soutenir le développement et les besoins touristiques.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total	Dépenses éligibles CG 73
4.3.1	Aide à l'investissement pour la création de nouvelles places de gardes	Non défini	Non défini
4.3.2	Investissement pour des relais d'informations, de conseil et d'écoute	500 000 €	500 000 €
Total (I)		Non défini	Non défini
Total (F)			
Total (I+F)		Non défini	Non défini

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention CG 73 4.3.1	Non défini		315 000 €	I
Subvention CG 73 4.3.2	500 000 €	20 %	100 000 €	I
Total subventions			415 000€	I
Auto financement	Non défini			I
Total des recettes			Non défini	I

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux
 Animatrice CDDRA-CTS Maurienne / Syndicat du Pays de Maurienne
 Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie
 73 300 Saint-Jean-de-Maurienne
 Tel : 04 79 64 12 48 - contrat.pays@maurienne.fr

■ **PARTENAIRES :**

CAF, REAM, DVS, UDAF, Collectivités territoriales.

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

Fiche action 4.4.1 :	Favoriser le développement culturel de la vallée
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 4 :	Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté
Objectif 4.4 :	Encourager les initiatives d'actions sociales et/ou culturelles appuyées sur la participation des habitants de la vallée

CONTEXTE :

- Depuis 2008, Le SPM a fait le choix de renforcer son action dans le domaine culturel grâce à la création:
 - d'une Vice-Présidence à la culture, aux grands événements et à la communication
 - d'un poste de coordonnateur culture et patrimoine. Aujourd'hui, 50% de son temps de travail est consacré à la culture.

Dans le cadre des contrats CDPRA et CTS 2005-2010, plusieurs actions culturelles ont été réalisées en lien avec la Commission culture du CLD :

Le soutien à 8 manifestations culturelles de la vallée choisies pour 5 ans, dans le cadre du « Label culture Maurienne » (bénéficiaires : collectivités territoriales et associations)

La création et l'animation d'un réseau des sites muséographiques Maurienne, ainsi que le soutien de certaines de leurs actions culturelles (bénéficiaire : SPM) (cf fiche 3.3)

De 2009 à 2011, deux études ont été menées par des prestataires afin d'évaluer et de nourrir le projet culturel de territoire de la Maurienne. Croisées avec les travaux de la commission culture du CLD, leurs conclusions ont permis de dégager les grands axes d'intervention nécessaires au développement et à la qualification de l'offre culturelle :

Engager une réflexion sur les modalités de soutien du SPM aux projets de diffusions et notamment sur les critères d'éligibilité des projets,

Soutenir une manifestation biennale récurrente d'envergure vallée dans le sillage du 150^{ème} anniversaire du rattachement de la Savoie à la France.

Développer la communication culturelle grâce à la création d'une lettre d'information Culture et patrimoine Maurienne.

Soutenir la mise en réseau des acteurs et la coordination des initiatives culturelles insuffisantes sur le territoire.

- Au niveau du département, le contexte culturel est défini par deux documents de planification :
 - Le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques de la Savoie³⁰ retenant trois thématiques principales pour les enseignements artistiques et les Ecoles d'art :
 - La **structuration territoriale** de l'offre artistique et culturelle,
 - L'**élargissement des publics** dans et hors les murs des structures d'enseignement spécialisé,
 - La **consolidation de l'emploi** culturel et artistique.

Le Schéma étant entré dans sa phase de mise en œuvre effective, les structures d'enseignement artistique, épines dorsales du schéma, doivent à présent, réorienter leurs projets et actions dans le sens de ces préconisations.

³⁰ Concernant les enseignements artistiques, l'article 101 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales oblige les départements à ce doter d'un schéma. Voter par l'assemblée départementale de Savoie le 3 décembre 2007

- Le Plan de développement de la lecture publique, concernant la lecture publique pour la période 2008-2012. À travers ce plan, l'Assemblée des pays de Savoie souhaite favoriser le maintien des différentes populations sur les territoires, en développant leur attractivité culturelle, grâce à des bibliothèques de qualité sur tous les territoires, pour tous les publics, ouvertes à tous les arts et qui soient des outils d'éducation permanente en proximité.

DESCRIPTION :

A. Soutien aux projets de diffusion culturelle

Le SPM lance un appel à projets tous les 2 ans avec conventionnement biennal (pour les manifestations récurrentes) et règlement d'attribution précis. Le comité de pilotage des contrats, sur avis de la Commission Culture du CLD et en accord avec la Région, filtre les projets à la lumière des critères définis conjointement dans le règlement d'attribution. Une attention particulière sera portée à l'intégration d'indicateurs climat-énergie dans le règlement d'attribution.

Le SPM mobilise 0,10 ETP sur cette mission.

➤ Critères obligatoires (extrait du règlement d'attribution)

- Présence d'une démarche de médiation (résidence d'artistes, ateliers de pratique, rencontres artistes / publics, propos d'avant-spectacle, guidage d'expositions, école du spectateur...)
- Pour les événements se déroulant hors période scolaire, présence d'au moins un temps fort entre septembre et juin, distinct de l'événement en lui-même, donnant lieu à des activités de médiation (voir ci-dessus)
- Présence de partenariats avérés avec les acteurs culturels ou éducatifs locaux
- Rayonnement du projet a minima cantonal

➤ Critères d'aide à l'évaluation des projets (par ordre d'importance) (extrait du règlement d'attribution)

- Niveau de professionnalisme des artistes ou intervenants
- Niveau de partenariat avec des acteurs touristiques locaux
- Niveau d'implication de la population locale
- Niveau d'émergence (favorisation des projets nouveaux et des disciplines et esthétiques artistiques peu représentées dans la vallée)
- Niveau d'investissement de lieux inhabituels pour des projets culturels
- Niveau d'inscription dans des logiques de développement durable (covoiturage)
- Niveau de fréquentation et couverture médiatique

- Compléments

- Veiller à la représentation du maximum de disciplines et d'esthétiques
- Ouvrir l'appel à projets aux lieux de diffusion fixes (théâtres, médiathèques...)
- Ouvrir l'appel à projets à des projets ponctuels comme à des projets récurrents

➤ Bénéficiaires :

Collectivités territoriales, associations, fondations.

↳ Dépenses subventionnables :

Dépenses liée à l'organisation et la communication, l'ingénierie nécessaire à ces manifestations
Taux CDDRA : 22.5%

B. Soutien à une manifestation culturelle biennale d'envergure vallée

Le SPM lance un marché tous les 2 ans avec conventionnement pour 2 ans. Le Comité Syndical du SPM, sur avis de la Commission Culture du CLD et en accord avec la Région, choisit la structure retenue.

Le SPM mobilise 0,10 ETP sur cette mission.

↳ Eléments du cahier des charges (par ordre d'importance, extrait du règlement d'attribution)

Projet aboutissant à une création artistique originale et spécifique à l'événement.

Caractère participatif du projet : implication des habitants des 6 cantons de la vallée dans l'élaboration du projet et dans la forme finale de la manifestation (via les structures culturelles ou éducatives, ou en direct)

Appui du projet sur une équipe artistique professionnelle reconnue pour la qualité de son travail et sa capacité à gérer des projets participatifs.

Audience attendue a minima départementale.

Pertinence du plan de communication et appui sur les acteurs touristiques locaux.

Niveau d'inscription dans des logiques de développement durable

- Compléments

Veiller à la rotation géographique de la manifestation finale (tous les 2 ans)

Cette manifestation peut intégrer des disciplines et esthétiques artistiques variées

↳ Bénéficiaires

Collectivités territoriales, associations, fondations.

↳ Dépenses subventionnables

Dépenses liée à l'organisation et la communication, l'ingénierie nécessaire à ces manifestations

Taux CDDRA : 27%

Taux SPM : 27%

C. Pour mémoire, diffusion de l'information culturelle sur la vallée

Via le coordonnateur culture, le SPM mobilise 0,20 ETP sur l'ensemble de ces missions :

- Publication d'une lettre d'information / agenda culture et patrimoine trimestrielle Maurienne, au format web
- Collecte des informations (via sites maurienne-tourisme.com, maurienne.fr, mais aussi autres canaux d'information) et articles éventuels
- Gestion de la liste de diffusion et diffusion effective
- Création graphique par un prestataire extérieur, puis rafraîchissement tous les ans
- Maquettage et remise à jour assurés en interne tout au long de l'année

Dans ce cadre, le SPM doit acquérir une suite de logiciels appropriés pour la remise à jour trimestrielle du contenu de la lettre d'information, assurée en interne.

D. Poste du coordonnateur culture

La fiche de poste se compose comme suit :

- **0,10 ETP** sur l'accompagnement du dispositif A décrit ci-dessus (soutien aux projets de diffusion culturelle): définition des règlements d'attribution, lancement appels à projets, réception, instruction des dossiers et accompagnement des porteurs de projets.

- **0,10 ETP** sur l'accompagnement du dispositif B décrit ci-dessus (soutien à une manifestation culturelle biennale d'envergure vallée) : élaboration du cahier des charges, lancement du marché, réception, instruction des dossiers et accompagnement des porteurs de projets.

- **0,20 ETP** sur la diffusion de l'information culturelle de la vallée (cf dispositif C décrit ci-dessus)

- **0,60 ETP** sur l'animation d'un réseau d'acteurs culturels et l'activation d'initiatives pour le développement culturel de la vallée, en lien étroit avec : DIAPASON 73 dans le cadre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques ; SAVOIE BIBLIO pour tout ce qui concerne la lecture publique.

Cette partie de la mission se décompose comme suit :

- Animation par le coordonnateur culture de la Sous-commission culture du Conseil Local de Développement (Conseil culturel de territoire)

Le Conseil Culturel de Territoire a une fonction consultative sur les appels à projets diffusion. Il est également une plateforme de montage de projets collaboratifs des acteurs culturels Maurienne. Sa représentativité est améliorée (lecture publique, arts visuels, patrimoine et arts vivants). L'accent est mis sur les secteurs de la lecture publique et des écoles d'arts, définis comme prioritaires.

Via le coordonnateur culture, le SPM apporte un soutien administratif et technique aux projets collaboratifs montés dans le cadre du Conseil Culturel de Territoire.

Parmi ses membres, le Conseil Culturel de Territoire élit chaque année 7 représentants qui siègent au Conseil Culturel Départemental, organe consultatif de DIAPASON 73.

- Participation du coordonnateur culture aux réseaux départementaux, régionaux et transfrontaliers :

DIAPASON 73 (Conseil Culturel Départemental), concertation départementale musiques actuelles, SAVOIE BIBLIO...

- Veille équilibre culturel territorial – Activation d'initiatives

Secteurs prioritaires : lecture publique notamment pour l'intégration de la problématique numérique et la professionnalisation des équipes (en lien avec Savoie Biblio), plan pour l'éducation artistique (en lien avec DIAPASON 73 et Inspection d'Académie), écoles d'arts (en lien avec DIAPASON 73).

- Mise en œuvre et suivi des actions PIT SITES PHARES (réseau transfrontalier)

Jusqu'en août 2012 (conception, mise en œuvre des actions, réunions transfrontalières, évaluation des actions, déclarations de dépenses)

➔ Bénéficiaires

Syndicat du Pays de Maurienne

➔ Dépenses subventionnables

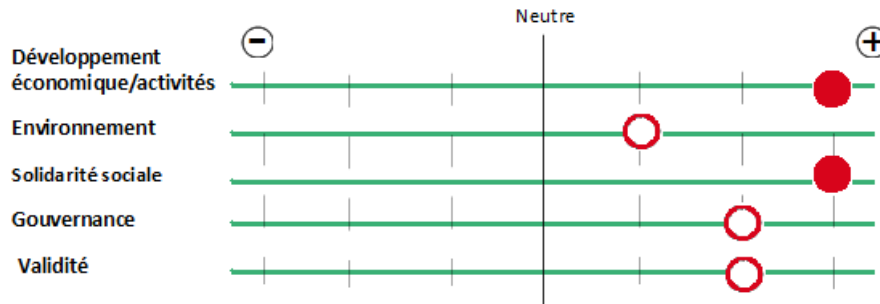
Taux CDDRA : 30%

Taux CTS : 50%

▪ **DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :**

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

L'objectif principal de cette action est d'asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne et donc son développement économique, en offrant un accès à la culture satisfaisant et équilibré à l'ensemble de ses habitants. Le critère d'inscription dans une logique de développement durable, présent dans les appels à projet diffusion, prend en compte la thématique environnementale.



- *Lien avec les autres fiches*

Cette fiche action est étroitement liée et partage les objectifs de la fiche action N°4.5.2 Soutenir la création et la rénovation des équipements culturels.

- *Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire*

Le chapitre Animation territoriale – réseaux d'acteurs culturels devra être mené en étroite collaboration avec DIAPASON73 et Savoie Biblio dans le cadre de la mise en œuvre des schémas et plans dont ils ont la charge.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles RRA	Dépenses éligibles CG 73
A. Soutien aux projets de diffusion	Fonctionnement pour les projets de diffusions culturels	1 200 000 €	800 000 €	/
B. Soutien à une manifestation biennale d'envergure vallée	Fonctionnement lié à l'organisation de l'événement culturel vallée	450 000 €	450 000 €	/
D. Poste Coordonnateur culture	1 ETP, frais de communication.	326 300 €	326 300 €	271 910 €
Total (I)				
Total (F)		1 976 300 €	1 976 300 €	271 910 €
Total (I+F)		1 976 300 €	1 976 300 €	271 910 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention RRA A.	800 00 €	22.5%	180 000 €	F
Subvention RRA B.	450 000 €	27%	120 000 €	F
Subvention RRA D.	326 300 €	30%	97 890 €	F
Subvention CG 73 D.	271 910 €	50%	135 955 €	F
Subvention CG 73 2017 D.	54 390 €	50%	27 195 €	F
Subvention SPM B.	450 000 €	27%	120 000 €	F
Total subventions			681 040 €	F
Auto-financement A.	1 200 000 €	85%	1 020 000 €*	F
Auto-financement B.	450 000 €	46%	210 000 €*	F
Auto-financement D. (SPM)	326 300 €	20%	65 260 €	F
Total recettes			1 976 300 €	F

*Cette somme comprend l'auto-financement apporté par le ou les porteurs de projets, ainsi que d'autres apports dont la part et la provenance sont non quantifiables à ce jour (subventions publiques, mécénat ou sponsoring...)

Pour mémoire, le SPM mobilise pour la diffusion de l'information culturelle sur la vallée 2 700 € pour l'acquisition de la suite de logiciels nécessaire et 4 500 € pour la création graphique et le rafraîchissement de la lettre d'information. Une partie de ces dépenses (4 000 €) est prise en charge dans le cadre du PIT des Hautes Vallées (programme ALCOTRA).

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Ludivine MOULARD
 Coordonnatrice culture
 Syndicat du Pays de Maurienne
 Le CAR - avenue d'Italie - BP 82 -
 73303 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex
 Tél : 04.79.64.12.48 culture.patrimoine@maurienne.fr

▪ **PARTENAIRE :**

Collectivités territoriales, acteurs culturels de la vallée ou hors Maurienne, Savoie Biblio, DIAPASON73

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2011-2017

▪ **EVALUATION, SUIVI :**

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
A.	- Nombre de projets de diffusion culturelle soutenus	- Nombre d'activités de médiation initiées grâce aux nouveaux critères de soutien - Nombre de nouveaux partenariats initiés grâce aux nouveaux critères de soutien - Niveau de participation de la population locale (en tant que public ou acteurs)
B.	- Nombre de manifestations culturelles biennales d'envergure vallée soutenues	- Niveau de participation de la population locale (en tant que public ou acteurs) - Niveau d'intégration du projet par les acteurs culturels de la vallée
C.	- Nombre de lettres d'information réalisées et diffusées	- Evolution de la fréquentation des événements culturels de la vallée - Evolution du nombre de contacts de la liste de diffusion mail
D.	- Nombre de réunions animées dans le cadre du CLD	- Représentativité du Conseil Culturel de Territoire - Nombre de projets collaboratifs initiés et menés à terme - Nombre d'initiatives de développement culturel déclenchées auprès des décideurs de la vallée

Fiche action 4.4.2 :	Soutenir les manifestations d'action sociale
Dispositif	CTS
Orientation 4 :	RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET PROPOSER A TOUS LES HABITANTS DES SERVICES DE QUALITE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTE
Objectif 4.4	Encourager les initiatives d'actions sociales et ou culturelles, appuyées sur la participation des habitants.

CONTEXTE :

Le 150ème anniversaire du rattachement de la Savoie à la France a montré qu'une dynamique locale et citoyenne existe et que de beaux projets, basés sur la participation des habitants, peuvent voir le jour. Cette expérience a permis de mettre l'objectif de Médiation avec la population locale au centre des projets culturels.

La Maurienne doit pouvoir offrir à ses habitants, mais aussi aux gens de passage, une qualité de vie reposant sur la qualité du lien social, particulièrement important dans la vallée pour l'intégration de nouvelles populations.

Deux ACA du territoire ont été récemment labellisées « Centre social », signe de leur engagement et de leur dynamisme sur les questions d'action sociale, et deviennent des partenaires importants pour faire émerger les initiatives locales d'actions sociales. Dans un contexte de crise économique, il semble important de soutenir les services aux familles et les actions solidaires. Le REAAP³¹ compte 8 adhérents et soutient 9 actions en Maurienne. L'appui aux parents est une question qui se développe sur le territoire, au sein des ACA, des collectivités locales, des relais d'assistantes maternelles. Les différents acteurs de la vallée dans le domaine de la parentalité ont mené des réflexions communes pour la coordination de l'information et des actions sur le territoire. De ces rencontres sont nés un collectif inter cantonal et un projet commun.

DESCRIPTIF :

Le Pays de Maurienne a la volonté d'encourager des manifestations d'actions sociales sur l'aide à la parentalité, basées sur la participation des habitants. Il convient d'encourager le partenariat fort déjà existant entre les différentes structures de la Maurienne et de soutenir un projet à l'échelle de la vallée.

Des conférences, des débats, des expositions, des espaces d'information, des animations, permettront d'aborder quatre thématiques du lien parent-enfant : les modes de gardes, la santé et le bien être, l'éducation et les loisirs. Le développement durable sera également abordé permettant une sensibilisation des familles aux gestes simples.

Des actions communes seront proposées, complétées par des actions spécifiques à chaque canton.

CRITERES D'ATTRIBUTION / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

Des frais de fonctionnement liés aux conférences, expositions et espaces d'information seront soutenus, de manière dégressive avec un taux moyen de 40 %. Les manifestations devront se dérouler sur plusieurs cantons de la vallée.

BENEFICIAIRES :

ACA, collectivités territoriales

DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION

³¹ Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

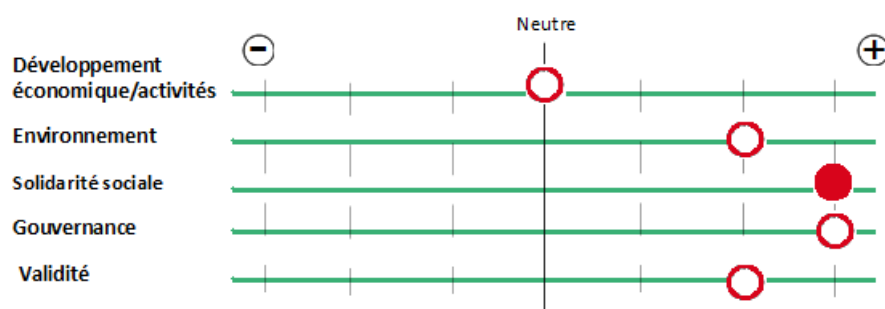
- **Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)**

Economie : Cette action participe à l'attractivité de la vallée en proposant d'une part des animations et un renforcement de la notoriété du territoire et d'autre part une offre de services répondant au besoin des familles actuelles.

Environnement : Ces manifestations, au delà de la charte d'éco-festival, proposeront des animations pour sensibiliser les familles aux gestes du développement durable.

Social : L'objectif de ces manifestations est d'offrir sur l'ensemble des cantons, des lieux de rencontres et d'échanges, des débats et des conférences autour des questions liées à la parentalité. Le renforcement du lien social est un objectif fort de ce projet

Gouvernance : Le projet devra avoir une dimension vallée, avec un chef de fil responsable de la coordination, des actions communes, de la mutualisation de moyens (notamment pour la communication). Le projet comprendra l'ensemble des partenaires et acteurs lié à la parentalité (Collectivités, les ACA, le REEAP, REAM...).



- **Lien avec les autres fiches**

Ces projets sont en lien avec les manifestations culturelles car ils participent ensemble au renforcement du lien social. Ils apportent en compléments des places de gardes et des relais d'écoutes, des réponses et des conseils aux parents.

- **Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire**

Ce projet est en lien avec le réseau REAAP.

■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (5 ans)	Dépenses éligibles CG 73 (4 ans)
Manifestation	Frais d'organisation, de coordination et de communication pour la réalisation d'événements d'aide aux parents.	180 000 €	180 000 €
Total (I)			
Total (F)		180 000 €	180 000 €
Total (I+F)		180 000 €	180 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention CG 73	180 000 €	40 %	72 000€	F
Total subventions			72 000 €	F
Auto financement	180 000 €	60 %	108 000 €	F
Total des recettes			180 000 €	F

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux, Syndicat du Pays de Maurienne
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tel : 04 79 64 12 48 – contrat.pays@maurienne.fr

■ **PARTENAIRES :**

REAAP, Collectivités territoriales,

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

■ **EVALUATION, SUIVI :**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conférences - Nombre d'expositions - Nombre de stands - Nombre d'actions communes - Nombre d'actions spécifiques - Nombre d'intervenants/ - Nombre de participants 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de participants par canton aux conférences /an - Evolution du nombre de présents et ou participants total / par canton /an

Fiche action 4.5.1 :	Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs
Dispositif	CTS
Orientation 4 :	RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET PROPOSER A TOUS LES HABITANTS DES SERVICES DE QUALITE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTE
Objectif 4.5	Soutenir les pratiques culturelles et sportives diversifiées, concernant en priorité les jeunes.

■ CONTEXTE :

La Maurienne dispose de nombreux équipements sportifs en lien avec le développement d'une activité touristique importante sur le territoire (cf carte annexe). Ceux-ci sont tout autant indispensables au développement d'un cadre de vie de qualité qu'au développement de l'activité touristique, notamment estivale. L'objectif est de proposer des équipements sportifs diversifiés. Le RES³² permet de visualiser quels sont les types d'équipements déjà présents sur le territoire.

■ DESCRIPTIF :

L'objectif est de soutenir l'investissement des communes sur leurs équipements sportifs. Il peut s'agir de rénovation lourde, de l'extension ou de la construction d'équipement. Les équipements à vocation touristique ne seront pas aidés.

Les équipements prioritaires seront définis par :

- La présence d'une association sportive développant des activités en lien avec cet équipement.
- L'absence d'équipement similaire sur l'EPCI
- Le dépôt d'un dossier pour une demande de subvention au CNDS

■ CRITERES D'ELIGIBILITES ET DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

Les projets devront proposer une ouverture sur les 4 saisons.

Pour être éligibles les projets devront soit :

- Etre portés par l'EPCI si celui-ci dispose de la compétence
- Si l'EPCI n'est pas compétent dans ce domaine, il devra avoir été désigné comme équipement prioritaire de l'EPCI et seul cet équipement sera soutenu par les contrats.

➤ Ne seront pas soutenues ici (car éligibles au FDEC) les dépenses d'investissement concernant :

- la construction, l'extension et la restructuration des :
 - équipements utilisés par des collégiens de type gymnase, salle sportive, piste d'athlétisme et plateaux EPS
 - structures multisports
 - des plateaux EPS
 - les vestiaires et les tribunes
 - les tennis de plein air
- le maintien en état et en mise en conformité des :
 - bâtiments sportifs non utilisés par des scolaires du type boulodrome, tennis couvert, gymnase.
 - espaces sportifs de plein air

³² Recensement des Equipements Sportifs : http://www.res.extranet.sports.gouv.fr/Rech_Equipement.aspx

- structures multisports
- plateaux EPS
- vestiaires et tribunes
- tennis de plein air

▪ **BENEFICIAIRES :**

Collectivité territoriale, Associations sportives

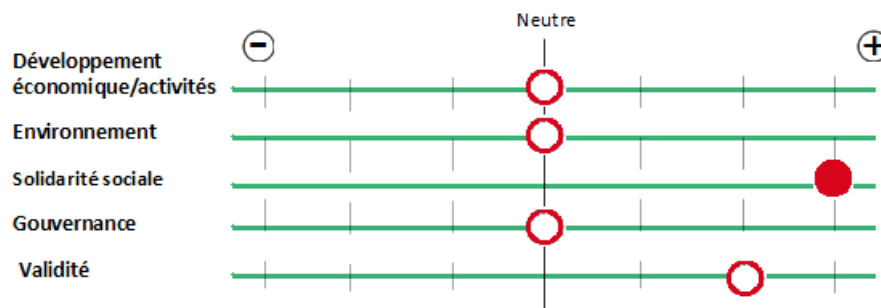
- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

L'objectif principal de cette action est d'asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne et donc son développement économique, en offrant un accès au sport à tous. Des équipements de qualités servent fréquemment lors de compétitions par exemple de vitrine pour le territoire.

Ces créations ou rénovations devront répondre aux critères environnementaux définis pour les bâtiments (Cf. Fiche action 5.1)

Le lien social est renforcés par ce type d'équipement qui permettent de soutenir des pratiques sportives individuelles, des associations sportives, des manifestations de types compétition qui joue un grand rôle dans la cohésion sociale.

La validité des projets doit être garantie par le caractère intercommunal recherché dans ce type d'équipement



■ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (5 ans)	Dépenses éligibles CG 73 (5 ans)
Equipements sportifs	Aide à l'investissement pour la création et la rénovation des équipements sportifs	1 000 000 €	1 000 000 €
Total (I)		1 000 000 €	1 000 000 €
Total (F)			
Total (I+F)		1 000 000 €	1 000 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention CG 73	1 000 000 €	30 %	300 000 €	I
Total subventions			300 000 €	I
Auto financement	1 000 000 €	70 %	700 000 €	I
Total des recettes			1 000 000 €	I

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux, Syndicat du Pays de Maurienne
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie
73 300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tel : 04 79 64 12 48 – contrat.pays@maurienne.fr

■ **PARTENAIRES :**

Collectivités territoriales, associations sportives

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

Fiche action 4.5.2 :	Soutenir la création et la rénovation des équipements culturels
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 4 :	Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté
Objectif 4.5	Soutenir les pratiques culturelles et sportives diversifiées, concernant en priorité les jeunes.

CONTEXTE :

Les équipements culturels de Maurienne sont principalement des lieux de diffusion culturelle (salles de spectacle, cinémas), des écoles de musique / écoles d'arts, des lieux de lecture publique, et des cinémas :

- La vallée compte 2 salles de spectacles proposant une programmation à l'année : le « Théâtre Gérard Philippe » de Saint Jean de Maurienne et l'espace culturel « Le Savoie » à Saint Michel de Maurienne. Cependant, d'autres salles³³ sont en capacité d'accueillir des spectacles de type professionnel (avec un complément technique) ce qu'elles font dans le cadre de l'opération *Chemins d'artistes*³⁴ où l'Espace Malraux – Scène nationale de Chambéry a recours à ces équipements. Une demande de soutien pour la rénovation du Théâtre Gérard Philippe de Saint Jean de Maurienne sera présentée dans cadre du Contrat de centralité (CG73).
- La Maurienne est relativement bien dotée en termes de salles de cinéma, aussi bien en fond de vallée qu'en altitude grâce à un réseau important de salles saisonnières situées dans les stations de montagne. La communauté de communes « Porte de Maurienne » fait cependant exception.
- Six écoles de musique territoriales et une école de musique associative sont présentes sur le territoire. Le canton de Lanslebourg en est dépourvu. En 2007, l'Assemblée Départementale a voté le Schéma Départemental de développement des enseignements artistiques de la Savoie. L'intégration de ces orientations par les écoles de la vallée est aujourd'hui contrastée.
- Un Plan de développement pour la lecture publique pour la période 2008-2012 a été adopté par l'Assemblée des pays de Savoie le 15 décembre 2007. Le réseau de lecture publique de Maurienne est dense, avec plus de 45 structures. L'« Etude de définition pour un projet culturel de territoire en Maurienne », commanditée par le Syndicat du Pays de Maurienne a montré que l'intégration de la problématique du numérique dans ces structures était inégale. La dynamique de réseau et de mutualisation des ressources documentaires est faible et le secteur peu professionnalisé, aux dépends de la qualité de service rendue aux usagers.
- D'ici 2015, tous les cinémas qui souhaitent continuer leur activité devront avoir négocié leur transition numérique. La Maurienne présente une spécificité avec plusieurs cinémas de station, donc saisonniers, qui aujourd'hui ne sont pas éligibles aux aides de la Région et du CNC pour la transition numérique.

Les contrats CDPRA et CTS 2005/2010, ont permis d'améliorer la répartition et la qualité des équipements culturels de la vallée à travers leur soutien aux projets suivants :

- l'Auditorium / Centre de congrès de Lanslebourg (CTS),
- la Médiathèque de Saint Jean de Maurienne (CDPRA+CTS),
- l'Auditorium / Salle de répétition d'orchestre du Centre Louis Armand de Saint Jean de Maurienne (CTS),

³³ (Auditorium / Centre de congrès de Lanslebourg, Salle des Fêtes de Modane, Salle des Chaudannes à Saint Jean de Maurienne, Salle Belledonne à Saint Rémy de Maurienne...)

³⁴ spectacles en décentralisation programmés en partenariat avec LE DOME Théâtre d'Albertville

- la rénovation de la salle de spectacles de Modane (CTS).

■ DESCRIPTIF :

Les projets de création ou de rénovation, agrandissement, d'équipements culturels (travaux de bâtiments) pourront être subventionnés. A titre d'exemple, le traitement acoustique ou l'insonorisation de locaux pourront être pris en compte. Les écoles d'arts seront prioritaires ; cependant, tous les types d'équipement pourront être aidés indifféremment de leur catégorie, il n'y a pas de répartition entre types d'équipement.

■ CRITERES D'ELIGIBILITE / DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

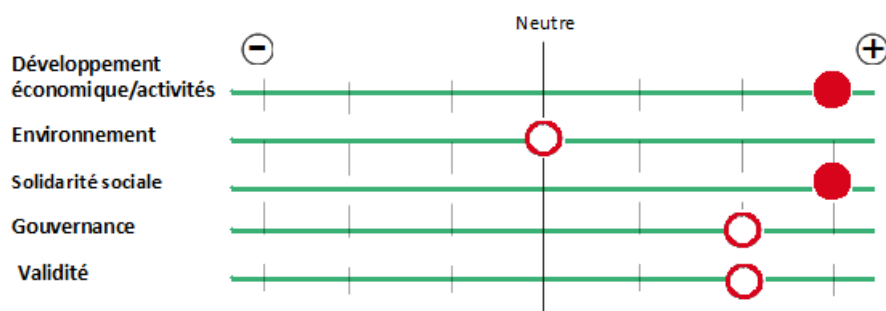
Le comité de pilotage, sur avis de la Commission Culture du CLD et en accord avec la Région et le Département définiront conjointement le règlement d'attribution. Une attention particulière sera portée à l'intégration d'indicateurs climat-énergie dans le règlement d'attribution.

- de manière générale :
 - portage par un EPCI si compétence adéquate, portage communale ou associatif si projet reconnu d'intérêt communautaire par l'EPCI
 - opportunité de synergies offertes par l'équipement
 - mission d'intérêt général et de service public
 - pour les créations d'équipements, absence d'équipements similaires sur le canton
- lieux de diffusion culturelle :
 - présence d'une politique de programmation culturelle
 - présence de partenariats extérieurs (à titre d'exemple, accueil des décentralisations de l'Espace Malraux)
 - présence de liens avec les acteurs éducatifs et culturels de la vallée
- écoles d'arts :
 - ouverture aux différentes disciplines et esthétiques et aux différents publics
 - intégration du Schéma Départemental de développement des enseignements artistiques de la Savoie
- transition numérique des cinémas :
 - unique soutien à la transition numérique pour les cinémas inéligibles aux aides de la Région et aides du Centre National de la Cinématographie pour la transition numérique
 - en priorité ceux qui proposent des activités de médiation autour de leur programmation
- Prise en compte de critères climat-énergie

■ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

L'objectif principal de cette action est d'asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne et donc son développement économique, en offrant un accès à la culture satisfaisant et équilibré à l'ensemble de ses habitants. Le portage des projets étant limité aux EPCI ou aux associations dans le cas exceptionnel de projets d'envergure vallée, la validité des projets est assurée : ce critère obligatoire exclut les projets de trop petite envergure et peu structurants pour le territoire.



- **Lien avec les autres fiches**

Cette fiche action est étroitement liée et partage les objectifs de la fiche action N°4.4.1 : Favoriser le développement culturel de la vallée et avec la rénovation du théâtre Gérard Philipe dans le cadre du contrat de centralité

▪ **BENEFICIAIRES :**

Collectivités locales, associations ...

▪ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total	Dépense éligibles RRA	Dépenses éligibles CG73
Création et Rénovation	Aide à l'investissement pour la création et la rénovation d'équipements culturels	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Total (I)		2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Total (F)				
Total (I+F)		2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention CG 73	2 000 000 €	20 %	400 000 €	I
Subvention RRA	2 000 000 €	10 %	200 000 €	I
Total subventions			600 000 €	I
Auto financement	2 000 000 €	70 %	1 400 000 €	I
Total des recettes			2 000 000 €	I

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Ludivine MOULARD
 Coordonnatrice culture
 Syndicat du Pays de Maurienne
 Le CAR - avenue d'Italie - BP 82 -
 73303 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex
 Tél : 04.79.64.12.48 culture.patrimoine@maurienne.fr

▪ **PARTENAIRES :**

Collectivités territoriales, acteurs culturels de la vallée ou hors Maurienne, Savoie Biblio, DIAPASON73

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

▪ EVALUATION, SUIVI :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
- Nombre d'équipements créés - Nombre d'équipements rénovés	- Nombre de cantons non pourvus étant désormais dotés d'un équipement culturel - Nombre de nouveaux usagers touchés et pourcentage d'augmentation par rapport à la situation précédente

Orientation 4. Renforcer le lien social et proposer à tous des services de qualité

Orientation 5 :
Renforcer
la coopération intercommunale
sur le territoire

Fiche action 5.1 :	Ingénierie générale
Dispositif	CDDRA - CTS
Orientation 5 :	Renforcer la coopération intercommunale sur le territoire
Objectif 5.1	Mettre en œuvre le projet de territoire

CONTEXTE :

Un Pays est un territoire de projet, avec des ambitions, des orientations mais c'est aussi des moyens pour mettre œuvre ce projet, suivre les actions entreprises, négocier avec les différents acteurs du développement. Le Pays est également un moyen de favoriser le renforcement de la coopération intercommunale et l'organisation des relations inter territoriales, la recherche d'une cohérence à l'échelle d'un bassin de vie.

Il s'agit à partir des priorités fixées sur 6 ans dans le projet de territoire du Pays de Maurienne de mettre en œuvre son programme opérationnel à travers le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes et le Contrat Territorial de la Savoie.

Le Syndicat du Pays de Maurienne a porté de longue date les projets de territoire (CGD 1996-2001, CDPRA 2004- 2010). La nouvelle génération des contrats (CDDRA-CTS 2012-2017) s'inscrit dans la continuité des précédents programmes. Pour en assurer la mise en oeuvre, une animation est nécessaire.

DESCRIPTIF.

L'animation pendant la période d'exécution des contrats permettra plus particulièrement de :

- Développer le projet de territoire et favoriser son appropriation par les populations locales par :
 - La concertation avec les acteurs locaux : élus, socioprofessionnels, associations...
 - La réalisation des bilans intermédiaires et des avenants, suivis de l'évaluation des contrats et des diagnostics
 - L'organisation de la communication autour du projet de territoire, information.
 - La participation aux différentes démarches territoriales (Comité des contrats de stations durables, réunion des partenaires.)
- Mettre en œuvre et suivre les procédures CDDRA-CTS,
 - Gestion et suivi du programme d'actions CDDRA-CTS (suivi des dossiers, préparation des Comités de Pilotage, réflexions stratégiques, calendrier...)
 - Lien avec les partenaires techniques : Région et CG 73,
 - Préparation des actions portées par le SPM
 - Soutien aux porteurs de projets pour la mobilisation des crédits inscrits au CDDRA-CTS, aide au montage de dossiers de demande de subvention
- Coordonner les différentes approches thématiques à l'échelle de la vallée (tourisme, agriculture (PSADER), culture, cyclo..)
 - Coordination, relais d'information avec l'équipe travaillant sur les différentes thématiques des contrats.
 - Soutien administratif de l'équipe pour le montage de dossiers, la gestion, et le suivi des procédures.

- Gestion administrative et financière,
- Développer la démarche participative à travers le CLD.
 - Soutien au fonctionnement du Conseil Local de Développement.
 - Interface avec le CLD et suivi de la concertation,
- Il aura également pour rôle de suivre la mise en œuvre de la démarche de développement durable et l'approche climat inhérente aux contrats. Il conviendra de :
 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrages et les prescripteurs en contact avec la population et /ou les entreprises (ACA, Maurienne Expansion, MLJ) à la prise en compte des enjeux climatiques de chaque porteur de projet.
 - Veiller à la prise en compte de l'approche climat-énergie dans les différents règlements d'attribution (voir le type de critères en pièce jointe) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire et de rationaliser les consommations d'énergie.

▪ BENEFCIAIRE :

Syndicat du Pays de Maurienne

▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION

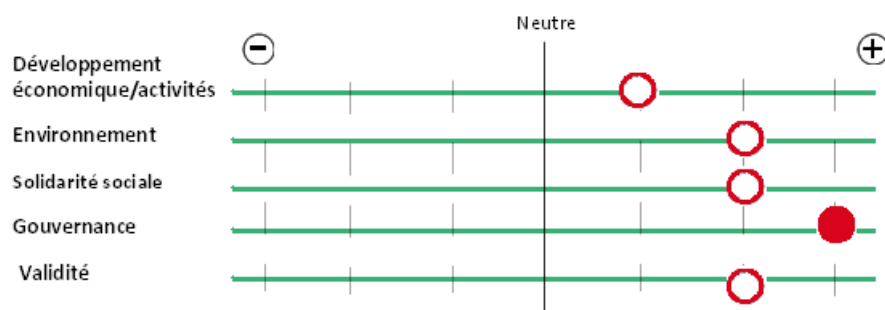
- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité)*

Economie : Le renforcement de la coopération territoriale doit permettre de rendre le territoire attractif

Environnement : L'animateur sera garant de la mise en œuvre et du respect des indicateurs climats.

Social : il aura plus particulièrement en charge la mise en œuvre des fiches services des contrats. Il participe à la diffusion et l'appropriation du projet de territoire. Il favorise la démocratie participative par sa participation au dynamisme du CLD

Gouvernance : Il organise et anime le CLD, les comités de pilotage des contrats en cherchant une participation représentative de l'ensemble du territoire.



- *Lien avec d'autres projets ou contrats du territoire*

L'animateur a pour rôle de suivre l'ensemble des projets du territoire pour s'assurer de leur cohérence et complémentarité avec le projet de territoire et sa traduction en termes de contrat de développement.

■ **PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses	Nature	Montant total	Dépense éligibles RRA	Dépenses éligibles CG73
Animation générale	1 ETP	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Total (I)		300 000 €	300 000 €	300 000 €
Total (F)				
Total (I+F)		300 000 €	300 000 €	300 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Taux	Subvention	I/F
Subvention CG 73	300 000 €		Hors enveloppe CTS	F
Subvention RRA	300 000 €	40 %	120 000 €	F
Total subventions			180 000 €	F
Auto financement	300 000 €	40 %	120 000 €	F
Total des recettes			300 000 €	F

■ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Julie Raux, Syndicat du Pays de Maurienne
Centres d'Affaires et de Ressources - Avenue d'Italie

73 300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tel : 04 79 64 12 48 – contrat.pays@maurienne.fr

■ **PARTENAIRES :**

Collectivités territoriales, associations, Privés, Conseil régional, Conseil Général, CLD ...

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

Orientation 5. Renforcer la coopération intercommunale sur le territoire

Contrat de centralité

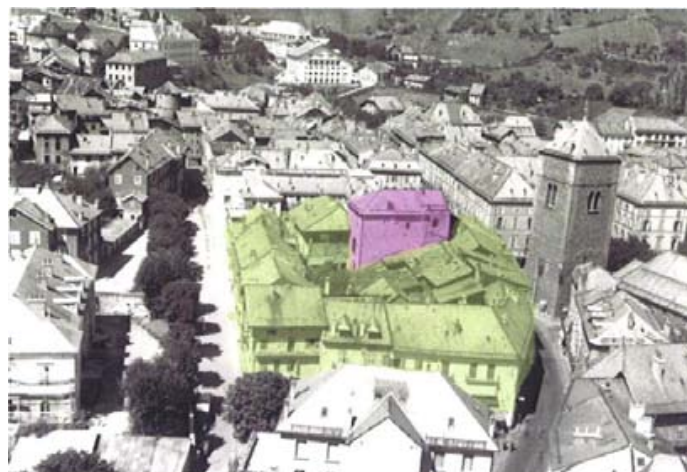
Fiche action 1	Restauration du Tabellion
Dispositif	Contrat de centralité

▪ CONTEXTE :

L'îlot du tabellion est situé au cœur du centre ancien de Saint Jean de Maurienne, entouré des monuments historiques et emblématiques de la ville, il est lui même une représentation importante du passé de la cité. Il abrite en son sein la Tour de la Correrie, symbole du pouvoir du comte de Savoie à Saint-Jean-de- Maurienne au XIV^{ème} Siècle qui impose à l'évêque, contre sa sécurité, un corrier, sorte de gouverneur représentant de l'autorité du comte. Ce bâtiment permet de retracer l'histoire et l'organisation administrative de la Savoie depuis le Moyen Age. Le 21 juillet 2006, la tour est inscrite (façades et toiture) au titre des Monuments Historiques. Depuis une vingtaine d'année, la municipalité réalise des acquisitions foncières dans le but de maîtriser l'aménagement de l'îlot. Ce projet d'aménagement a été déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 22 juin 2004, prorogé le 9 février 2009. Le montant des acquisitions réalisées par la Ville pour assurer la maîtrise foncière, s'élève à environ 1.5 M €uros.

Plusieurs études (architecturales, patrimoniales et urbaines) ont été menées en concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Architecte des Bâtiments de France et l'O.P.A.C. de la Savoie. Un diagnostic de faisabilité a été demandé à un architecte du patrimoine. Il a permis de dégager des orientations pour la restructuration de l'îlot. Elles seront inscrites dans l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), en cours d'élaboration. Cet outil permettra d'intégrer l'îlot du tabellion dans un projet plus global d'aménagement du centre ville, pilier de l'attractivité retrouvée de la capitale de la Maurienne.

La restauration du centre ville ancien permettra de faire face à la baisse de population que connaît la ville depuis les années 70. Cette opération participera au renforcement de l'attractivité de la ville, au maintien d'une population fixe intra-muros, à la lutte contre les problèmes de vacance des logements et des commerces qui seront les objectifs communs à l'ensemble du territoire dans le cadre du SCOT. En outre, le renforcement de l'attractivité de la ville de Saint Jean est important pour la vallée ; s'agissant du centre urbain le plus important de Maurienne, il doit rayonner suffisamment pour attirer de nouvelles populations et activités sur le territoire. Ainsi, cette opération s'inscrit parfaitement dans la démarche des contrats CTS et CDDRA, en particulier dans l'orientation 1 « Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement ». Le projet participe également à la promotion du tourisme par la mise en valeur du patrimoine.



▪ DESCRIPTIF

Reconnu d'utilité publique, le projet d'aménagement comprendra la création de logements, de commerces, de cheminements piétonniers et la mise en valeur de l'édifice médiéval. Le projet prévoit :

- L'assainissement du secteur (actions de curetage, opérations de modernisation pour les réseaux de collectes, les alimentations en eau potable et les réseaux électriques) ;
- La mise en valeur de l'immeuble historique du tabellion
- La réhabilitation de logements, locatifs et en accession, sociale et non sociale.
- L'aménagement de commerces de proximité en rez-de-chaussée
- La création de cheminement piétonniers et de placettes publiques en site propre, à l'écart des rues empruntées par les automobilistes
-

Les orientations définies par l'étude de faisabilité préconisent :

- Le maintien du caractère fermé et massif de l'îlot
- La réduction du volume des combles et abaissement des faîtages des immeubles adossés à la tour de la Correrie pour l'isoler, lui redonner son envergure d'origine, et la rendre identifiable depuis la place de la Cathédrale
- La reconstitution (avec ou sans réécriture ?) des portiques de la rue de la République côté place de la Mairie, avec retour rue de la République
- Le curetage et aménagement public des cours intérieures et des passages traversant
- La mise à sens unique de la rue de la République avec élargissement des trottoirs
-

Photo de la maquette du projet de rénovation de l'îlot du tabellion. Réalisé à l'échelle 1.5 cm/m. Exposition permanente à la médiathèque de Saint Jean de Maurienne



D'après <http://mailhost.saintjeandemaurienne.fr/opacwebaloes/index.aspx?ldPage=291>

▪ **DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :**

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

Economie : La restauration de l'îlot permettra de créer de nouveaux commerces. En outre, l'ensemble de l'activité commerciale du centre ville sera dynamisé par la valorisation de cet espace et sa mise en tourisme. L'activité touristique déjà importante grâce aux bâtiments classés autour de l'îlot du Tabellion sera renforcée.

Environnement : La localisation en plein cœur de ville, le regroupement des activités économiques et culturelles autour de logements rénovés à partir de l'existant apparaissent comme une réponse à l'étalement urbain et à la préservation de l'espace. La rénovation donnera une place plus importante aux espaces verts et aux espaces ornementaux plutôt qu'aux places de parking. En outre, les bâtiments seront rénovés dans l'esprit des prescriptions de la norme HQE et le diagnostic environnemental nécessaire à la création de l'AVAP, permettra de ne pas perdre de vue les enjeux environnementaux dans la mise en œuvre du projet.

Social : Le projet favorise l'intergénérationnel en proposant aux personnes âgées des logements adaptés au cœur d'un quartier touristique, dynamique, à proximité des commerces favorisant leur implication dans les lieux de vies. L'OPAC participant pour moitié à la maîtrise foncière nécessaire au projet, l'accession à ces logements de personnes modestes, à mobilité réduite ou de jeunes travailleurs sera facilitée.

Gouvernance : La concertation avec les habitants est rendue nécessaire par la création de l'AVAP. En outre, l'exposition de la maquette du projet à l'espace culturel depuis le début de l'année 2011 a permis d'établir un premier contact avec les citoyens suscitant leurs questions, leurs observations.

- *Lien avec les autres fiches :*

L'opération est liée au projet d'aménagement de la ville de Saint Jean de Maurienne. Elle est pensée en cohérence avec la restauration du théâtre qui offrira un équipement culturel attractif pour ce quartier. Le projet de rénovation de l'entrée Nord de la Ville en lien avec le chantier du Lyon-Turin, prévoit d'organiser la circulation de manière à inciter la remontée vers le centre ville. Le renforcement de son attractivité est donc un préalable à cette démarche.

▪ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles CG 73
Restauration de l'îlot du tabellion	Acquisitions foncières, Etudes, Travaux, autres	9 782 000 €	9 782 000 €
Total (I)		9 608 000 €	9 608 000 €
Total (F)		175 000 €	175 000 €
Total (I+F)		9 782 000 €	9 782 000 €

Recettes	Montant subventionnable	Subvention	Taux	I/F
Subvention CG 73	9 782 000 €	165 983 €		I/F

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Jean Fourreau,
Hôtel de ville,
BP 100, 73302 Saint Jean de Maurienne
Tel : 04. 79. 64. 09. 40.

▪ **PARTENAIRES :**

CPNS, Collectivités territoriales.

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

Fiche action 2 :	Réhabilitation du théâtre Gérard Philipe
Dispositif	Contrat de centralité

CONTEXTE :

Le théâtre Gérard Philipe fut construit en 1936 et servait à l'époque de salle de bals. Ce n'est qu'en 1977 qu'il fut transformé en théâtre à la suite de la croissance de la population dynamisée par l'essor industriel de la région. De nombreux travaux ont été réalisés au fil des ans : Travaux d'entretien et de mise en sécurité, équipement pour le traitement électronique de la lumière, installation d'enceintes de diffusions modernes, nouvelle sonorisation avec une table de mixage, remplacement du plancher de la scène, éclairage spécifique. Des travaux de rénovations ont également concernées les locaux situés sous le théâtre créant deux salles de réunion (Nicolas Martin et Jean-Louis Barrault).

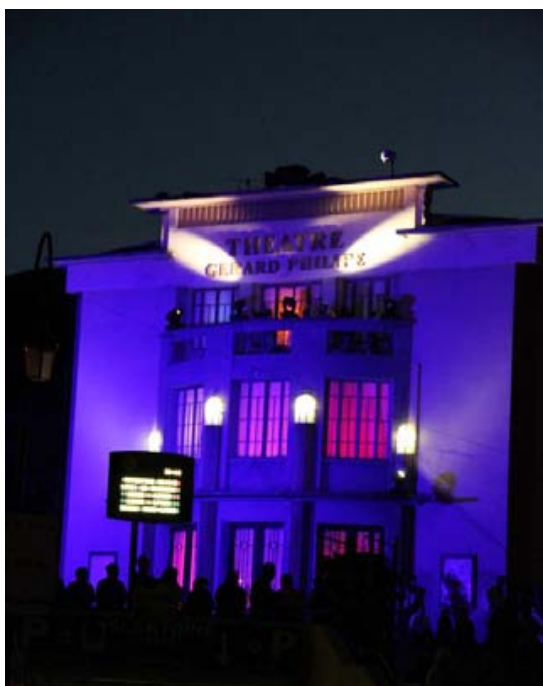
Cette salle dispose de deux personnels permanents dédiés à son fonctionnement. Elle peut accueillir 350 personnes, la salle Nicolas Martin 60 personnes et la salle Jean-Louis Barrault 120 personnes.

Les travaux de modernisation du théâtre, réalisés au coup par coup ne permettent pas d'assurer l'avenir de ce bâtiment septuagénaire.

En moyenne sur les trois dernières années 2008, 2009, 2010, le théâtre a ouvert ses portes 129 jours. Le théâtre abrite une saison culturelle de septembre à mai proposée par l' « Office de Tourisme de Saint Jean de Maurienne ». L'été le théâtre est aussi susceptible d'accueillir des spectacles de plein air en cas de mauvais temps. Le théâtre est également mis à disposition des entreprises, des associations, des établissements scolaires, et des services municipaux.

Cet équipement structurant pour la vallée est le seul théâtre et la plus grande salle de spectacle de la vallée, héritier d'une architecture de style art-déco aux lignes simples et formes droites.

Ce projet est donc en parfaite cohérence avec les autres actions des contrats, notamment avec la volonté de soutenir les équipements culturels qui doivent permettre de « Renforcer le lien social et proposer à tous les habitants des services de qualité avec une attention particulière pour les publics en difficulté ».



▪ DESCRIPTIF

La réhabilitation doit donc être globale :

- Sur le bâti : création d'un local de stockage contigu à la cage de scène, mise en accessibilité et création d'un ascenseur, réfection de la couverture et éventuellement renforcement de la charpente, isolations thermiques et acoustique avec prises en compte des performances énergétiques, réfection des façades et des menuiseries, électricité, chauffage, climatisation.
- Sur les équipements techniques de la scène et de la salle : Machinerie et décors de la cage de scène, passerelles techniques, éclairage scéniques, régies son et lumière, correction acoustique.
- Pour la décoration et la signalétique : mobilier, sièges de spectacle, traitement architectural des murs, des sols et des plafonds, de la salle et des espaces publics.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle sera complétée après le diagnostic confié à la maîtrise d'œuvre à retenir.

▪ DEGRE DE TRANSVERSALITE DE L'ACTION :

- *Participation aux différentes thématiques du développement durable (économie, environnement, social, validité) :*

Economie : Pour le dynamisme des activités économiques il a été souligné qu'une meilleure attractivité du territoire est nécessaire. Le développement de saisons culturelles et d'équipement de qualités contribuent fortement à la stabilisation des populations et des activités sur le territoire. En Outre le développement de la culture et la modernisation des équipements sont des supports nécessaires au développement touristique.

Environnement : Parmi les objectifs d'améliorations, le confort thermique, l'isolation et les performances énergétiques du bâtiment sont en bonne place. Une attention particulière doit être apportée au choix et à la prescription des matériaux de construction et des mobiliers : matériaux non nocifs ou à la toxicité réduite, matériaux recyclables.

Social : Le théâtre favorise le développement de la culture sur le territoire et des manifestations et participent aux renforcements du lien social entre les habitants de culture d'origine et d'âges divers autour d'un même spectacle. En outre ces travaux permettent de maintenir le patrimoine architectural de style arts-déco de ce théâtre.

Gouvernance : Une commission multipartie s'engage à travailler en concertation sur le programme détaillé et sur la mise en œuvre.

- *Lien avec les autres fiches :*

Ce projet s'inscrit dans une démarche de rénovation du centre-ville pour en renforcer l'attractivité dans la perspective plus globale du Lyon-Turin et de l'accueil de la gare internationale. Cette opération participe pleinement à la fiche action sur les équipements culturels qui permettront de « soutenir des pratiques culturelles et sportives diversifiées, concernant en particulier les enfants et les jeunes. » Objectif 4.5.

▪ **PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses	Nature	Montant total (6 ans)	Dépenses éligibles CG 73
Restauration du théâtre	Travaux tous corps d'Etat	975 850 €	975 850 €
	Equipement spécifique	500 000 €	500 000 €
	Variations de prix et imprévus	75 000 €	75 000 €
	Maitrise d'œuvre et prestataire	186 000 €	186 000 €
Total (I)		2 093 000€	2 093 000€
Total (F)			
Total (I+F)		2 093 000€	2 093 000€

Recettes	Montant subventionnable	Subvention	I/F
Subvention CG 73	2 093 000 €	864 016,50 €	I/F

▪ **RESPONSABLE DU PROJET :**

Jean Fourreau,
Hôtel de ville,
BP 100, 73302 Saint Jean de Maurienne
Tel : 04. 79. 64. 09. 40.

▪ **PARTENAIRES :**

Collectivités territoriales, Associations, établissements scolaires, entreprises, office du tourisme

▪ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

2012-2017

ANNEXES :

Avis du CLD

Tableau financier récapitulatif

Compte rendu réunion plénière du CLD le 12 juillet 2011

Présents : M. Remy (Président du CLD), M. Tournabien (Maire de St Julien), M. Gallioz (Conseiller général), M. Savoye (CCMG), M. Ancellet (CCMG), M. Hugron (Aca Aiguebelle), Mme Plaisance (conseillère municipale de St. Jean), M. Ratel (VP Solid'art), M. Miquet (CPNS), M. Portaz (Conseiller général), Mme Varnier (CTEF Maurienne), Mme Gippa (Conseillère municipale St. Jean), Mme Seltzer (LTF), M. Gosselin (Chargé de mission PNV), M. Camugli (espace jeune CCCM), Mme Charveys (Dir. MLJ), M. Suggin (chargé de projet MLJ), M. Naessens (ACA St. Michel), Mme Miguet (Chargée de mission Développement économique Région Rhône Alpes), M. Schoch (Chargé de mission Chambre d'Agriculture), M. Bodart (CCIT Savoie), M. Le Gemble (Rio Tinto Alcan), Mme Folino (Maurienne Polyuréthane) Mme Bordas (Pack Système Maurienne), Mme Verney (Chargé de mission Maurienne Expansion), M. Duard (EDF), M. Dietlin (ATD Savoie), M. Grange (SAM), M. Opinel (Musée de l'opinel et administrateur GAEM), Mme Lebrun (Cal-Pact de Savoie), M. Grange (Fed. Dept. Aînés Ruraux), Mme Truchet (Aca St Jean), Mme Crosaz (SIVAM), Mme Pinel (SIVAV), Mme Arbuz (Dir. OT), Mme Lanoue (association colporteur), M. Provost (ESF), M. Albrieux (Ref. CLD), M. Pasquier (Ref. CLD), Melle Lyonnet (Chargée de mission SPM), Mme Darves (Dir. SPM).

Excusés : M. Savourey (CPNS), Mme Biehler (Chargé de mission CPNS), M. Bardagi (Accompagnateur Moyenne Montagne), M. Dournon (Régie touristique Valloire), M. Bardin (CCIT), M. Mouly (Chargé de mission agence économique départementale), M. Sayetta (Conseiller municipal de St. Michel), Mme Gadier (MiiG), M. Gautron (Pole Emploi), M. Lesseurre (Conseiller municipal St. Jean), M. Vanin (CFDT), M. Bouvard (Député de la Savoie), M. Bozon (SIVAV), M. Simonnet (SFTRF), M. Richard (Gépro de St. Michel), M. Genon (VP SPM, Maire Aiguebelle), Mme Badet (UT DIRECCTE), Mme Chichignoud (Musée du Félicien), Mme Perron (Architecte), M. Merlin (ANAé), Mme Léonard (Guide Patrimoine Pays de Savoie), M. Tourt (Vice Président de la Chambre d'Agriculture) Mme Courtet (Pdte. GIDA Hte Maurienne) ; Mme Rey (Pdte. GIDA Moyenne Maurienne)

Ordre du jour :

- Présentation et discussion sur les projets de contrats régionaux (CDDRA) et départementaux (CTS) du Pays de Maurienne.
- Echanges sur les travaux à venir du CLD.

I. Proposition d'avis du Président et des référents des commissions

Après une présentation des principaux contenus des futurs contrats, le Président fait part de sa proposition d'avis :

Le bureau du CLD, sur la base des travaux des commissions qui se sont réunies à cet effet, a considéré que les fiches actions étaient globalement en cohérence avec les orientations définies dans la charte et a donné un avis favorable.

Cependant il a formulé les observations suivantes :

1. Plusieurs projets reconnus comme centraux dans le développement du territoire ne relèvent pas des contrats en raison des financements exceptionnels qu'ils requièrent.

Il s'agit :

- de l'anticipation du chantier du Lyon-Turin (1.1)
- du Très Haut Débit (2.1) qui devient une nécessité aujourd'hui au développement des entreprises et une demande des habitants (Cf. Plan Numérique du Département)
- de la couverture sanitaire du territoire, qui est une préoccupation très forte des habitants et nécessite une concertation étroite avec les professionnels concernés, en premier lieu les médecins.

2. L'Axe 1 qui traite spécifiquement de l'environnement reste relativement modeste (10.5% des enveloppes CTS et CDDRA), mais la prise en compte du développement durable traverse l'ensemble des autres axes.

3. Compte tenu du coût des investissements en matière d'équipements culturels et sportifs en regard des enveloppes concernées, le CLD a souligné la nécessité de critères de choix exigeants (absence d'équipements similaires dans le canton et portage intercommunal, projet explicité quant à l'utilisation de l'équipement, en mettant l'accent sur les synergies et les partenariats). Il a également rappelé la nécessité de moduler le taux en fonction des capacités financières des collectivités concernées. Sinon, compte tenu notamment de la faiblesse du taux moyen de subvention, le risque est grand que les subventions aillent en priorité aux collectivités qui disposent de ressources importantes.

4. Tout en reconnaissant le grand intérêt des actions concernées, le CLD s'est interrogé sur la légitimité du contrat pour financer les projets liés à la maison des saisonniers et à la Maison de la Justice et du Droit, les actions envisagées paraissant relever des responsabilités propres des porteurs de projet et de l'Etat.

5. L'Economie Sociale et Solidaire. Ce thème pourrait être traité de manière transversale, en mettant en avant dans chaque fiche action ce qui concerne l'ESS. Par exemple, l'action sur la reprise d'entreprises (2.2) comporte des actions spécifiques à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

6. Le CLD a validé les critères relatifs aux événements culturels en soulignant l'importance de s'appuyer sur la richesse du tissu associatif local, en matière culturelle. Il a noté que le niveau limité du taux de subvention lié aux contrats (25%) conduirait nécessairement les promoteurs d'événements à rechercher d'autres contributions financières.

7. Etude sur la clientèle touristique cyclo sportive. Il a été proposé d'intégrer l'étude touristique à la fiche de poste de l'animateur cyclo qui pourrait dans le cadre de son poste, réaliser ces investigations devant permettre de mieux connaître la clientèle cyclo sur le territoire.

8. Le suivi des contrats :

- Dans le cadre de l'exécution des contrats, le CLD tient à être impliqué et informé de l'avancement des projets.

- il a rappelé la nécessité de penser le suivi et l'évaluation des projets dès leur démarrage et donc de définir en amont pour chaque projet des indicateurs de résultats. Cette nécessité est particulièrement forte en ce qui concerne les investissements (par exemple le projet de « visio conférence » n'a de sens que si on clarifie son utilisation).

II. Remarques du CLD

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un exercice contraint par les attentes des élus locaux d'une part et celle des partenaires financiers d'autre part. Cependant des modifications peuvent encore être apportées.

- ✓ Le CLD accepte l'avis en 8 points proposé par le Président.
- ✓ Des interrogations sont formulées sur l'articulation entre Contrat de centralité et CTS.
- ✓ L'élaboration d'un Scot est perçue comme une démarche innovante nécessitant toutes les énergies et dans laquelle le CLD pourrait jouer un rôle important car l'enjeu n'est pas seulement de planifier techniquement la gestion de l'espace, mais bien que les orientations retenues soient acceptées par tout un chacun.
- ✓ La Mission Locale Jeunes répond aux interrogations soulevées dans l'avis du Président (Cf. point 4) concernant la plus value de l'action proposée dans les contrats par rapport aux missions classiques dont

elle a la charge. Elle met en avant que le projet permettra de faire « plus » en termes d'organisation, de coordination territoriale, pour mettre en lien les acteurs. Le résultat attendu est une meilleure organisation au service des saisonniers.

Cette réponse soulève de nouvelles remarques notamment sur l'implantation d'un espace saisonnier au sein de Pôle Emploi. La juxtaposition des deux espaces apparaît à certains, comme peu judicieuse

- ✓ Sur les Maisons de Santé, il est rappelé que sans qu'il soit nécessairement question de financement, les contrats peuvent jouer un rôle dans l'émergence de ces projets, notamment par de l'animation territoriale. Il s'agit de réfléchir au moyen d'impulser et d'appuyer ces projets.
- ✓ Les critères sur les équipements, notamment « l'absence d'équipement similaire sur l'EPCI » interpellent : la présence en station touristique d'un équipement empêche-t-elle le centre-bourg de la vallée de s'en doter ?
Le Président répond que s'il n'est pas question de gêner l'implantation de tels équipements en centre-bourg, Les enveloppes des contrats étant limitées, il est logique qu'une priorité dans le financement par les contrats soit donnée aux cantons dépourvus d'équipements.
- ✓ Une autre observation sur les équipements sportifs concerne le critère « portage par un EPCI ». Il est fait remarqué que de nombreux EPCI ne disposent pas de la compétence et ne peuvent donc pas être porteurs de tels projets.

Plus aucun membre du CLD ne voulant prendre la parole, la séance est levée à 20h30.

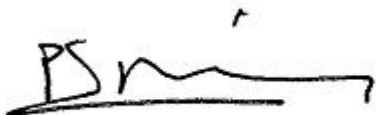
COMPLEMENTS D'AVIS DU CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT SUR LES CONTRATS (CDDRA et CTS)

Suite aux évolutions dans le montage des fiches actions des contrats au cours des mois de août et septembre 2011, les référents du Conseil Local de Développement, réunis le 27 septembre 2011, confirment l'avis favorable émis lors de la réunion plénière du 12 juillet 2011 en :

- donnant leur accord sur l'intégration de la problématique du Lyon/Turin lié au SCOT.
- validant la nouvelle approche sur les saisonniers à savoir l'étude sur le schéma des services et une mise en opérationnalité qui dépendra des résultats du schéma.
- se félicitant de l'inscription dans les contrats d'actions essentiellement transversales telles que celles relatives à l'éducation à l'environnement, au travail sur l'itinérance dans le domaine touristique.
- regrettant la suppression de la fiche concernant l'aide apportée aux collectivités locales pour analyser leur empreinte écologique.
- soulignant qu'un certain nombre d'actions cataloguées de façon comptable en fonctionnement doivent être considérées comme de l'investissement immatériel.
- insistant sur l'évaluation des actions et en particulier en ce qui concerne les équipements culturels et sportifs, la nécessité de disposer d'objectifs et d'indicateurs de résultat, quant à l'utilisation des équipements subventionnés.
- souhaitant que le Syndicat du Pays de Maurienne soit informé, par les maîtres d'ouvrage, de l'avancement de leurs opérations et de leurs bilans financiers.

Fait à Saint-Jean-de-Maurienne, le 28 septembre 2011

Le Président du CLD,
Monsieur PL. REMY



Objectifs Fiche action		Dépenses prévisionnelles			Etat			CTS 5 ans			CDDRA 6 ans			
		Invest total	Fonct total	Fonct/an	Invest	Fonct	Taux	Invest	Fonct	Taux	Invest	Fonct	Taux	
Orientation 1		PENSER L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, DANS LE CONTEXTE DU LYON-TURIN AVEC LE DOUBLE SOUCI DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU												
1.1	Organiser l'espace en définissant une répartition optimale des activités, des	Elaboration d'un SCOT et anti-ciation du Lyon Turin	840 000 €	140 000 €		146 000 €	17%		278 116 €	40%		351 098 €	42%	
		Restauration de l'ilot du Tabellion												
Total			840 000 €	140 000 €		146 000 €	17%	- €	278 116 €	33%	- €	351 098 €	42%	
		contrat de centralité												
1.2	Favoriser les déplacements avec le souci central de diminuer l'empreinte écologique	Développement du covoiturage	120 000 €	20 000 €	4 000 €				60 000 €	16 000 €	54%			
		Mutualisation des moyens de transports		80 000 €	16 000 €					40 000 €	50%			
		Transport à vocation sociale et culturelle		90 000 €	18 000 €					36 000 €	40%			
Total			120 000 €	190 000 €	38 000 €				60 000 €	92 000 €	49%			
1.3	Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable	Sensibilisation / Education à l'environnement		230 000 €	46 000 €					62 500 €	27%		75 000 €	33%
		Total		230 000 €	46 000 €				- €	62 500 €	27%		75 000 €	33%
1.4	Encourager les collectivités locales du territoire à diminuer l'empreinte écologique	Plan climat territorial		30 000 €						12 000 €	40%		12 000 €	40%
		Total		30 000 €	- €				- €	12 000 €			12 000 €	
Total orientation 1			120 000 €	1 290 000 €	224 000 €		146 000 €		60 000 €	444 616 €			438 098 €	
Orientation 2		ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES TOUT EN CONSERVANT UN EQUILIBRE ENTRE LES DIFFERENTS GRANDS SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES												
2.1	Poursuivre et renforcer l'accompagnement des entreprises de la vallée	Accompagner la création et la reprise d'entreprises		1 032 913 €	172 152 €					195 968 €	19%		395 856 €	38%
		Pérenniser, développer et densifier le tissu économique local		942 201 €	157 034 €					178 587 €	19%		395 243 €	
		Total		1 975 114 €	329 186 €				- €	374 555 €	19%	- €	791 099 €	
2.2	Rechercher et développer les synergies industries/ tourisme/ agriculture	Elever et mutualiser les compétences		452 212 €	75 369 €					65 369 €	14%		147 000 €	33%
		Total		452 212 €	75 369 €				- €	65 369 €	14%	- €	147 000 €	
2.3	Asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne	OCM		1 658 805 €	331 761 €		419 742 €	25%		191 250 €	12%		316 205 €	19%
		Aménagement des Zones d'activités	400 000 €						176 750 €					
Total			400 000 €	1 658 805 €	331 761 €		419 742 €	25%	176 750 €	191 250 €	12%	- €	316 205 €	15%
2.4	Maintenir une activité agricole forte et favoriser les circuits courts	Psader (part restant à affecter)										175 000 €	175 000 €	
		Total			- €	- €			100 000 €	250 000 €		175 000 €	175 000 €	
Total orientation 2			400 000 €	4 086 131 €	736 315 €		419 742 €		276 750 €	881 174 €		175 000 €	1 429 304 €	
Orientation 3		DEVELOPPER ET PROMOUVOIR UN TOURISME DE TOUTES SAISONS												
3.1	Organiser l'itinérance en Maurienne par la mise en place de circuits et le développement de filières	Connaissance des itinéraires		40 000 €	8 000 €					16 000 €	40%		16 000 €	40%
		Mettre en cohérence les itinéraires		60 000 €	10 000 €					20 000 €	40%		24 000 €	40%
		Aider à la création d'itinéraires	500 000 €										175 000 €	35%
Total			500 000 €	100 000 €	18 000 €				0 €	36 000 €		175 000 €	40 000 €	
3.2	Développer la filière cyclo sportive et	Animation de la filière cyclo		125 000 €	25 000 €					37 500 €	30%		37 500 €	30%
		Evaluation		6 250 €										
Total			0 €	131 500 €	25 000 €				- €	37 500 €		- €	37 500 €	
3.3	Promouvoir un tourisme de découverte et de détente	Mise en réseau des sites culturels		120 000 €	20 000 €					30 000 €	30%		36 000 €	30%
		Valorisation du patrimoine maurienais	510 000 €						169 500 €		33%	120 000 €	24%	
		Soutenir le Pays d'Art et d'histoire		148 800 €	24 800 €								42 000 €	28%
Total			510 000 €	268 800 €	20 000 €				169 500 €	30 000 €	26%	120 000 €	78 000 €	25%
3.4	Adapter les hébergements collectifs	Aide renovation des gîtes collectifs	1 000 000 €									300 000 €	30%	
		Total	1 000 000 €									300 000 €	30%	
3.5	Poursuivre la communication tourisme			612 000 €	122 400 €					112 500 €	18%		215 000 €	35%
		Total		612 000 €	122 400 €					112 500 €	18%		215 000 €	35%
3.6	Animation touristique			300 000 €	50 000 €								180 000 €	60%
		Total		300 000 €	50 000 €								180 000 €	60%
Total orientation 3			2 010 000 €	1 412 300 €	235 400 €				169 500 €	216 000 €		595 000 €	550 500 €	

Orientation 4		RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET PROPOSER A TOUS LES HABITANTS DES SERVICES DE QUALITE AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTE													
4.1	Soutenir l'accès des habitants aux services	Réalisation d'un schéma de services		60 000 €	10 000 €					24 000 €	40%		24 000 €	40%	
		Part restant à affecter		à définir						182 000 €					
		Assurer un accès simplifié au droit pour les habitants		64 000 €	20 000 €					25 000 €	39%				
		Assurer l'accès aux services et à l'emploi des personnes les plus en difficulté		200 000 €						80 000 €					
		Faciliter l'accès aux informations		275 000 €	45 833 €					121 800 €	44%		87 400 €	32%	
Total			0 €	599 000 €	75 833 €				- €	432 800 €	72%	- €	111 400 €	19%	
4.2	Donner aux saisonniers des conditions de vie de qualité	Améliorer les conditions de vie et de travail des saisonniers et développer une offre de services aux employeurs saisonniers		81 885 €	27 295 €					26 215 €	32%		36 808 €	45%	
		Total		81 885 €	27 295 €				- €	26 215 €	32%	- €	36 808 €	45%	
4.3	Favoriser la diversité de l'offre d'accueil et de services des enfants de 0 à 11 ans	Améliorer la diversité des modes de garde pour la petite enfance	?						315 000 €						
		Mettre en place des relais d'information, de conseils et d'écoute		500 000 €					100 000 €	20%					
		Total		500 000 €					415 000 €	- €		- €		- €	
4.4	Encourager les initiatives d'actions sociales et/ou culturelles, appuyées sur la participation des habitants	Assurer des temps d'échange et de rencontres avec les parents et les jeunes		180 000 €	30 000 €					72 000 €	40%	?		0%	
		Organisation de manifestations ou de temps autour de la culture		1 976 300 €	329 383 €					135 955 €	7%	?	397 890 €	20%	
		Total		2 156 300 €	359 383 €				- €	207 955 €	30%	- €	397 890 €		
4.5	Soutenir des pratiques culturelles et sportives diversifiées, concernant en	Equipements sportifs		1 000 000 €					300 000 €	30%			0%		
		Equipements culturels		2 000 000 €					400 000 €	20%	200 000 €		10%		
		Total		3 000 000 €	- €				700 000 €	- €	23%	200 000 €	- €	7%	
Total orientation 4			3 500 000 €	2 837 185 €	462 512 €				1 115 000 €	666 970 €		200 000 €	546 098 €		
Orientation 5		RENFORCER LA COOPERATION INTERCOMMUNALE SUR LE TERRITOIRE													
5.1	Animation des démarches projet	ingénierie générale		300 000 €	50 000 €								hors enveloppe	120 000 €	40%
		Total		0 €	300 000 €	50 000 €				- €	- €		- €	120 000 €	40%
Total orientation 5			300 000 €	50 000 €									120 000 €		
			DP		Etat		CTS		CDDRA						
			Invest	Fct tot	Fonct/an	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct				
TOTAUX			6 030 000 €	9 925 616 €	1 708 227 €		565 742 €	1 621 250 €	2 208 750 €	0%	970 000 €	3 084 000 €	0%		
Totaux inv + fonctionnement			15 955 616 €			630 592 €		3 830 000 €		4 054 000 €					
CONTRAT DE CENTRALITE															
1	Organiser l'espace en définissant une répartition optimale des activités, des services, des logements	Restauration du Tabellion		9 608 000 €	175 000 €					165 983 €					
		2	Soutenir des pratiques culturelles et sportives diversifiées, concernant en particulier les enfants et les jeunes	Réhabilitation du théâtre Gérard Philipe		2 093 000 €					864 017 €				
Total			11 701 000 €	175 000 €					1 030 000 €						